



**Conseil du 18<sup>e</sup> arrondissement**  
**Séance du lundi 26 novembre 2018**

<b>MAIRIE .....</b>	<b>4</b>
<b>COMMUNICATIONS.....</b>	<b>5</b>
<b>MEMOIRE.....</b>	<b>18</b>
<b>VIE ASSOCIATIVE .....</b>	<b>19</b>
<b>FAMILLE ET PETITE ENFANCE.....</b>	<b>19</b>
<b>LOGEMENT ET URBANISME .....</b>	<b>21</b>
<b>VOIERIE &amp; DEPLACEMENTS.....</b>	<b>30</b>
<b>COMMERCE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE .....</b>	<b>32</b>
<b>ECONOMIE CIRCULAIRE, SOCIALE ET SOLIDAIRE.....</b>	<b>35</b>
<b>TOURISME .....</b>	<b>36</b>
<b>EMPLOI .....</b>	<b>37</b>
<b>PREVENTION &amp; TRANQUILLITE PUBLIQUE .....</b>	<b>40</b>
<b>CAISSE DES ECOLES .....</b>	<b>41</b>
<b>QUESTIONS ORALES ET VŒUX .....</b>	<b>43</b>

Conformément à la convocation qui leur a été adressée personnellement par M. le Maire du 18<sup>ème</sup> arrondissement le 20 novembre 2018, les membres du Conseil se sont réunis le lundi 26 novembre 2018 en la salle des mariages du XVIIIème arrondissement, sous la présidence de M. le Maire.

Publication de la convocation et de l'ordre du jour a été faite, à ladite date, sur le panneau de la Mairie du 18<sup>ème</sup> prévu à cet effet.

**Etaient présents :**

M. Eric LEJOINDRE, **Maire du 18<sup>e</sup>**, Mme AKKARI, M. BADINA SERPETTE, M. BRIANT, Mme DAMS, M. DARRIULAT, M. DAVIAUD, M. DURAND, M. LORENZINI, Mme MARKOVIC, M. MENEDE, M. NEYRENEUF, Mme ROLLAND, Mme TRAJAN, **Adjoints au Maire**, M. BOURNAZEL, Mme BRIDIER, M. BROSSAT, Mme BOUYGUES, Mme EL KHOMRI, Mme. GABELOTAUD, M. HONORE, M. JULIEN, Mme MEES, Mme. MEHAL, Mme PREMEL, M. VAILLANT, **Conseillers de Paris**, Mme BELLEM, Mme DEBONNEUIL, Mme DEMANGEL, Mme LASSURE, M. LISCIA, M. QUEINNEC, M. SAHIN, M. TOUZET, **Conseillers d'arrondissements, ou Conseillers délégués,**

**Etaient absents (en partie ou totalement) et avaient donné pouvoir :**

M. Jean-Bernard BROS à M. Eric LEJOINDRE

M. Félix BEPPO à Mme Fadila MEHAL

M. Cédric DAWNY à M. Carine ROLLAND

Mme Galla BRIDIER à M. Philippe DURAND

M. Pascal JULIEN à Mme Douchka MARKOVIC

Mme Nadine MEZENCE à Mme Danièle PREMEL

M. Michel LANGLOIS à Mme Martine DEBONNEUIL

M. Laurent QUEINNEC à M. Christian HONORE

Mme Elisabeth BOYER à M. Pierre-Yves BOURNAZEL

M. Daniel VAILLANT à Mme Dominique DEMANGEL

M. Mario GONZALEZ à Mme Evelyne DAMS

Mme Claudine BOUYGUES à M. Jean Pierre DAVIAUD

M. Ian BROSSAT à M. Gérald BRIANT

**Délibération 2018 DAC 593**

Arrivée de M.Pascal JULIEN

**Délibération 2018 DLH 352**

Arrivée de Galla BRIDIER

**Délibération 2018 DLH 305**

Départ de Claudine BOUYGUES

**Délibération 2018 DVD 133**

Départ de Ian BROSSAT et Fadila MEHAL

**Délibération 2018 DAE 303**

Arrivée de Laurent QUEINNEC

**Question orale 182018437**

Départ de Daniel VAILLANT

Mme Carine ROLLAND est désignée secrétaire de séance.

**Eric LEJOINDRE** : Le quorum doit être atteint, donc je vous propose que nous commençons notre Conseil par les éléments un peu traditionnels.

D'abord, je vais vous lire la liste des pouvoirs :

- M. BROS à moi-même ;
- M. BEPPO à Mme MEHAL ;
- M. DAWNY à Mme ROLLAND ;
- Mme BRIDIER à M. DURAND ;
- M. JULIEN à Mme MARKOVIC ;
- Mme MEZENCE à Mme PREMEL ;
- M. LANGLOIS à Mme DEBONNEUIL
- M. QUEINNEC à M. HONORE.

S'il y avait d'autres pouvoirs, vous ne manquerez pas de les donner à l'administration.

**Claudine BOUYGUES** : A partir de 19h30, je vais donner pouvoir à Mme ROLLAND.

## MAIRIE

### 1. Désignation du secrétaire de séance

**Eric LEJOINDRE** : Il faut que nous désignions un secrétaire de séance et je vous propose que ce soit Mme ROLLAND, puisqu'elle répondra au dernier vœu.

J'ai un certain nombre d'informations diverses à vous communiquer en commençant par une triste nouvelle, celle de la disparition d'Alfred GERSON et je crois que M. BRIANT voulait en dire un mot.

**Gérald BRIANT** : Oui. Merci, M. le Maire. Alfred GERSON est un vieux monsieur de 90 ans qui a disparu, qui a une vie très singulière, d'origine lituanienne arrivé en France.

Il a fait partie des jeunes militaires appelés pendant la Guerre d'Algérie, en lien avec le parti communiste algérien et le parti communiste français. C'est lui qui a organisé la diffusion du journal « La Voix du soldat » qui a fait qu'il a été torturé pendant trois semaines dans la célèbre villa Sésini, emprisonné pendant près de trois ans et qui est fondamentalement attaché, grâce à son journal L'Humanité à travailler au pluralisme et a été une personnalité que tous ont salué d'ailleurs lorsqu'il a hélas disparu pour travailler à la presse d'opinion.

C'est avec une certaine émotion que ses camarades s'inclinent sur sa mémoire et je voulais à l'occasion de ce Conseil d'arrondissement avoir une pensée pour lui.

**Eric LEJOINDRE** : Une personnalité qui a compté aussi dans notre Arrondissement et c'était une belle chose de l'évoquer aujourd'hui.

Toujours sur les informations diverses, je voulais informer que la nouvelle commissaire du 18<sup>ème</sup> est arrivée. Certains l'ont rencontrée au pot de départ de la précédente, elle s'appelle Mme OSTER et elle a déjà eu l'occasion de découvrir la complexité de sa tâche. Je voulais la saluer et surtout lui souhaiter bon courage et qu'elle sache qu'elle peut compter sur nous pour être à ses côtés à notre place.

Un mot aussi pour remercier très chaleureusement l'association « Passage à l'Art » qui, en moins de quinze jours, a monté une animation de grande qualité pour l'inauguration du tramway, qui a eu lieu samedi, ce qui a permis à la partie 18<sup>ème</sup> de la porte de Saint-Ouen jusqu'à la porte de Clignancourt d'être très animée et remercier toutes les associations qui ont participé à la scène ouverte de la porte de Clignancourt et à l'ensemble des animations qui ont eu lieu. Ce n'est pas tous les jours qu'on a la chance d'inaugurer un tramway et là, c'était vraiment tout à fait formidable, donc je voulais vraiment l'en remercier.

Je voulais vous informer de deux dates importantes.

D'abord ce 1<sup>er</sup> décembre, « Chaillot en partage », nous avons obtenu que puisse travailler le Théâtre de Chaillot et des associations de la Goutte-d'Or. Ils ont monté un spectacle avec des habitants qui sera donné au Palais de Chaillot ce 1<sup>er</sup> décembre au soir et le 2 l'après-midi. C'est un travail absolument magnifique réalisé par le Théâtre de Chaillot. C'est formidable que des grandes institutions nationales de la culture puissent se mobiliser aussi dans nos quartiers. Je vous invite tous à vous y rendre.

Je voulais aussi vous informer que l'Atelier des artistes en exil, situé rue des Poissonniers, a obtenu le Prix Culture pour la paix qui lui sera remis au Musée du Quai Branly le 18 décembre. Je voulais saluer l'équipe des Ateliers d'artistes en exil qui, en moins de deux ans, s'est totalement insérée dans le quartier et qui a pu d'ailleurs exposer au ministère de la Culture, il y a quelques mois. En ce moment, ils sont présents à la **Villa Raday** pour présenter aussi des œuvres d'artistes en exil avec une très belle exposition.

Vous informer aussi que plusieurs structures du 18<sup>ème</sup> ont obtenu le label Fabriqué à Paris puisque maintenant nous délivrons un label et que Dognin, la grande marque de la rue des Gardes, a même obtenu un prix spécifique. Donc, je voulais les saluer aussi.

Puis, vous informer de l'ouverture prochaine du premier café média à Paris, le Café Néon, à rue Doudeauville au courant du mois de décembre et qui est aussi un très beau projet complètement privé, dans un local privé qu'on a soutenu autant qu'on a pu mais comme on peut soutenir un projet privé, je crois que c'est une très belle réalisation.

Voilà quelques informations que je voulais vous donner en début de Conseil.

## **2. Approbation de l'inscription d'un ordre du jour complémentaire**

**Eric LEJOINDRE** : Nous devons approuver l'inscription d'un ordre du jour complémentaire qui vous a été envoyé.

J'imagine que cela ne pose pas de difficultés ? Je vous en remercie.

## **3. Adoption du compte rendu du Conseil d'arrondissement du 5 novembre 2018**

**Eric LEJOINDRE** : Y a-t-il des difficultés ?

## **COMMUNICATIONS**

**Eric LEJOINDRE** : Mme ROLLAND doit nous faire une communication concernant les investissements localisés pour 2019 et je souhaitais que comme nous nous y étions engagés au précédent Conseil mais qui était avec un ordre du jour tellement dense qu'on n'y était pas arrivé, que M. DARRIULAT puisse nous faire une communication sur la rentrée scolaire et que M. BRIANT puisse nous faire une communication sur un sujet de grande inquiétude pour moi aujourd'hui, même de très grande inquiétude pour moi aujourd'hui, puisque nous voyons

réapparaître depuis quelques semaines dans le 18<sup>ème</sup> des campements des rues et je souhaiterais que M. BRIANT puisse nous donner un certain nombre d'éléments d'informations et de contexte.

#### **4. Communication concernant les investissements localisés pour 2019**

**Carine ROLLAND** : Communication très rapide puisqu'il s'agit ce soir uniquement de vous transmettre le tableau des investissements dits d'intérêt local pour 2019 qui feront l'objet d'une présentation plus détaillée en début d'année prochaine.

Les « IL » comme nous les appelons communément dans notre jargon portent les travaux d'entretien dans nos équipements ou dans l'espace public à l'exception des travaux de grande envergure qui relèvent, eux, des investissements localisés dits « IL ».

Vous verrez dans le tableau qui vous a été transmis que près de 40 % des « IL » du 18<sup>ème</sup> financeront des travaux dans les écoles, à savoir 21 établissements concernés, ce qui est voté en 2019. Certains travaux vont être réalisés en 2019 qui ont été votés en 2018 mais en tout cas, ce n'est pas moins du tiers des écoles de notre Arrondissement qui bénéficieront de ces travaux ; douze opérations de voirie et permettez-moi de mentionner aussi une opération importante qui démarre en ce moment, celle de la réhabilitation de la bibliothèque Robert Sabatier.

Les usagers l'ont déjà constaté. La bibliothèque est d'ores et déjà fermée, elle va être totalement démantelée, repensée en fonction des nouveaux usages et des nouveaux usagers des bibliothèques. Néanmoins, nous avons souhaité avec M. le Maire, avec la Direction des Affaires culturelles proposer une bibliothèque hors les murs, alors pas question de pouvoir déplacer les 75 000 documents de Robert Sabatier. On parle là d'un des plus gros points de fréquentation de la capitale mais nous avons souhaité qu'une bibliothèque hors les murs existe pour les enfants, pour la jeunesse.

Le travaux sont actuellement en cours et je voudrais vraiment en remercier les services de la Direction générale des services qui ont œuvré à cela pour pouvoir installer la bibliothèque hors les murs dans les anciens locaux du Tribunal de grande instance, donc travaux en cours à partir du 3 décembre, ouverture le 7 janvier avec possibilité de prêt de livres, de consultation et diverses animations.

Voilà pour la communication très rapide à ce stade sur les investissements d'intérêt local et l'analyse en sera faite lors d'un conseil de début de l'année prochaine.

**Eric LEJOINDRE** : Merci beaucoup. C'est un petit peu formel mais il fallait le faire.

M. DARRIULAT pour quelques mots sur la rentrée scolaire.

#### **5. Communication concernant la rentrée scolaire 2018-2019**

**Philippe DARRIULAT** : Merci, M. le maire. Alors quelques mots pour donner quelques éléments sur cette rentrée.

Cette rentrée factuellement s'est très bien passée. Le jour de la rentrée s'est fait sans aucune anicroche et les enfants ont pu retrouver ou découvrir pour certains les bancs de l'école dans de bonnes conditions sans qu'aucun problème n'ait pu être relevé.

Plusieurs points dans cette communication : tout d'abord, un point sur les effectifs scolaires. Les effectifs scolaires de cette année – quand je dis « scolaire », je parle des maternelles et les élémentaires, ce qui est vraiment de la compétence municipale – continuent à être en baisse.

Pour vous donner quelques chiffres précis :

- 2014-2015 : 13 767 enfants dans le 18<sup>ème</sup> ;
- 2015-2016 : 13 745 ;
- 2016-2017 : 13 224 ;
- 2017-2018 : 12 661 ;
- 2018-2019 : 12 201 se répartissant en 7 327 enfants dans les écoles élémentaires et 4 874 en école maternelle.

Un, cette baisse des effectifs continue, 9 % à peu près depuis 2015-2016, est à l'image de ce que l'on constate sur l'ensemble de Paris. Il n'y a pas de spécificité du 18<sup>ème</sup> dans cette baisse. C'est un phénomène parisien qu'on peut facilement lier au prix de l'immobilier, les familles qui grandissent... et qu'il n'y a pas, du moins en nombre, une fuite massive vers le privé.

Si dans le rapport public-privé, si le public baisse, le privé n'augmente pas, il ne baisse pas non plus d'ailleurs. Ce qui fait que, en pourcentage, la part du privé tend un peu à augmenter mais il n'y a pas d'augmentation. En plus, dans le 18<sup>ème</sup> le privé accueille en nombre conséquent des enfants qui ne sont pas uniquement des enfants parisiens. Il y a des écoles qui accueillent des enfants – c'est encore plus vrai aux collèges, aux collèges c'est assez massif – qui sont notamment au sein d'une famille.

Deuxième élément, cette baisse est le produit mécanique des baisses antérieures. Cela veut dire que si je diminue une fois en petite section, de maternelle de 5 % les enfants, l'année d'après, cela va diminuer de 5 % et cela va durer pendant huit ans en moyenne section, puis grande section, puis CP...

Or, aujourd'hui, les effectifs, il ne semble pas, les chiffres que l'on a c'est que les effectifs de petite section sont stables, seraient même – je suis prudent, les chiffres méritent d'être confirmés – en légère augmentation de 3 %. C'est-à-dire que si les effectifs baissent, c'est parce qu'il y a eu une grosse baisse pendant deux ans et que cette baisse se répercute toutes les années mais aujourd'hui, les enfants qui entrent à l'école ne sont pas moins nombreux que ceux des années précédentes. Cela était important aussi pour nous, aujourd'hui cela arrive en élémentaire. On va me faire des reproches avec ce que je vais dire parce qu'évidemment, un adjoint aux affaires scolaires ne peut pas se féliciter d'une baisse des effectifs. Ceci dit, s'il est vrai que cette baisse des effectifs a rendu plus facile l'accompagnement municipal de la réforme en cours des CPA 12, il y a un moment où les CPA 12, il fallait aussi trouver des salles pour les mettre et il est évident que cette situation a rendu les choses plus faciles. Une réforme d'ailleurs qui, je tiens à le dire, est saluée aujourd'hui par tous les acteurs : douze enfants dans REP, en CP et en CE1 ont permis une amélioration des apprentissages incontestables.

C'est le premier aspect que je tenais à dire : baisse mais baisse qui est la conséquence mécanique d'une baisse d'il y a trois ans et dans le cadre d'un niveau global sans qu'il y ait accentuation de la tendance à la baisse ; 9 % d'enfants en moins et là maintenant, puisque c'était 2014-2015, cela commence à toucher les écoles élémentaires et non plus uniquement les écoles maternelles. On le voit très clairement ; je ne vais pas vous détailler les chiffres.

Deuxième aspect, je reprends la perche que m'a tendue involontairement Mme ROLLAND, sur les travaux dans les écoles. Il s'est avéré cependant et puisque j'ai un peu plus de recul que les autres rentrées qu'avec la rentrée comme toutes les rentrées un certain nombre de travaux soient signalés sur lesquels nous ayons à intervenir et sur lesquels nous sommes en train d'intervenir.

Je voulais en mentionner ici et en profiter un certain nombre qui nous tiennent particulièrement à cœur. Je sais que certains nombres d'entre vous ont été alertés comme moi d'intimité des enfants dans les toilettes du 7, Championnet, deux problèmes majeurs sur lesquels il faut qu'on travaille, qui est un problème d'étanchéité de la terrasse de l'école Paul Abadie mais aussi un problème de chauffage. Vous avez vu avec les problèmes qu'il y a dans la maternelle Marx Dormoy d'étanchéité, ils n'ont pas de l'eau à Abadie, la terrasse et un problème d'eau mais un problème d'étanchéité, de chauffage qu'il va falloir que nous travaillions, les fenêtres laissent passer le froid dans une des classes, un moment les enseignants étaient furieux, ils avaient raison, on a tout de suite réagi, il faisait quand même 13 degrés dans une classe de maternelle. Ce n'est pas quelque chose qui pouvait durer dans la journée, nous l'avons réglé.

Il y a aussi la question de la réfection de la porte d'entrée du 72 de la rue Championnet ; la question importante aussi de la remise en état et d'amélioration d'accueil des enfants dans le réfectoire de l'école du 26 de la rue Mont-Cenis, la question des huisseries de l'école de la rue des Cloys, la question du sol souple dans la maternelle Richomme et la question des portes qui sont tombées, qui ont été refaites, à l'école élémentaire Charles Hermite.

Tous ces travaux sont en cours, planifiés la plupart soit quand on peut le faire, la minorité d'entre eux sont en cours en ce moment, soit pour ceux que l'on ne peut pas faire en site occupé avec les enfants dans l'école, correspondent à des interventions planifiées pour les vacances de Noël.

Deux mots sur le secondaire et les collèges puisque je voulais faire le bilan de deux choses.

D'abord « Tous mobilisés », cela a été un succès. Les parents, les équipes de l'école de 142 Poissonniers ont été sensibles même s'ils sont revenus vers nous et à juste titre pour dire que nous prenons du retard et on fait en sorte que ce retard soit rattrapé sur les travaux qui doivent être la deuxième étape de l'application du « Tous mobilisés ».

« Tous mobilisés » dans les collèges aussi, c'était le collège Daniel Mayer. Là aussi, j'étais au Conseil d'administration, j'ai discuté longuement avec les enseignants. On avait intervenu avec eux pour sauver la section qui devait être supprimée. Les résultats sont là ; ce n'est pas que « Tous mobilisés » de la Mairie mais c'est l'attention portée de tous les efforts ensemble, 87 % de reçus au brevet de collège Daniel Mayer aujourd'hui, ce qui est une transformation qualitative majeure ; dans ces 87 %, 70 % avec une mention. C'est un paysage nouveau qui mérite bien sûr d'être consolidé et confirmé.

Pour conclure, sur les bi-secteurs puisque les deux comités de suivi ont eu lieu sur les bi-secteurs. Je vais les prendre un par un.

Coysevox-Berlioz, comme on pouvait s'y attendre, la mixité est moins spectaculaire que l'an dernier puisqu'il a fallu mettre toutes les 6<sup>ème</sup> à Berlioz et non pas à Coysevox. Si le retour des CSP+ de l'ancien secteur de Berlioz se confirme, il y a une légère augmentation de la fuite des CSP+ de l'ancien secteur de Coysevox, ceci dit il y a quand même un équilibre, avant, on était à 33-33-33, c'était vraiment trois tiers parfait selon les types de CSP des familles. Aujourd'hui, il y a un très léger déséquilibre mais on reste dans un collège pas dans un des secteurs qui sont d'un très bon équilibre avec une augmentation spectaculaire, là aussi, sur les moyennes, notamment pour les anciens élèves du secteur Berlioz, deux des résultats au brevet des collèges. Donc, là aussi un succès qui doit être confirmé, un dialogue qui doit avoir lieu, qui est possible parce que, aussi un des éléments très positifs. Là aussi, il y avait des gens qui y étaient ou qui étaient représentés lors de ce comité de suivi, pour ceux qui ont connu toute l'histoire depuis de début, ce comité de suivi, à quel point le climat est totalement apaisé. Aujourd'hui, tout le monde travaille en même temps ; les parents, ceux qui sont restés, ils ont des revendications mais c'est légitime, ils ont raison. Mais on est

vraiment dans un travail où tout le monde veut avancer sur ce dossier. Tous les bruits où dès qu'il se passait quelque chose, c'est fini. Le discours des enseignants qui disent qu'il n'y a aucune différence de climat de collège après et avant la bi-sectorisation à Coysevox ; qu'au contraire, la pire des années qu'ils aient connu, c'était deux ans avant la mise sur pieds des bi-secteurs. Tout cela montre que ceux-ci ont été consolidés. Ce qui a été décidé aussi c'est que l'an prochain, définitivement totalement la bi-sectorisation serait cette fois achevée, c'est-à-dire qu'il y aura bien l'an prochain 6<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> qui seront accueillis tous au collège Coysevox; 5<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> seront tous au collège Berlioz et la bi-sectorisation sera achevée.

Alors, petit recul de la mixité sur Coysevox-Berlioz attendue, beaucoup moins forte qu'on pouvait le craindre et que cela nous était annoncé mais il faut de la transparence, il faut dire : il y a un recul sans que cela soit grave et inquiétant mais on se doit de donner la réalité. En revanche, amélioration sur Curie-Philippe, amélioration là aussi pas transcendante, il y a encore des éléments d'inégalité entre les deux collèges qui sont liés à eux choses : l'existence d'une classe à horaire aménagé musique à Curie qui n'a pas de critères, qui fait que cela attire plutôt des CSP+ et cela fait un peu de déséquilibre avec des CSP+ et donc pas une vraie mixité en faveur de Marie Curie.

Là-dessus, nous devons remercier l'Education nationale qui tient ses engagements, qui s'engage pour contrebalancer à la création d'une classe à horaire aménagé théâtre qui sera implantée à Gérard Philippe dès la rentrée prochaine qui s'appuie d'ailleurs sur une classe théâtre qui existe d'ores et déjà, donc qui est le prolongement de choses qui existent.

Puis le deuxième élément, c'est qu'il y a beaucoup de parents pour faire la répartition des familles par coefficient familial, cela ne peut être que déclaratif. Il faut que les familles déclarent. Il y a trop de familles qui ne déclarent pas, pour des raisons opposées. Certains parce qu'ils se disent : si je déclare et que j'ai un CSP+, je vais aller au collège sociologiquement moins favorisé et d'autres, au contraire, parce qu'ils sont très éloignés de l'école, ils ne savent pas faire ces déclarations.

Pour les premiers, je pense que le message est passé puisque 70 % des gens qui n'avaient pas déclaré leur coefficient familial ont été affectés à Gérard Philippe ; cela devrait favoriser la déclaration des coefficients familiaux. Mais il y a aussi des éléments qui méritent d'être revus pour améliorer.

J'ai l'air de mettre des critiques parce que je veux vraiment donner la transparence mais aussi dans le comité de suivi et notamment de la part des principaux, notamment de la part du principal de Gérard Philippe, un vrai discours très positif sur l'amélioration de l'ambiance du collège, de la vie scolaire et des effets très positifs de cette opération.

Je conclurais en disant que c'est une opération très regardée. J'ai moi-même eu l'occasion de m'exprimer dans plusieurs conférences où on venait nous demander un peu cette expérience. Beaucoup de villes suivent ce que l'on fait aujourd'hui dans le 18<sup>ème</sup>. D'autres arrondissements de Paris suivent de très près ce qui a été fait. Notre succès sur lequel il ne faut pas fanfaronner parce que tout cela mérite d'être consolidé mais ce qui est indubitablement un véritable succès est quelque chose, à mon avis, auquel nous pouvons être collectivement fiers dans ce Conseil d'arrondissement car nous montrons une voie pour quelque chose qui me semble essentiel, faire que ce fameux mot d'ordre que nous disons tous ensemble « vivre ensemble dans la ville de demain », que cela ne soit pas quelque chose d'abstrait mais de concret. Permettre à l'ensemble des populations dès le plus jeune âge, de partager dans la ville de demain cette ville, je crois que c'est un enjeu majeur. Nous avons remporté – ô soyons modestes – un petit point parce que la bataille est énorme mais je pense que nous avons marqué là-dessus un petit point et qu'il ne faut pas quand on a de succès être avare de notre satisfaction quand nous faisons avancer les choses.

**Martine DEBONNEUIL** : Juste une question à propos des enfants en situation de handicap. Je voudrais savoir si tous ceux qui devaient bénéficier d'une AVS, ils l'ont bien eu et où on en est de cette situation qui n'est pas toujours facile dans les classes ? Merci.

**Fadila MEHAL** : Des observations, puis une question.

Sur les observations, par rapport aux effectifs, vous évoquez finalement une baisse des effectifs qui ne profite pas, semble-t-il, aux privés à l'image d'ailleurs de ce qui se passe à Paris. Ma question, c'est en termes d'anticipation, si cette baisse est cumulée et qu'elle aura des incidences très certainement sur la gestion et l'organisation de la communauté éducative à terme parce que je pense qu'il y a des raisons aujourd'hui qui expliquent cette baisse d'ailleurs démographique à Paris en général. Est-ce que vous avez travaillé sur des scénarios d'anticipation par rapport à cette baisse même si vous n'avez pas évidemment toute la responsabilité sur cette organisation ?

Le deuxième point qui nous a toujours extrêmement intéressés, c'est la question de la mixité que vous, vous évoquez dans un quartier extrêmement métissé et c'est vrai que c'était un pari assez formidable d'ailleurs avec, comme vous l'avez rappelé, beaucoup de crispations, beaucoup d'interrogations au départ et je me réjouis que le climat se soit apaisé.

Pour autant, j'aimerais que vous donniez peut-être pas lors de cette séance mais plus tard sur les effets à la fois bénéfiques, c'est-à-dire sur la réussite scolaire en tant que telle académique mais aussi sur les liens de socialisation plus importants et par contre, ce que j'aimerais savoir c'est que vous dites en même temps que cette mixité a reculé un peu de façon objective, j'aimerais en connaître les raisons et au-delà de l'aspect que c'est formidable.

Puis, je voulais aussi tout à fait saluer le travail et puis, les engagements du Gouvernement par rapport à cette réforme qui avait été à l'époque en tout cas très demandée mais dont on ne savait pas si elle arriverait à terme. Aujourd'hui, je me réjouis que tous les acteurs de la communauté éducative saluent cette réforme. Alors à cause de la baisse des effectifs, elle prend une amplitude particulière puisque finalement des classes à 12, quand on réduit les effectifs c'est encore mieux. Donc, je voulais quand même pointer cet élément qui est à mettre au profit de ce Gouvernement.

**Pierre-Yves BOURNAZEL** : Je vais faire vite puisque nous n'avons pas encore commencé le Conseil, nous sommes en amont de l'ordre du jour.

Simplement, pour me réjouir du dédoublement des classes en zone d'éducation prioritaire renforcée, cours préparatoire depuis l'année dernière 2017 étendue au cours élémentaire première année et au cours préparatoire pour la zone d'éducation prioritaire.

Je crois que les enseignants, les parents d'élèves, les directrices et directeurs d'écoles se réjouissent – ce n'est pas toujours été facile, il a fallu gérer des sujets notamment de locaux, ce n'est pas rien et il faut saluer le travail de tous les professionnels mais cette réforme-là, elle est essentielle parce que tout le monde constate qu'elle a des résultats et c'est ce qui compte. C'est-à-dire que des enfants qui sont plus en difficulté au départ parce qu'ils ont peut-être moins de capital social ou moins de capital culturel, moins de soutien, on arrive plus facilement à leur faire acquérir les fondamentaux, savoir lire, écrire et compter et c'est cela aussi la promesse de la République et je crois que cette réforme, elle est absolument essentielle, elle doit être poursuivie et absolument amplifiée.

Il y aurait beaucoup d'autres choses à dire mais je discuterais avec M. DARRIULAT en d'autres endroits.

**Gérald BRIANT** : Une question : nous avons proposé d'élargir, notamment pour ce qui concerne les collèges, l'expérience menée dans les deux zones dédoublées. Il y a eu un vœu voté ici même sur un troisième couple de collèges, notamment autour de Clémenceau et le collège qui était juste en face, où on en est par rapport à cela ? Est-ce qu'il y a l'idée de comment on se félicite de la réforme ? Est-ce que l'idée de la généraliser comme nous l'avions porté est dans les tuyaux ?

**Eric LEJOINDRE** : Un mot là-dessus, puis je vais laisser M. DARRIULAT donner les éléments de réponses plus précises.

D'abord, merci à M. DARRIULAT pour ces éléments d'information précise parce que les sujets scolaires sont des sujets centraux dans un arrondissement aussi divers que le 18<sup>ème</sup>.

Je voulais redire comme lui ma fierté de ce que nous avons fait sur la question des secteurs multi-collèges. Ce n'était pas gagné, c'est difficile et je me rappelle y compris des débats que nous avons eus autour de cette table dans la période. Je pense que comme souvent, on a eu raison de faire parce que c'est en faisant qu'on arrive à régler les problèmes et c'est un peu une des spécificités du 18<sup>ème</sup>, c'est vrai sur ce sujet comme sur d'autres, M. BRIANT en dira un mot sur d'autres sujets brûlants de l'actualité, l'important c'est de faire, d'avancer, de proposer. C'est ce que nous avons fait ici dans le 18<sup>ème</sup> avec les résultats qu'on connaît. Ce n'était pas gagné mais en même temps quand une réforme est bien pensée, quand les moyens sont au rendez-vous et quand l'engagement de tous les acteurs est là, on peut se dire qu'en général, cela marche et c'est ce qui s'est passé sur les bi-secteurs.

M. DARRIULAT l'a dit, c'est quelque chose très regardé dans toute la France et aussi dans tout Paris. Je donne un élément de réponse à la question que posait M. BRIANT, l'Observatoire parisien de la mixité et de la réussite scolaire parce qu'on sait que la mixité, c'est une façon de faire mieux réussir nos enfants. C'est vrai aussi bien pour les enfants issus des catégories plus populaires que pour tous les autres enfants. On l'a vu dans les résultats du collège Berlioz au brevet. Les enfants, y compris ceux issus du secteur de Coysevox, ont eu de meilleurs résultats au brevet – c'était la première année, ils n'ont bénéficié que d'une année du collège multi-secteurs – proportionnellement que quand ils étaient seulement à Coysevox.

Donc la mixité sociale, le mélange, le refus de la ségrégation, c'est important, pas seulement pour les établissements des quartiers populaires, mais pour tout le monde. Pas seulement parce que cela permet à nos enfants d'être des citoyens plus au fait de la réalité des territoires dans lesquels ils habitent, mais aussi parce que cela a des impacts positifs en matière de résultats scolaires, pour peu que les moyens soient au rendez-vous. Là est toute la question : notre capacité à être dans ces réformes-là accompagné par le rectorat, par les autorités de l'Etat et par tous ceux qui doivent mettre en face les moyens pour réussir. Le collège multi-secteurs Coysevox-Berlioz n'aurait sans doute pas été la même réussite si nous n'avions pas obtenu le deuxième CPE à Coysevox, si nous n'avions pas obtenu les options spécifiques, si nous n'avions obtenu le renforcement de l'offre pédagogique, si nous n'avions pas obtenu la limitation du nombre d'élèves par classe. C'est ce travail-là qui a donné ces résultats. Moi aussi, j'en suis assez fier. Comme l'a dit M. DARRIULAT, il reste encore beaucoup de choses à faire. Il reste encore beaucoup de chemins à parcourir, pour faire en sorte que cette belle expérience devienne une magnifique réalisation.

Je veux dire aussi, parce qu'on l'a dit depuis le départ, que nous n'avons jamais pensé qu'il y avait une réponse uniforme à l'ensemble des questions posées par la ségrégation scolaire à Paris. La même réponse ne peut pas être apportée à tous les territoires. M. DARRIULAT disait pour ce qui est du collège Daniel Mayer, où nous avons mis en place un Tous mobilisés. Il s'avère que dans la géographie autour de Daniel Mayer, il n'y a pas d'établissement de sociologie plus favorisé, qui nous amènerait à penser qu'une solution de

type multi-collèges ou collège multi-secteurs soit la bonne solution pour cet établissement-là. Peut-être dans quelques années, on verra. Mais en tout cas pour le moment, ce n'est pas la réponse adaptée. Donc il faut, comme nous l'avons fait, que nous adaptions la réponse à la réalité territoriale, à la réalité des différents collèges, avec quand même, un objectif : c'est de se dire que Paris ne peut pas être une ville de la ségrégation. Paris ne peut pas être une ville avec des quartiers qui se tournent le dos. Paris ne peut pas être une ville avec des quartiers qui refusent de se voir et ce n'est pas cela le 18<sup>ème</sup>. C'est peut-être aussi pour cela que ce qui était possible, difficile mais possible dans le 18<sup>ème</sup>, est plus compliqué dans d'autres quartiers. Il n'y a pas de culture dans le 18<sup>ème</sup> de se tourner le dos, de se rejeter, de se repousser. On peut ne pas être d'accord sur tel et tel élément ; on peut avoir des appréciations différentes sur plein de choses, mais l'objectif, il est partagé par une très grande majorité des habitants du 18<sup>ème</sup> et c'est cela que nous devons continuer à construire autour de ce mode de travail-là, mais autour des tous les autres modes de travail qui vont nous permettre d'avancer.

Un mot aussi pour saluer les équipes de la SLA qui ont permis que nous puissions faire les classes à 12 en CP partout. Le défi est devant nous. M. BOURNAZEL posait la question, le défi est devant nous pour ce qui est des CE1, parce que malgré la baisse des effectifs, dont parlait M. DARRIULAT, il faut qu'on trouve des classes. Or l'objectif est bien d'arriver au maximum de faire des classes à 12. L'autre possibilité est de faire une classe de 24 avec deux instits, mais l'objectif est le plus souvent possible d'arriver à faire effectivement des classes à 12. Ce ne sera pas possible partout pour les CE1, parce que pour le coup, on devient serré en locaux classe. Heureusement dans deux ans, l'ouverture du 113 Championnet va pouvoir nous donner un peu d'air ; mais pour l'année prochaine, c'est plus compliqué. On continue à travailler avec la SLA qui a fait un énorme travail cet été pour monter des cloisons, pour ouvrir des portes, tout un tas de choses mais qui nous ont permis de mettre cette bonne réforme en œuvre dans de bonnes conditions.

**Philippe DARRIULAT** : Je vais reprendre tout simplement les différentes questions.

Sur les AVS, Mme DEBONNEUIL. Les AVS, c'est une responsabilité rectorale, j'ai donc une visibilité modérée et pas absolue. Il semble, parce que cela m'est venu, qu'il y ait encore des AVS qui manquent dans un certain nombre d'écoles. Ce manque est un manque d'ailleurs, ce ne sont pas des postes budgétaires. Ce n'est pas simple de recruter ces personnels qui en plus, évidemment, on ne peut pas mettre n'importe qui à cette responsabilité. Il m'est remonté plusieurs fois des manques d'AVS dans des écoles. Les choses sont en cours de règlement. Je n'ai pas plus de visibilité et je dois humblement vous avouer Mme DEBONNEUIL que je ne serais même plus capable de vous dire de mémoire les écoles sur lesquelles il m'est remonté qu'il y avait des manques.

Le deuxième élément. Oui, Mme MEHAL. Est-ce qu'on a une anticipation ? Bien sûr. Alors, oui et non. On a une anticipation puisqu'une fois, tout simplement quand il y a une baisse en petite section, on sait que cette baisse va se répercuter pour les huit ans à venir. Huit ans, parce que trois ans de maternelle et cinq ans d'élémentaire. La seule chose sur laquelle on n'a pas de visibilité, sur laquelle j'ai demandé, et je remercie là aussi – puisque vous avez remercié M. le Maire à juste titre la SLA – le service enfance de la Mairie pour le travail qu'ils font là-dessus. Je leur ai demandé des chiffres précis. La seule chose que je ne peux pas anticiper, ce sont les évolutions d'enfants en petite section de maternelle. Parce que là, les chiffres de crèche ne sont pas significatifs, les chiffres de naissance ne sont qu'une indication, mais une vague indication et chaque année, il faut qu'on suive cela de très près. C'est pour cela que là je vous ai donné les éléments en petite section.

Alors ce qu'on peut anticiper, je ne vais pas y revenir, c'est une baisse durable encore. On est à la quatrième année, il y a encore quatre années normalement de baisse, sauf si en maternelle – brusquement, mais c'est peu probable – les effectifs se mettaient à exploser. Il

faut le considérer comme une chance. Nous avons des écoles surpeuplées, trop souvent des locaux qui n'auraient pas dû être destinés à des locaux classe, étaient occupés par des classes. Nous avons deux défis à maintenir. Le défi des TAC, les ateliers du mardi et du vendredi, de 15h00 à 16h30, qui prennent des locaux et le défi des classes à 12 en CP et en CE1 dans toutes les écoles, dès la rentrée prochaine. C'est aussi pour cela que malgré la baisse des effectifs – M. le Maire l'a dévoilé – nous avons un peu bataillé mais obtenu, pour que le 113 Championnet réouvre à la rentrée 2020. Ce qui va nous permettre de refaire une sectorisation des écoles, et nous la voulons d'abord avec les directeurs, ensuite avec les parents d'élèves, reposant sur une très large concertation. C'est-à-dire que nous allons faire le 17 décembre une assemblée générale des directeurs d'école sur ce sujet et au début de janvier, tous les parents élus dans les conseils seront invités. L'objectif, c'est aussi de faire des transferts de classe vers le 113 Championnet de façon à ce que les écoles encore surchargées puissent avoir une classe en moins, non pas parce qu'on ferme une classe, mais parce qu'on réduit le secteur et qu'on ouvre une classe ailleurs, soit au 113 Championnet, soit par un jeu de domino. Tout cela, c'est un travail ; il y a vraiment cette préoccupation de faire améliorer les conditions d'accueil, y compris avec le nouvel impératif des 12 par classe.

Je n'ai rien à dire quant à l'intervention très bourdieusienne de M. BOURNAZEL.

Quant à l'élargissement de l'expérience, deux éléments. Je pense que cet élargissement est en cours dans une réflexion qui est parisienne. C'est une affaire de la Ville de Paris, pas uniquement d'un arrondissement, même si nous avons une certaine fierté, nous ne boudons pas notre plaisir. Si on doit réfléchir à plus long terme à ces questions-là, en s'appuyant sur des succès – mais ce sera d'autres que moi – pour reprendre votre formule, je pense qu'il faut y penser en effet, l'anticiper sur le long terme. Ce sera plutôt là pour le coup, sur un trisecteur que sur un bissecteur.

**Catherine BELEM** : Nous avons posé une question l'année dernière pour la rentrée 2017 concernant le nombre d'AVS manquants et vous nous aviez donné la réponse. Il y avait 56 enfants dans le 18<sup>ème</sup> qui n'étaient pas accompagnés. Ce qui serait peut-être intéressant de voir, c'est la comparaison. Peut-être où en sommes-nous vraiment maintenant par rapport aux 56 de la rentrée dernière ?

**Philippe DARRIULAT** : Oui. Très simplement, comme l'an dernier, j'avais posé la question à Antoine DESTRES qui ne manquera pas de répondre.

Quant à ceux qui ont demandé sur des chiffres plus précis, nous allons essayer d'obtenir et nous l'enverrons aux conseillers d'arrondissement qui nous le demanderont, l'étude ou du moins les POWERPOINT issus de l'étude de Julien GRENET sur les bissecteurs. Comme cela, vous aurez des éléments extrêmement précis. Ce sont les POWERPOINT qu'il a diffusés et commentés lors des comités de suivi.

**Eric LEJOINDRE** : Ou alors je vous invite à lire l'article passionnant du Monde d'il y a un mois ou le très bel article du Nouvel Obs sur le collège Hector Berlioz d'il y a quelques semaines, qui donnent des éléments assez précis. L'étude et les cartes de Julien GRENET sont parfaitement éclairantes sur cette question. Elles nous interpellent sur ce que nous, les élus, mais ce que la société parisienne doit faire en général et sur le travail qu'il nous reste à faire.

Un dernier mot, j'ajoute qu'on n'est pas obligé de penser cette question de la sectorisation, arrondissement par arrondissement. On peut aussi regarder avec des établissements de nos voisins du sud plutôt ou de l'ouest. En l'occurrence, pour l'ouest, le problème est en grande partie réglé, mais du sud du 18<sup>ème</sup> pour voir comment on peut travailler aussi sur cette question toujours avec le même objectif.

Merci beaucoup. On a passé un peu de temps là-dessus mais je pense que c'était important.

**Gérald BRIANT** : Je pensais, mais j'ai toujours été un grand naïf, qu'avec Gérard COLLOMB on avait touché le fond, eh bien non. Avec le nouveau ministre de l'Intérieur M. CASTANER, c'est pire en termes de politique migratoire. Je passe sur la gestion des gilets jaunes sur les Champs-Élysées, mais vous l'avez compris, c'est un autre sujet.

Mais au-delà de la gravité de la situation, je voudrais quand même interpeller le Conseil d'arrondissement et plus largement le niveau au-dessus, pour dire à quel point nous sommes inquiets dans le 18<sup>ème</sup> arrondissement. Inquiets parce que c'est le retour des campements aux portes : Clignancourt, Poissonniers, Chapelle, Aubervilliers. Les squares ne sont pas en reste : Eole, Rosa-Luxembourg, Charles-Hermite, Raymond-Queneau. On ne va pas vous lister tout l'essentiel, mais vous voyez un peu ce qui est en train de se passer. Il y a de nouveaux lieux, je pense notamment à Tristan-Tzara.

Comme vous êtes assez informés sur la situation, vous saviez qu'il y avait des opérations de mise à l'abri régulières organisées par la Préfecture de Paris, par l'Etat, la Préfecture de Région, en liaison évidemment avec la Ville, qui permettaient d'apporter des solutions d'hébergements réfugiés et ensuite de mettre fin à ces campements indignes, tant pour les réfugiés que pour les conséquences que cela avait dans la vie quotidienne des riverains. Ce mode opératoire était la seule solution apportée par l'Etat depuis 2015, depuis le début de la crise. Je rappelle qu'il a fallu l'investissement de la Maire de Paris et de sa majorité pour imaginer et réaliser le centre de premier accueil à la porte de la Chapelle et à Ivry-sur-Seine. Quand le centre de la Chapelle a fermé parce que, comme on s'y était engagé, parce que maintenant vous avez vu qu'ils sont en plein travaux et on est dans la construction de Condorcet, l'antenne universitaire, le Gouvernement n'a pas voulu pérenniser ce dispositif, dont on pensait en plus que des améliorés, si on pouvait, évidemment être apportés. Le ministère de l'Intérieur depuis la fermeture n'a ouvert que deux centres d'accueil sur trois qui avaient été annoncés. La capacité d'hébergement n'a pas atteint celle qui avait eu lieu, qui était celle du CPA de la porte de la Chapelle.

Dans le 18<sup>ème</sup>, vous avez eu des grands campements qui sont intervenus, notamment celui du Grand Millénaire. Dans le 18<sup>ème</sup>, pour combler et essayer de régler la situation, il y avait des opérations de mise à l'abri hebdomadaires. Chaque semaine, il y avait l'Etat, via la Préfecture, de police et de la Région qui veillait à pouvoir gérer au fil de l'eau les arrivées. Toutefois depuis septembre, nous constatons que ces opérations de mise à l'abri sont devenues moins fréquentes, donc elles ont perdu leur caractère hebdomadaire. Depuis novembre, deux opérations prévues ont été simplement annulées. Qu'est-ce qui se passe aujourd'hui ? Le retour des campements. Comme quoi, des fois ce n'est pas très compliqué ; on arrête quelque part et évidemment ce qui se passe, c'est le retour aux campements à cette solution qui est intolérable. En plus avec le retour des grands froids, c'est bien visé quand même.

D'où notre difficulté et d'où notre malaise par rapport à ce qui est en train de se passer. On n'est qu'au début de l'hiver et il va y avoir évidemment les ouvertures de mi-décembre annoncées dans le plan Grand-Froid. Vous comprenez ce qui s'est passé, c'est-à-dire qu'il y a eu une anticipation pendant trois semaines avant de dire voilà, comme le plan Grand-Froid va être déclenché, finalement on peut commencer à mettre la pédale douce. Ce n'est pas grave pendant trois semaines, si les gens qui étaient à la rue au final... Là avec le retour du froid, on est en train d'en payer les conséquences. Si évidemment, ce plan Grand-Froid, avec la mobilisation de la ville, va aider beaucoup à trouver un refuge provisoire, beaucoup d'autres devront rester à la rue, d'où notre inquiétude grandissante ainsi que celle des habitants du 18<sup>ème</sup> arrondissement, qui voient ce qui est en train de se passer, le retour des campements.

Au-delà du cas du réfugié, parce qu'évidemment les sujets sont liés. Selon le SAMU Social de Paris, il y a 330 familles sans solution chaque soir dans le 18<sup>ème</sup> suite à un appel au 115. Je tiens à rappeler ce chiffre parce que plus de 40 000 personnes hébergées chaque nuit en hôtel à l'Île-de-France dont la moitié sont des enfants. Pour vous donner un peu le travail qui est quotidien. Tous nos dispositifs sont hélas saturés. L'Etat, dont c'est la compétence régaliennne, ne répond pas à cette crise. Malgré, j'ai la cruauté de reprendre l'annonce qui avait été faite le 1<sup>er</sup> janvier 2018, plus personne ne dormirait à la rue, c'était un peu ce qui avait été annoncé. C'est très bien les promesses, c'est bien aussi quand on les rappelle.

Le 18<sup>ème</sup> est évidemment solidaire, ne cesse de soutenir les initiatives citoyennes, comme notamment les distributions de petit-déjeuner. L'Arrondissement accueille, pour que vous ayez ce chiffre en tête, 3 600 places d'hébergement, tous dispositifs confondus, ce qui est le record francilien. Qui dit record francilien, dit record de France. Nos associations de solidarité, de domiciliation poursuivent leur mission avec une volonté sans faille, malgré les baisses de dotation et l'indifférence du ministère de la Santé à leur appel. Mais bien que nous ayons le record de France, nous seuls, nous ne pourrions pas régler seul la crise de l'accueil des réfugiés en France. Aujourd'hui, nous interpellons via cette petite communication l'Etat pour qu'enfin, il y ait une réelle volonté politique, qui ne soit pas réduite à de l'affichage, parce qu'il y a eu beaucoup de communications et beaucoup d'affichages, sauf que les résultats sont là et ils sont cruels.

Donc aujourd'hui, on tend la main. Il ne s'agit pas d'être dans la polémique, mais de dire qu'il faut qu'enfin, il y ait une avancée. Je crois qu'elle est possible, mais elle demande une mobilisation à un tout autre niveau.

**Eric LEJOINDRE :** Merci beaucoup M. BRIANT. Je tenais à ce que l'ensemble des membres de ce Conseil soient informés de cette situation, que chacun a pu observer. Il suffit de se balader dans le 18<sup>ème</sup> pour se rendre compte de la complexité des phénomènes. J'ai obtenu d'être reçu la semaine prochaine au ministère de l'Intérieur pour évoquer ce sujet avec le cabinet du ministre. J'espère que nous pourrions avancer sur les deux aspects principaux de la difficulté à laquelle nous avons à faire face.

Le premier, c'est l'hébergement. Comment on fait pour qu'il n'y ait pas autant de gens à la rue ? Je vois les opérations de mise à l'abri être annulées les unes après les autres. Donc, le nombre de personnes à mettre à l'abri a augmenté, même si l'ouverture des places du plan Grand-Froid doit permettre, j'espère en tout cas que nous ayons une solution, mais qui est une solution de court terme. Parce que qui dit qualité de l'accueil dégradé, dit moindre choix des uns et des autres d'y accéder.

La deuxième difficulté à laquelle nous avons à faire face, c'est l'absence ou la trop faible présence de solution de mise à l'abri de journée. Quand nous avions le centre humanitaire, non seulement les gens pouvaient y dormir, mais pouvaient y passer la journée. Aujourd'hui, c'est beaucoup moins le cas, ce n'est même quasiment plus le cas. Evidemment, les gens hébergés ne restent pas toute la journée dans les gymnases ou dans des places à qualité dégradée, donc on retrouve sur l'espace public des personnes, dans les squares, dans les rues, qui ne font rien de mal, qui ont bien le droit d'être là, mais qui ne sont pas au chaud et protégés. D'où la difficulté qu'on connaît dans un certain nombre de quartiers du 18<sup>ème</sup> et notamment à la Chapelle et au sud de la Chapelle. Le Nord de la Chapelle connaît d'autres difficultés, mais au sud de la Chapelle, si ceux dont c'est la responsabilité ne parviennent pas à accroître la capacité d'accueil, y compris de journée, on aura la même difficulté sur le long terme et la qualité de vie, évidemment des personnes à héberger mais aussi des quartiers dans lesquels ils sont, sera durablement atteinte. On ne trouvera pas les solutions à Paris tout seul et encore moins dans Paris, dans le 18<sup>ème</sup> tout seul. M. BRIANT a rappelé les chiffres, mais la distorsion même si notre politique a permis de beaucoup rééquilibrer les choses entre l'est et l'ouest de Paris, mais entre l'est et l'ouest de l'Île-de-France, quand

vous regardez les cartes qui ont été réalisées par l'APUR des lieux d'hébergement et des lieux de solidarité dans l'ouest de l'Île-de-France et dans l'est de l'Île-de-France, c'est particulièrement parlant. Il faut que, notamment la Métropole, chère Mme PREMEL, nous permette d'avancer sur ce sujet, parce qu'on en est encore très loin.

Je peux être plus long mais je voulais que nous ayons cette alerte solennelle ici parce que nous ne sommes pas à l'abri dans les jours et les semaines qui viennent, de reconnaître ce que nous avons connu il y a quelques années : des très grands campements en cœur de ville ou aux portes de Paris.

**Pierre-Yves BOURNAZEL** : Cela fait plusieurs années maintenant que nous avons régulièrement ce débat en Conseil d'arrondissement et en Conseil de Paris. Ce débat ne fera que durer parce que déjà, il y a plus de quatre ans – je crois que nous sommes d'accord unanimement – que c'est la grande question du 21<sup>ème</sup> siècle, la question des déplacements des populations, qui fuient sur les guerres, la faim, des conditions climatiques. Evidemment, ce que nous vivons aujourd'hui n'est rien par rapport à ce qui va advenir. Donc, il faut un certain nombre de principes et que ces principes soient suivis d'actions concrètes, durables et d'intérêt général. Je crois que le premier principe, c'est sortir de la rue ces personnes qui sont vulnérables. D'abord pour assurer leur sécurité, leur tranquillité, pour assurer aussi leur confort, les conditions d'hygiène, les conditions d'humanité et de dignité pour ces êtres humains, faut-il le rappeler ? Quand vous êtes livré à vous-même et que vous êtes dans la rue, vous êtes extrêmement vulnérable pour votre avenir, pour votre santé et pour votre sécurité.

Toute politique publique qui permettra et qui permet de sortir de la rue ces personnes est une politique d'intérêt général. Une fois qu'on a dit cela, il faut avoir le courage de créer ces centres et il faut les créer sur l'ensemble de la route des migrations. C'est ce que j'ai dit à plusieurs reprises dans les débats à l'Assemblée nationale, c'est ce que j'ai dit à plusieurs reprises au Conseil de Paris, et c'est ce que je ne cesserais de dire. Cela doit dépasser tous les clivages, parce que nous sommes tous face à nos responsabilités et face à un enjeu majeur. Donc le premier point, c'est sortir ces personnes de la rue.

En les sortant de la rue, en s'occupant dignement et humainement des personnes, on règle aussi les problèmes qui se posent pour les riverains, qui sont en première ligne et qui peuvent en subir des nuisances. Les mêmes d'ailleurs, des problèmes d'hygiène, des problèmes de sécurité parce que viennent souvent se greffer sur les difficultés de ces personnes, d'autres trafics, celles et ceux qui exploitent ces conditions inhumaines. Bien sûr qu'il faut ensuite un parcours, parce que quand ces personnes on peut les sortir de la rue, il faut s'en occuper, sur le plan alimentaire, sur le plan de l'hygiène, la défense de leurs droits. Certains pourront bénéficier du droit d'asile et pourront rester sur le territoire. Là, il y a un parcours évidemment, on ne va pas en débattre ce soir, mais il y a beaucoup de choses à faire. Nous avons beaucoup de retard, notamment sur la diffusion et l'apprentissage de la langue française et sur un parcours et un suivi exemplaires pour ces personnes et pour ces familles.

Pour celles et ceux qui n'ont pas vocation à rester sur le territoire, il ne faut pas s'en désintéresser parce qu'elles reviendront. Les mêmes causes produiront les mêmes effets. Là, il y a toute une politique de co-développement et de coopération par projet, je dis bien par projet, qui doit être soutenue, à l'échelle nationale et à l'échelle européenne, mais aussi à l'échelle internationale. Cela veut dire l'accès à l'eau, l'accès à l'alimentation durable, l'accès à la construction d'écoles, aux savoirs, aux formations, au développement de l'emploi, aux infrastructures. Ce défi est majeur. Se désintéresser du développement de ces populations chez elles, c'est se désintéresser de l'ensemble du sort de l'humanité où nous vivons sur la même planète.

Puis, il faut aussi une réponse européenne. Il faut évidemment harmoniser davantage nos politiques et dans le monde qui vient, c'est de plus en plus difficile. On voit l'hostilité et l'égoïsme d'un certain nombre de pays, avec la montée des nationalismes. Il fallait citer ici l'Italie, on va parler de la Slovénie, de la Hongrie, de la Pologne. Evidemment, le monde qui vient est dangereux. La France et les pays qui croient en l'Europe ont une lourde responsabilité d'avancer sur ces sujets-là et de ne pas se renvoyer la responsabilité, mais d'avancer ensemble. Nous avons à faire face aux mêmes défis.

Enfin, il y a la question climatique, qui est très liée, c'est un enjeu majeur. C'est le grand enjeu aussi du 21<sup>ème</sup> siècle et ces deux questions sont très liées. Avoir des réponses sur les difficultés climatiques, avancer à l'échelle internationale mais aussi européenne et être exemplaire en la matière, permettra aussi de résoudre dans la durée un certain nombre de problèmes. Là, il faut savoir dépasser les intérêts partisans, les intérêts nationaux ; il faut avancer à la bonne échelle et mettre en place les bonnes politiques. Ce sont des principes qui appellent des actions concrètes et durables et qui demandent aux grands responsables publics et politiques d'avoir le sens de l'intérêt général et la capacité à voir loin et pas gouverner pour la prochaine élection, mais bien au-delà.

**Eric LEJOINDRE** : On aura l'occasion malheureusement de reparler de ces questions qui ne concernent pas que le 18<sup>ème</sup> mais qui se présentent beaucoup dans le 18<sup>ème</sup>. Le moins qu'on puisse dire, c'est que sur ce sujet comme sur d'autres, on prend nos responsabilités et on essaie d'avancer.

**Fadila MEHAL** : Je vais être relativement courte parce que mon prédécesseur a évoqué tous les points sur lesquels il y a unanimité sur le sujet.

C'est un sujet extrêmement douloureux, qui relève à la fois de l'humanité mais aussi de la fermeté. Aujourd'hui, il faut faire attention que ce débat ne soit pas complètement instrumentalisé, comme un chiffon rouge que l'on agite pour distribuer les bons et les mauvais points. Nous avons tous à réussir cette mutation migratoire qui devrait être gérée à l'échelle européenne.

Je ne vais pas redire ce qui a été dit, mais je pense qu'il y a deux choses qui me frappent. C'est que pour les demandeurs d'asile, il y avait un point focal sur lequel il fallait avancer vite et bien, parce que le diagnostic était vraiment terrifiant. Savez-vous que par le passé, des exilés, des réfugiés attendaient parfois plus de quatre ans, parfois mettaient des enfants au monde, qui n'étaient ni régularisables, ni expulsables, parce qu'il n'y avait pas de décision de la puissance publique. Je crois que cette réforme est amorcée ; les délais qui sont prévus et qui sont véritablement une accélération de cette décision, pour ne plus laisser ces personnes dans la détresse et dans l'indifférence. Je crois c'est une réforme très lourde. Il faut dire aussi qu'en effet, vous avez évoqué la part de l'Etat. Il est très important qu'aujourd'hui, ce budget de l'asile et de l'intégration a augmenté plus de 20%. Ce n'est pas suffisant, très certainement, quand on voit les flux massifs qui nous attendent et notamment à cause des réfugiés climatiques. Mais je crois que chaque pas est une avancée.

On a beaucoup évoqué la question de l'humanité. J'y suis moi-même très sensible parce que j'ai vécu ce parcours migratoire. Je peux vous le dire très honnêtement, que c'est un parcours qui est une déchirure. Donc il faut préférer, à tout point de vue, que des personnes puissent rester chez eux quand c'est possible, quand il n'y a pas des dictatures, quand il n'y a pas des transformations écologiques, qu'on leur permet de survivre.

C'est vrai que nous sommes tous autour de cette table pour essayer d'avancer. Je fais confiance, en tout cas je sais que notre Arrondissement a donné sa part et sa plus grande – je dirais plus que d'autres – sa juste contribution. Je pense qu'il faut que nous veillions à

continuer sur ce chemin d'écoute, d'entente, de consensus et surtout pour faire avancer, pas à pas, les droits personnels, sociaux, de ces immigrés et de ces réfugiés.

**Gérald BRIANT** : J'entends ce que vous dites Mme MEHAL, mais entendez ce qu'on vient de dire, c'est-à-dire qu'on n'est pas à un pas en avant là, on est à un pas en recul. On est en train de reculer sur des choses qu'on avait déjà gagnées. C'est pour cela qu'on interpelle de façon assez forte, on est vraiment en train de reculer alors que justement, il y avait eu des choses qui avaient permis d'avancer un peu. Malheureusement, c'est ce qu'on observe sur le terrain.

**Eric LEJOINDRE** : Le sujet d'actualité du 18<sup>ème</sup> est effectivement un sujet sur lequel on recule, c'est-à-dire la réapparition des campements, c'est incontestable et il faut qu'on y travaille. Tout le reste doit avancer, mais il faut absolument que nous n'ayons pas de campement nulle part, notamment pas dans le 18<sup>ème</sup>. Merci beaucoup à tous et à toutes pour ce point.

## MEMOIRE

### **6. 2018 DAC 593 – Plaque commémorative en hommage à Georges DUFAYEL 26, rue de Clignancourt à Paris 18<sup>ème</sup>**

**Catherine LASSURE** : On passe à un sujet beaucoup moins tragique. Il s'agit de délibérer sur l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Georges DUFAYEL au 26, rue de Clignancourt à Paris.

Je rappellerais brièvement qui était Georges DUFAYEL qui est né le 1<sup>er</sup> janvier 1955, qui a commencé à travailler à l'âge de 16 ans pour Jacques François CRESPIN au palais de la Nouveauté à Paris et qui est devenu rapidement directeur et associé. Il a fondé en 1887 l'affichage national, c'est lui qui a inventé la publicité sur les palissades. A la mort de Jacques François CRESPIN en 1888, il prend la direction de l'entreprise. En 1890, le palais de la Nouveauté devient les grands magasins DUFAYEL. Il se lance alors dans la vente de meubles à grande échelle.

Je rappelle, du point de vue artistique, qu'entre 1874 et 1913, ces bâtiments que vous connaissez tous, puisqu'il s'agit de la BNP, actuellement, ont été conçus par des architectes Alfred LE BEGUE, son fils Stephan et Gustave RIVES, qui sont progressivement construits sur le quadrilatère délimité par le boulevard Barbès, la rue de Clignancourt, la rue Christiani et la rue de Sofia.

En 1892, l'entrée principale du magasin située au 26 rue de Clignancourt est aménagée de façon monumentale avec un fronton de Jules DALOU et des sculptures d'Alexandre FAVIERE, l'entrée est coiffée d'un dôme.

En 1912, les grands magasins DUFAYEL emploient 15 000 personnes et se targuent d'être l'établissement le plus important de ce type dans le monde.

Georges DUFAYEL meurt à Paris le 28 décembre 1916 et les magasins DUFAYEL ferment en 1930. Afin de lui rendre hommage, il est proposé d'apposer une plaque commémorative au 26 rue de Clignancourt, dont le texte sera le suivant : « *Ici se trouvait l'entrée des grands magasins DUFAYEL ouverts en 1856 sous l'appellation Palais de la Nouveauté* ». Il fut repris par Georges DUFAYEL en 1888, spécialisé dans les articles d'équipement de la maison. Ils employèrent jusqu'à 15 000 personnes avant de fermer en 1930.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Eric LEJOINDRE** : Merci beaucoup. Je crois que cela fait presque dix ans que cette proposition a été faite, mais heureusement on avançait sur d'autres sujets en même temps.

**Gérald BRIANT** : Le groupe communiste va s'abstenir parce que Georges DUFAYEL était un homme d'affaires et commerçant parisien. On n'a rien contre les hommes d'affaires et les commerçants parisiens, mais il est surtout connu pour avoir développé en France le système d'achat crédit et par catalogue. Il a aussi été à l'origine de nombreuses grèves à l'époque sur les conditions de travail dans ces magasins DUFAYEL. Elles ont été durement réprimées. C'est la mémoire évidemment. Il faut tout prendre des fois, mais des fois quand on peut donner aussi des signes politiques, on les donne et en l'occurrence, nous nous abstenons.

## VIE ASSOCIATIVE

### **7. 18 2018 390 – Validation des inscriptions des associations auprès de la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 18<sup>ème</sup> et autorisation donnée à M. le Maire du 18<sup>ème</sup> de signer les conventions d'occupation des locaux**

**Jean-Philippe DAVIAUD** : Pour la deuxième fois dans ce mois-ci, 12 nouvelles inscriptions :

- 4 dans le domaine des arts et de la culture ;
- 1 dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse ;
- 1 dans le domaine de la santé, c'est assez varié une fois de plus ;
- 3 dans le domaine de la lutte contre l'exclusion ;
- 2 dans le domaine de la vie locale ;
- 1 dans le domaine des relations internationales.

**Eric LEJOINDRE** : Ce qui va conforter notre MVAC comme première maison des associations parisiennes et deuxième française.

### **8. 2018 DJS 282 – Subvention (3 500 €), au titre de la jeunesse, à l'association Les P'tits Poulbots Œuvre des Gosses de la Butte Montmartre (18<sup>ème</sup>)**

**Jean-Philippe DAVIAUD** : Les P'tits Poulbots que l'on ne présente plus ici, c'est la subvention annuelle telle que nous la versons chaque année. Cette année, il n'y avait pas de raison que nous ne poursuivions pas notre soutien actif et toujours volontaire de l'association.

## FAMILLE ET PETITE ENFANCE

### **9. 2018 DFPE 70 – Subventions (489 406 €) et avenants n° 2 à l'association « Le Dauphin Bleu » (18<sup>ème</sup>) pour ses deux établissements d'accueil de la petite enfance**

**Violaine TRAJAN** : Ce soir, j'ai un peu moins de sujets que les autres Conseils, mais c'est normal puisque les dernières fois, j'ai eu beaucoup de subventions.

Là, il s'agit de subventions pour deux crèches gérées par l'association « Le Dauphin Bleu ». On connaît tous le Dauphin Bleu, le Petit Dauphin, le Grand Dauphin, rue Vauvenargues et rue des Cloys, qui gèrent 37 places, 25 rue Vauvenargues et 12 rue des Cloys. Ces

établissements ont fait l'objet de travaux et aujourd'hui accueillent de nouveau les familles et les enfants.

Je vous remercie de voter ces subventions pour un montant de 489 406 €.

**10. 2018 DFPE 183 – Subvention (15 000 €) et convention avec le GIP « Samusocial de Paris » (19<sup>ème</sup>) pour son action « Des petits à l'hôtel », dans les 10<sup>ème</sup>, 11<sup>ème</sup>, 18<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> arrondissements**

**Violaine TRAJAN :** Il s'agit là de soutenir des actions pour des matinées organisées pour les familles qui sont hébergées à l'hôtel. L'an dernier, des activités ont eu lieu dans des hôtels ou dans des équipements comme la Maison des tout petits du 104, qui rassemble et accueillent les familles. Pour vous donner un ordre d'idée, ces activités ont réuni 23 enfants et 21 enfants l'année dernière. Les interventions en hôtel ont concerné 277 personnes, 114 enfants et 163 adultes dont 100 parents.

Là, il s'agit de voter une subvention de 15 000 € pour le SAMU Social pour poursuivre ces actions. Les hôtels du 18<sup>ème</sup> sont concernés mais aussi dans le 10<sup>ème</sup>, 11<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup>.

C'est l'occasion aussi pour annoncer la reconduction de l'opération qu'on aime beaucoup. Les bébés restos du cœur qui débutent le 3 décembre prochain, pendant une semaine. Il s'agit de recueillir des dons des familles, de produits d'hygiène, d'accessoires de puériculture et de vêtements chauds dans les crèches. Un partenariat avec la SODEXO et la Ville de Paris permet de collecter les dons, pour ensuite alimenter les bébés restos du cœur, qui vont soulager et accueillir les familles pendant toute une année. Si vous avez des dons ou en tout cas des familles qui sont dans les crèches, n'hésitez pas à leur parler de cette action.

Je vous remercie de voter pour ces deux subventions.

**Eric LEJOINDRE :** Merci beaucoup Mme TRAJAN.

M. BRIANT a parlé des hôtels et notamment des hôtels sociaux dans le 18<sup>ème</sup>, il y a aussi bien sûr des bébés dans ces hôtels.

## LOGEMENT ET URBANISME

11. 2018 DLH 352 – Location du terrain communal 21, rue Etex/56A, avenue de Saint Ouen (18<sup>ème</sup>) à Antin résidences – Bail emphytéotique
12. 2018 DLH 50 – Réalisation, 21, rue Etex (18<sup>ème</sup>) d'un programme de construction de 17 logements sociaux (7 PLA I – 7 PLUS – 3 PLS) par ANTIN résidences
13. 2018 DLH 177 – Réalisation 25 rue Pajol-66 rue Philippe-de-Girard (18<sup>ème</sup>) d'un programme de construction neuve d'une pension de famille de 29 logements et de 23 logements familiaux (17 PLAI-I et 6 PLUS) par FREHA
14. 2018 DLH 219 – Réalisation 81, rue des Martyrs (18<sup>ème</sup>) d'un programme d'acquisition amélioration de 25 logements sociaux (13 PLA-I et 12 PLUS) par la RIVP
15. 2018 DLH 221 – Réalisation Ilot Custine, rue Custine et Doudeauville (18<sup>ème</sup>), d'un programme d'acquisition-réhabilitation et de construction neuve de 172 logements sociaux (19 PLA-I, 57 PLUS et 96 PLS) par la RIVP
16. 2018 DLH 264 – Réalisation 118, rue Damrémont (18<sup>ème</sup>) d'un programme de construction de 53 logements sociaux (15 PLA-I, 16 PLUS et 22 PLS dont 15 en ULS) acquis en VEFA par ELOGIE-SIEMP
17. 2018 DLH 265 – Réalisation, 3-11 rue Marc Seguin (18<sup>ème</sup>) d'un programme de création d'une résidence sociale de 268 logements sociaux (PLA-I) par ADOMA
18. 2018 DLH 279 – Réalisation 45-47, rue des Poissonniers (18<sup>ème</sup>) d'un programme de création d'un FJT comportant 75 logements sociaux PLA-I, par ELOGIE-SIEMP
19. 2018 DLH 300 – Réalisation 1-3 et 7-9 impasse Letort (18<sup>ème</sup>) d'un programme de construction neuve de 12 logements sociaux (6 PLA-I et 6 PLUS) par la RIVP
20. 2018 DLH 301 – Réalisation, 7 rue Jean Robert (18<sup>ème</sup>) d'un programme de construction de 14 logements sociaux (7 PLA I – 7 PLUS) par la RIVP.
21. 2018 DU 159 – Déclaration de bien sans maître d'une partie du lot 15, 71 rue Philippe-de-Girard (18<sup>ème</sup>)
22. 2018 DLH 302 – Réalisation, 71, rue Philippe-de-Girard (18<sup>ème</sup>) d'un programme de construction neuve de 11 logements sociaux (6 PLA I – 5 PLUS) par la RIVP
23. 2018 DLH 23 – Réalisation 36, rue Myrha (18<sup>ème</sup>) d'un programme de construction de 8 logements sociaux (3 logements PLUS et 5 logements PLS) par ELOGIE – SIEMP
24. 2018 DLH 316 – Location des immeubles 36, rue Myrha (18<sup>ème</sup>) à ELOGIE-SIEMP et 11/13, rue Léon (18<sup>ème</sup>) à PARIS HABITAT OPH – Avenants aux baux emphytéotiques et constitution de servitudes
25. 2018 DLH 305 – Réalisation 16, rue Véron / 31, rue Germain-Pilon (18<sup>ème</sup>) d'un programme de 2 logements PLA-I supplémentaires dans la maison relais par ELOGIE-SIEMP
26. 2018 DLH 311 – Réalisation 1, rue de la Charbonnière (18<sup>ème</sup>) d'un programme de création de 7 logements sociaux (2 PLAI et 5 PLUS) par 3F
27. 2018 DLH 317 – Réalisation, 1-3 Villa des Tulipes/99-101 rue du Ruisseau (18<sup>ème</sup>), d'un programme de construction d'une pension de famille de 28 logements PLAI par l'Habitation Confortable
28. 2018 DLH 325 – Réalisation 6bis-8 passage Ramey (18<sup>ème</sup>) d'un programme de construction de 33 logements (15 PLUS et 18 PLI) par la RIVP
29. 2018 DLH 347 – Location de l'immeuble 19-21, rue Championnet (18<sup>ème</sup>) à la RIVP-bail emphytéotique
30. 2018 DLH 354 – Réalisation, 19-21, rue Championnet (18<sup>ème</sup>) d'un programme d'acquisition-amélioration de 40 logements sociaux (19 PLAI – 11 PLUS – 10 PLS) par la RIVP
31. 2018 DLH 366 – Réalisation 9, passage Kracher (18<sup>ème</sup>) d'un programme de 17 logements sociaux PLA-I (foyer) par Hénéo

32. 2018 DLH 293 – Réalisation 82, rue Joseph-de-Maistre, 233 rue Marcadet (18<sup>ème</sup>) d'un programme comportant 18 logements sociaux par Paris Habitat OPH
33. 2018 DLH 299 – Réalisation 77-79, rue Championnet (18<sup>ème</sup>) d'un programme de rénovation de 22 logements par DOMAXIS
34. 2018 DLH 34 – Réalisation 13, rue Ernestine (18<sup>ème</sup>) d'un programme de rénovation de 11 logements sociaux par ELOGIE-SIEMP
35. 2018 DLH 26 – Réalisation dans 6 immeubles en copropriété du 18<sup>ème</sup> arrondissement d'un programme d'acquisition- réhabilitation de 8 logements sociaux (2 PLUS, 5 PLA-I et 1 PLS) par ELOGIE-SIEMP
36. 2018 DLH 180 – Location par bail emphytéotique à PARIS HABITAT-OPH de divers groupes immobiliers – Réalisation d'un programme de conventionnement de 569 logements sociaux par PARIS HABITAT-OPH
37. 2018 DLH 286 – Réalisation dans les 3, 9, 11,12, 15, 17, 18 et 20<sup>ème</sup> arrondissements d'un programme d'acquisition-amélioration de 19 logements sociaux (9 PLA-I et 10 PLUS) par AXIMO
38. 2018 DLH 391 – Rachat de baux à construction par la société Toit et Joie – Demande de garantie d'emprunt PLS auprès de la Ville de Paris
39. 2018 DLH 383 – Dispositif « Réparer et Embellir » : subvention visant l'amélioration du parc de logements situé dans le 18<sup>ème</sup> arrondissement et géré par des bailleurs sociaux (2 347 939 €)
40. 2018 DU 144 – Cession à Icade de 7 volumes 94-96 rue des Poissonniers (18<sup>ème</sup>) et acquisition auprès d'Icade de volumes rue des Poissonniers (18<sup>ème</sup>)

**Michel NEYRENEUF** : Il n'y en a jamais qu'une trentaine de délibérations. Mais c'est quand même important puisque finalement, ce soir, on va voter 24,4 millions d'euros de subventions pour la création de logement social et 2,350 millions pour la réparation et l'embellissement de l'ensemble de cités HLM. Ce qui va nous conduire à finalement créer 502 logements sociaux familiaux et 435 logements sociaux spécifiques, soit près d'un millier.

A savoir que nous avons là à peu près le tiers des subventions votées sur Paris ce mois-ci. Mais il les faut ces subventions parce que justement, comme cela, on évite d'avoir des problèmes comme à Marseille. Si on n'avait pas eu la volonté et l'opiniâtreté de Bertrand DELANOE en 2001 et de Daniel VAILLANT à la tête de la Mairie du 18<sup>ème</sup>, celle de Jean-Yves MANO, reprise ensuite par Ian BROSSAT et Anne HIDALGO, si on n'avait pas eu toute cette volonté, malheureusement peut-être que les problèmes que connaît Marseille, on les connaîtrait aussi.

Dans les années 2001 à 2006, quand nous étions élus et qu'on a à tour de rôle une semaine d'astreinte, on doit répondre aux urgences et surtout pour les problèmes de logement. A chaque fois que nous faisons notre semaine d'astreinte, nous étions réveillés deux ou trois fois par semaine, pour des immeubles ou des escaliers qui s'effondraient. Maintenant, je peux vous l'annoncer, heureusement, on est appelé de temps en temps, mais c'est pour d'autres problèmes, des incendies, mais ce n'est pas forcément lié à l'insalubrité et même pas comme c'était à l'époque.

Nous prenons les deux premières délibérations qui concernent le 21, rue Etex. C'est quelque chose d'attendu depuis très longtemps, 21 rue Etex/56A avenue de Saint-Ouen. La première délibération permet de louer ce terrain communal à Antin Résidences par un bail emphytéotique.

La deuxième délibération va nous permettre de financer la réalisation d'un programme construction de 17 logements sociaux avec du PLA-I, du PLUS et du PLS et d'une crèche de 36 berceaux sur un terrain vague, qui est vague depuis très longtemps ; enfin on arrive maintenant à le sortir.

La délibération suivante concerne un cadeau de Jacques CHIRAC. Vous vous rappelez du temps où le Président de la République a fait des réquisitions à Paris, la rue du Dragon, un vieux bâtiment industriel qui était le 25, rue Pajol et on y a créé une résidence sociale qui maintenant a été confié à FREHA. Dans cette résidence sociale, malheureusement elle ne fonctionne pas comme une résidence sociale, puisque grosso modo, les habitants sont là depuis le début et ont pour vocation à intégrer le statut de locataires du logement social. Quand FREHA se pose la question de rénover ce bâtiment, il arrive à la conclusion qu'il faut le détruire et reconstruire parce que ce n'est pas du tout aux normes. Les hauteurs de sous-plafond, la grandeur des pièces, ce n'est pas du tout compatible avec du logement tel qu'on le conçoit aujourd'hui.

Donc, ce qui nous est proposé là, c'est d'un côté sur le 25 rue de Pajol, de reconstruire une pension de famille de 29 logements et sur le côté Philippe-de-Girard, de construire un bâtiment de 23 logements familiaux, sociaux, par FREHA. Bien sûr, toutes les familles sont rentrées actuellement dans un processus de relogement, avec les mêmes droits et devoirs que traditionnellement, c'est-à-dire la possibilité de trouver un logement social adapté, correspondant aux désirs de localisation et le droit de revenir s'ils le souhaitent par la suite.

Je continue par le 81, rue des Martyrs. Un immeuble a été préempté et pour lequel la RIVP se propose de créer 25 logements sociaux (13 PLA-I et 12 PLUS). Puisqu'on est à Montmartre, évidemment on peut à ce moment-là être dans ces catégories.

La 221, programme important par la RIVP sur l'îlot Custine, qui est entre la rue Custine et la rue Doudeauville et le boulevard Barbès. Un programme d'acquisition-réhabilitation de 172 logements sociaux. Il faut noter que ces logements avaient été achetés par la caisse des dépôts pour empêcher une vente à la découpe il y a un certain temps et que, maintenant, il a été décidé de ne pas les laisser loyer libre, mais de les conventionner avec un mélange de 19 PLA-I, 57 PLUS et 96 PLS, pour l'îlot Custine.

On en vient au 46 rue Championnet. Là aussi, c'était un hôtel exproprié il y a très longtemps. Des grosses difficultés par rapport aux immeubles voisins faisaient que le projet de construction était un peu compliqué. On est sorti maintenant des problèmes et on va pouvoir avancer sur le programme de construction d'un CHRS comportant 18 logements sociaux, CHRS un centre d'hébergement, par ELOGIE-SIEMP.

On passe au 118, rue Damrémont. Ce parking qui a finalement été vendu à un promoteur lequel va y construire un nombre important de logements. Il a l'obligation de réaliser 30 % de logements sociaux, c'est ce que va faire ELOGIE-SIEMP en acquérant en VEFA, vente en l'état futur d'achèvement, 53 logements sociaux dans cet ensemble qui comptera beaucoup plus de logements. On crée par là la mixité sociale.

On en arrive à un autre programme très important. Le foyer, nous avons dans le 18<sup>ème</sup> trois foyers de travailleurs migrants, estampillés comme tel. Nous en avons un passage Kracher, il a été rénové et maintenant, c'est une résidence sociale. Nous en avons un autre à l'angle de la rue Caillié et du boulevard de la Chapelle, qui vient d'être détruit et presque reconstruit, qui va devenir aussi une résidence sociale. Nous avons le fameux foyer important de la rue Marc-Seguin, dans lequel il y avait 268 ou 270 lits, puisqu'à ce moment-là, on compte en lit, il y avait des chambres à une, à deux ou à trois personnes. Ce foyer est dans un état très problématique et il est irréhabitable en l'état. ADOMA, qui était un peu le bras armé de l'Etat pour le logement des travailleurs immigrés, a décidé de le détruire et de le reconstruire. Cela a été un peu compliqué puisqu'il faut en même temps que tous les gens qui sont là-dedans, tous les travailleurs migrants, soient relogés. C'est pour cela que nous avons proposé à ADOMA une première solution, qui est de trouver 60 logements, dont Chapelle International, puisque dans Chapelle International, il y a tout un immeuble avec du logement spécifique pour travailleurs migrants, pour jeunes travailleurs, etc. Il y a 60 places qui sont réservées là

pour permettre le relogement. Par effet de tiroir, ils vont travailler d'abord une partie du bâtiment qu'ils vont détruire et reconstruire et ainsi de suite ; on arrivera à une résidence sociale de 268 logements sociaux, avec la volonté de briser un peu le système qui existait avant aux résidences travailleurs migrants. Mais de faire que ce soit une résidence sociale, dans laquelle il pourrait y avoir de la mixité et il y aura non seulement des T1 mais aussi des T1bis et des T1 primes, qui permettent d'accueillir par exemple une famille monoparentale avec un enfant ou avec deux enfants. Donc, cela va redevenir le statut traditionnel des résidences sociales, sauf pour les travailleurs migrants qui étaient issus de l'ancien foyer et qui à ce moment-là bénéficieront, à la différence des autres, de pouvoir y rester tant qu'ils le souhaitent.

On en arrive au 45-47, rue des Poissonniers, c'est la DLH 279. C'est la création d'un programme de FJT, Foyer jeunes travailleurs, comportant 75 logements sociaux PLA-I par ELOGIE-SIEMP. C'est un grand immeuble faubourien. Nous avons insisté et la commission du Vieux Paris aussi a insisté auprès d'ELOGIE-SIEMP, pour que l'immeuble soit réhabilité et non détruit et reconstruit. C'est là que pourrait être créé ce foyer de 75 logements. Le 18<sup>ème</sup> se situe, alors qu'au début des années où je suis arrivé, il y avait un seul foyer de jeunes travailleurs, le foyer Georgette Agutte, maintenant, nous sommes un des premiers arrondissements en termes de nombre de places pour jeunes actifs, jeunes travailleurs.

On passe maintenant au 1-3 et 7-9 impasse Letort. Là, c'est plutôt une volonté de réhabiliter un patrimoine qui est un peu usé, par la RIVP. Il y avait construit dans cet impasse Letort, de part et d'autre, des immeubles dans les années 70 et qui ne comportaient que des T5. La RIVP s'est posée la question : « Comment je rénove » etc. Finalement, a décidé de démolir et de reconstruire, pour pouvoir faire des bâtiments qui soient évidemment Plan climat et qui correspondent à une mixité plus grande en termes de typologie. Il y aura 12 logements sociaux.

On en arrive au 7, rue Jean-Robert, où c'est un immeuble rattrapé par l'insalubrité, qui aurait très bien pu finir comme la rue d'Aubagne, pour y construire là 14 logements sociaux 7 PLA-I, 7 PLUS, par la RIVP. Evidemment, toutes les familles qui y logent actuellement sont relogées de la même façon que ce que j'ai dit tout à l'heure.

On en vient à deux délibérations qui traitent du 71, rue Philippe-de-Girard. La première, c'est pour une déclaration de bien sans maître d'une partie du lot 15, c'est-à-dire qu'il y a un lot en expropriation, on n'a pas retrouvé son propriétaire. Il est proposé de l'acquérir comme bien sans maître. Ce qui nous permettra de réaliser au 71, rue Philippe-de-Girard un programme de construction neuve de 11 logements sociaux par la RIVP.

Le 36 rue Myrha, pareil, est concerné par deux délibérations. Je vous rappelle ancien Myrha Palace, devenu ensuite l'Eglise du Nazaréen et ensuite fermé par la Préfecture de police parce que ne correspondant pas à un ERP, donc la Ville l'a rachetée. La première délibération, c'est pour une histoire de bornage entre l'immeuble du 36, rue Myrha et l'immeuble voisin. La deuxième délibération, c'est pour la construction de 8 logements sociaux par ELOGIE-SIEMP.

On continue avec le 16 rue Véron, le 31 rue Germain-Pilon. Là c'est un programme que nous avons déjà voté, mais cette délibération permet de programmer deux logements PLA-I supplémentaires dans la maison relais de la rue Germain-Pilon.

DLH 311. Le 1, rue Charbonnière est un vieil immeuble préempté il y a très longtemps, peut-être du temps de la préfecture, qui avait été confié à plusieurs sociétés et finalement qui a abouti à I3F. Quand I3F s'est posé la question de le réhabiliter, il paraissait évident que compte tenu de l'état des structures, il fallait le détruire et le reconstruire. C'est le programme qui va être mis en œuvre avec ce logement.

J'en viens à la Villa des Tulipes, 99 rue du Ruisseau, cet immeuble que la Ville a finalement racheté par une expropriation, puisque c'était un projet vendu par un promoteur sur plan. Ensuite, le promoteur a fait faillite. Cela a été squatté une première fois par les toxicomanes ; une deuxième fois, on les a fait sortir ; une deuxième fois par des toxicomanes et des prostituées, on les a fait sortir alors qu'on n'avait pas le droit en principe, parce que cela ne nous appartenait pas. Finalement, cela a été plus ou moins squatté par des artistes, on les a laissé, en se disant : au moins, c'est occupé. Maintenant, on est propriétaire du lieu. Donc, les gens qui sont à l'intérieur vont être relogés et on va créer une pension de famille. C'est la première fois que dans une réunion publique avec des riverains où on présente un projet de maison, de pension de famille dans un quartier, on n'a reçu qu'un enthousiasme délirant de tous les voisins, qui étaient prêts à s'engager et à participer dans l'action collective qui sera menée par la suite. Je tenais à le souligner parce que ce n'est pas toujours comme cela.

On passe maintenant au 6bis-8, passage Ramey. C'est un ancien parking, c'était toujours un parking, pour un programme de construction de 33 logements, 15 PLUS logements sociaux et 18 logements intermédiaires par la RIVP.

Je continue avec les deux délibérations qui suivent 347-354, c'est la location de l'immeuble préempté du 19-21, Championnet à la RIVP et la 354, pour y réaliser un programme d'acquisition-amélioration de 40 logements sociaux.

Le 9, passage Kracher va permettre à Hénéo qui s'appelait avant Lerichemont, de renforcer les programmes de foyer qu'il a dans le secteur, grâce à 17 logements sociaux qui seront créés.

La DLH 293 nous emmène 82, rue Joseph-de-Maistre et 233, rue Marcadet. Là c'est un programme de logements sociaux sur un immeuble préempté par Paris Habitat ; 18 logements sociaux.

Au 77-79 rue Championnet, un programme de rénovation de 22 logements par DOMAXIS. Là c'est de ce qu'il y a de plus naturel, c'est-à-dire la rénovation de son patrimoine.

Au 13, rue Ernestine, c'est pareil, un programme de rénovation de 11 logements sociaux par ELOGIE-SIEMP.

Des rénovations et des programmes d'acquisition-réhabilitation de 8 logements sociaux dans le diffus par ELOGIE-SIEMP.

Pour la DLH 180, c'est pour un programme plus important de 569 logements sociaux, mais nous ne sommes concernés dans le 18<sup>ème</sup> que par l'immeuble de la rue Jean-Cottin qui va être conventionné.

On en arrive maintenant, la même chose que ce que j'ai dit tout à l'heure, c'est dans le diffus, mais ce coup-ci, c'est du côté de Paris Habitat, cela s'appelle AXIMO, la filiale, pour 19 logements sociaux à Paris, dans le diffus.

Une délibération purement technique par la société Toit et Joie, qui est une demande d'emprunt auprès de la Ville de Paris, pour récupérer des baux à construction, souscrits par Orange du temps où ils étaient France Télécom.

Le dispositif « Réparer et Embellir » est une subvention qui vise à l'amélioration du parc de logements dans le 18<sup>ème</sup> arrondissement, géré par des bailleurs sociaux. Ce sont les parties communes, les espaces verts essentiellement, pour 2,350 millions. La plupart des bailleurs du 18<sup>ème</sup> vont recevoir des subventions.

Enfin, j'arrive avec une délibération un peu différente, qui est la cession à Icade de 7 volumes au 94-96, rue des Poissonniers et acquisition auprès d'Icade de volumes rue des Poissonniers. Grosso modo, c'est un échange dans le projet voulu, sur le bâtiment devant la barre Andrézieux, là où il y avait avant le magasin Métro. Il va y avoir tout un programme de rénovation qui va être fait avec l'arrivée d'une résidence étudiante et de mètres carrés importants de bureaux. C'est Icade qui a été choisi par le promoteur, qui a vendu. Mais à cet emplacement, il y a déjà actuellement des locaux municipaux, puisqu'il y a le restaurant administratif et des locaux pour la DPSP. Donc, pour laisser faire le programme ambitieux d'Icade, il est obligé de faire un échange pour qu'à la fois, nous lui vendons les volumes que nous avons actuellement et qu'en échange, il nous restitue ces mêmes types de volumes mais 9, à une localisation un petit peu différente, mais toujours dans le même secteur.

**Eric LEJOINDRE** : C'était très utile de pouvoir spécifier un peu les choses parce que cela permet à chacun de bien situer tout cela, notamment sur la carte.

**Pascal JULIEN** : Pour compléter le petit historique par lequel M. NEYRENEUF a commencé de rapporter la délibération, pour rappeler que dans la première mandature de Bertrand DELANOE 2001-2008, on doit quand même beaucoup à Jean-François BLAIS et René DUTREY, élus écologistes qui ont présidé la SIEMP ; la SIEMP était l'outil de lutte contre l'habitat insalubre. C'est vrai qu'on a fait pas mal de chahut à l'époque parce que la liste de logements insalubres établie par les mairies de Paris nous semblait tout à fait minorée par rapport à la réalité qu'on a fait du chambardement pendant pas mal de temps, pour obtenir finalement que la réalité soit prise en compte. C'est un combat que nous avons gagné d'abord et qu'on a gagné ensemble.

Je crois qu'il n'y a rien à regretter d'avoir été jusqu'au bout des recensements, quand on sait ce qu'est un habitat insalubre. A l'heure où je vous parle, il y a 600 000 logements insalubres en France. Paris en a toujours parce que des logements vieillissent et le deviennent. Mais on a mis en place un dispositif, l'observatoire. C'est Daniel VAILLANT qui l'a fait ici. Je crois que de temps en temps, il nous arrive d'avoir de la part de la droite, des leçons sur ce qu'on fait en matière d'urbanisme. Nous n'avons pas besoin à Paris d'immeubles qui s'effondrent. Nous n'avons pas dû déloger 183 immeubles à Marseille depuis l'effondrement rue d'Aubagne, vous vous rendez compte. Il y a 40 000 logements insalubres, non traités à Marseille. 40 000, c'est le chiffre dont on avait hérité, nous en 2001, après des siècles de domination de la droite à Paris. C'est vrai que cela coûtait cher, il a fallu mettre de l'argent. On a gagné ça et ça. J'insiste parce qu'il faut le rappeler, c'est une œuvre collective. Vous avez eu raison mais je crois que j'ai raison de compléter.

Le deuxième aspect, c'est que quand on fait ces logements de toutes sortes, il y a de la concertation. Je suis intervenu au dernier Conseil pour proposer que nous nommions à Chapelle International une rue de la Concertation, parce que c'est une valeur. Je crois qu'on en a encore besoin, je suis de ceux avec les écologistes qui ne sont pas toujours satisfaits, de la manière dont les concertations sont conduites. Elles commencent trop tard, pas si en amont, n'empêche qu'elles existent. Nous n'avons pas besoin de faire un chantier avec des murs en béton de 3 mètres de haut comme place Jean-Jaurès ou à défaut, comme il n'y avait pas eu de concertation, je construis une sorte de fortification. Donc, je voudrais dire aux donateurs de leçon du passé, du présent et du futur, de ne pas perdre ces éléments factuels que je viens de rappeler.

Je me réjouis de presque tout ce qui a été dit par M. NEYRENEUF pour ce qui est des délibérations.

**Catherine BELEM** : Quelques mots pour saluer toutes ces délibérations. Vous dire que le groupe communiste se félicite de la politique du logement à Paris et particulièrement la politique du logement dans le 18<sup>ème</sup>.

Près de 1 000 logements sociaux sont actés ce soir dans notre Conseil d'arrondissement et aujourd'hui 1 000 logements qui entrent dans le patrimoine commun des Parisiens et qui participent à faire de Paris une ville à vivre pour tous.

**Pierre-Yves BOURNAZEL** : Nous voterons 26 des 30 délibérations. Cela s'appelle une opposition très constructive. En matière de logement, c'est normal d'être constructif.

Sur ce qu'a dit M. NEYRENEUF, détruire pour reconstruire lorsque c'est nécessaire, oui ; réhabiliter quand c'est nécessaire, oui ; utiliser les garages, les parkings, transformer des bureaux en logements, oui et c'est la raison pour laquelle, nous allons voter ces 26 délibérations sur 30.

En revanche, j'amènerais trois réserves. La première, c'est sur la préemption, c'est-à-dire sur la DLH 26 et sur la DLH 286. J'y reviendrais tout à l'heure dans un autre débat. Nous pensons que la préemption pourrait être largement réorientée, en tout cas ces crédits sur la construction de logements réellement neufs, c'est-à-dire de nouveaux logements et non le changement de destination de logement privé en logement social, même s'il ne faut pas se l'interdire non plus.

Une deuxième réserve, c'est sur la DLH 50 au 21, rue Etex. Je pense que c'est un lieu de respiration. On aurait pu éviter de construire sur ce lieu et on aurait peut-être pu en faire un espace vert ou un espace dédié à des activités culturelles ou ludiques. Dans une ville dense comme Paris, qui est la capitale la plus dense d'Europe, qui a une densité comme Mumbai, lorsque l'on peut avoir des terrains comme cela qui sont libres, il faut les garder libres, il faut les aménager pour permettre aux habitants qui vivent dans des quartiers extrêmement denses de pouvoir profiter de ces lieux de respiration. C'est la raison pour laquelle sur cette DLH 50, je ne pourrais pas voter favorablement et donc la DLH 50 et la DLH 352.

Je voterai pour la DLH 316, mais là aussi, je pourrais mettre une troisième réserve mais très constructive puisque je vais quand même voter. C'est que c'était un ancien cinéma et on aurait pu garder la vocation culturelle du lieu. Je crois qu'on peut soutenir le logement social, la politique de logement social équilibré ; 26 de ces délibérations permettent de le faire et de faire avancer Paris. En revanche, sur la préemption réserve et sur le 21, rue Etex, là où il y a un vrai lieu de respiration, réserve aussi. Je pense que ce sont des lieux qu'on doit maintenir pour les habitants pour qu'ils puissent profiter aussi de leur quartier parce que le nombre c'est bien, le chiffre c'est bien et la qualité de vie c'est encore mieux.

**Christian HONORE** : Je voudrais attirer l'attention sur deux délibérations sur les créations de pensions de famille. Nous allons les voter et j'espère que ce soit la même réussite que celle du 53, rue Léon que nous avons inaugurée parce que c'est vraiment très bien et cela fait l'honneur du 18<sup>ème</sup> arrondissement que de donner un logement beau, agréable, bien conçu – je l'ai dit à l'architecte – à des gens qui risquaient d'être à la rue. C'est incontestable.

La deuxième chose que je voudrais dire c'est la référence aux délibérations 301 et 302 dont je ne participerai pas aux votes parce qu'il s'agit de la RIVP mais je vais vous dire ce que j'ai dit au Conseil d'administration, c'est que autant c'est bien de créer des pensions de famille PLAI, en revanche, peut-être, cela serait bien que l'on cesse, que l'on mette un peu la pédale douce sur les PLAI et que l'on fasse venir des classes sociales moyennes.

Enfin, je voudrais parler de la DLH 383 : « Réparer et Embellir ». Bien entendu, nous allons voter cette délibération, la Ville de Paris fait de très gros efforts puisqu'elle va investir plus de 2.3 millions d'euros dans le 18<sup>ème</sup> qui représentent 50 % du coût global. Il y a plusieurs sortes de travaux. D'abord, il y a ce qui est lié à l'esthétique : peintures, rénovation des cages d'escalier, parties communes. Il y a la sécurité avec la sécurisation des halls, les installations de portes palières anti-effractions, c'est parfait. Je voudrais attirer votre attention sur le fait

qu'il va y avoir des caméras de vidéosurveillance, je préfère qu'on les nomme vidéoprotection, je voudrais attirer l'attention qu'il est loin le temps où chaque fois que je proposais des caméras de vidéoprotection dans les résidences de logements sociaux, j'étais rabroué. Là, je vois qu'il a suffi qu'on insiste un peu, puis la raison a parlé et c'est très bien.

Je note également la rénovation des ascenseurs et en particulier aux 48, rue Ramey et 86, rue Marcadet. C'est très bien. Je voudrais attirer votre attention sur le fait qu'avec M. BOURNAZEL, nous sommes régulièrement interpellés par les locataires de logements sociaux qui nous disent qu'il y a un vrai problème des ascenseurs dans les résidences de logements sociaux : mauvais fonctionnement et lorsqu'elles sont réparés, de gros délais. Alors, on nous dit parce qu'il y a des problèmes de pièces qu'il faut commander etc. Je crois qu'il faudrait attirer l'attention aux bailleurs sociaux de dire que d'abord, il faut accélérer la rénovation des ascenseurs et lorsque cela peut arriver un ascenseur tombe en panne que les réparations se fassent plus rapidement parce qu'il faut imaginer la personne qui habite au 5<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup> étage soit handicapée, soit une personne âgée, elle est bloquée chez elle.

Je voulais attirer votre attention sur le problème des ascenseurs, qui est un vrai problème et enfin, j'attire quand même votre attention sur le fait qu'en effet, il y a de gros efforts faits par la Ville de Paris pour rénover le parc social mais au rythme où vous allez, pour que tout le parc social soit rénové, il va falloir attendre 2060. C'est un peu long et je crois qu'il faudrait que la Ville de Paris fasse un effort soutenu et plus rapide. Je vous remercie.

**Danièle PREMEL** : Deux points : un premier concernant la résidence Marc Seguin. On n'a qu'à se féliciter que cette résidence soit ouverte aussi à des femmes avec enfants et que l'on puisse les accueillir. On sait ces besoins dans ce domaine-là. Toutefois, on sera très vigilant.

*Hors micro*

**Daniel VAILLANT** : Je ne vais pas ici passer du temps pour répéter et dire tout le bien que je pense de l'ambition qui fut la nôtre avec Bertrand DELANOE, ses équipes municipales qui se sont attelées à un travail extrêmement important et M. NEYRENEUF sait de quoi il parle parce qu'il a été notamment à l'origine de l'identification de beaucoup d'immeubles qui méritaient d'être traités. Je pense qu'il faut avoir cette ambition quand on veut qu'une ville puisse continuer à vivre et à vivre ensemble.

Je ferais juste la remarque par rapport à ceux qui trouvent le déséquilibre entre la construction ou la reconstruction de logements sociaux par rapport à ceux qui ne le seraient pas. Il faut quand même savoir que les propriétaires sont largement et quelquefois, ce n'est pas leur faute, mais à l'origine de l'abandon de leur copropriété. Donc, il faut aussi bien comprendre qu'il est difficile de ne pas préempter, c'est-à-dire exproprier pour la bonne cause des immeubles à l'abandon. Il faut bien reconnaître qu'il y a des gens à reloger et dont le statut social ne permet pas d'envisager de les reloger dans des logements plus « huppés » avec un élément supplémentaire, c'est qu'aujourd'hui, nous faisons des opérations mixtes à l'intérieur même des immeubles où il y a du logement PLS, par exemple, du logement social ou du logement très social avec la même qualité de résidence pour les résidents. Cela est de la vraie mixité. On a trop connu les logements parcs sociaux, le mot parc a un sens et quelquefois des logements sur lesquels, évidemment, la ville s'interdisait d'intervenir parce que c'était, je dirais, des catégories sociales beaucoup plus aisées.

Je veux aussi dire un mot, puisque M. BOURNAZEL y est revenu, du 21, rue Etex. M. NEYRENEUF peut en témoigner. Cela doit faire 15 ans que, étant à l'origine de la volonté d'acheter ce terrain complètement laissé à l'abandon par son propriétaire et j'ai envie de dire, je ne veux pas risquer la diffamation mais très récalcitrant, pour permettre la construction d'une crèche 21, rue Etex. Il a fallu des années de procédure mais vous savez que quand on intervient, la puissance publique, la ville en l'occurrence, il faut donner une

destination et justifier l'expropriation. Or, la destination et l'expropriation, il y avait notamment la crèche et d'autres équipements comme des logements.

Voilà pourquoi après des années et des années où le propriétaire s'est opposé à cette opération, je suis heureux enfin qu'elle aboutisse et à d'autres endroits, on fait des jardins, et d'ailleurs, on en a fait et il faut continuer à en faire mais je pense qu'il y aurait eu un problème juridique si on avait changé la destination de l'endroit parce que quand on fait une DUP, une expropriation, il faut suivre le cahier des charges de la DUP, on n'a pas le droit, en cours de route, de changer. Je vous rappelle cela, vous êtes parlementaire, vous savez tout cela maintenant mais néanmoins, je veux vous rappeler le droit et la difficulté pour ceux qui suggèrent l'intervention publique de faire extrêmement attention. Dans tout ce qu'a rappelé M. NEYRENEUF, le relogement des occupants actuels est prévu, cela change beaucoup d'opérations funestes qu'on a connues dans le passé où on évacuait et on ne relogeait pas. Dès 2001, quand on a décidé d'éradiquer l'habitat insalubre à Château-Rouge Goutte-d'Or, il y avait une clause, c'était le relogement systématique des occupants ; des copropriétaires expropriés ou des locataires victimes de la situation, enfin victime de propriétaires qui n'étaient pas en état de conduire leur propriété à terme.

**Ian BROSSAT** : D'abord, sur la question de la lutte contre l'insalubrité. M. VAILLANT et M. NEYRENEUF ont eu raison de rappeler le parcours réalisé notamment du temps où Bertrand DELANOE était Maire de Paris. C'est vrai que quand même quand on compare notre situation à la situation de Marseille, on voit que dans une ville où le travail a été fait, on a la démonstration qu'il est possible d'éradiquer l'insalubrité. C'est possible. Vous ne pouvez pas savoir le nombre d'élus de Marseille qui, aujourd'hui, se tournent vers la Ville de Paris pour savoir comment on fait et il y a 30 ans quand même qu'ils sont quasiment passés entre maintenant, en 18 ans et le moment où on a commencé ce travail. A Paris, en 2001, c'étaient plus de 1 000 immeubles insalubres, c'étaient 20 000 logements insalubres, ce sont 3,5 milliards qui ont été consacrés à cette bataille et ce sont 20 000 logements qui ont pu être sortis de cette situation d'insalubrité.

Un mot supplémentaire qui me tient à cœur. Vous vous souvenez peut-être de l'affaire du 40/44, rue de Marx-Dormoy. C'était un immeuble insalubre et nous avons dû, à l'époque, déboursier plus de 6 millions d'euros pour indemniser un marchand de sommeil pour pouvoir exproprier son bien. C'est quand même fou parce que déboursier 6 millions d'euros pour payer quelqu'un qui avait fait 150 victimes dont 50 enfants, c'est une sacrée injustice. Nous avons obtenu, dans la cadre de la loi Elan, suite à un certain nombre d'amendements déposés et inspirés par la Ville de Paris, la possibilité d'exproprier dans ces cas-là sans indemniser. Cela est une vraie avancée parce qu'il n'est pas acceptable qu'on indemnise des marchands de sommeil. C'est un élément sur lequel nous pourrions nous appuyer.

L'autre délibération sur laquelle je voulais insister, c'est « Réparer et Embellir » dont M. HONORE a parlé. C'est une délibération qui vise à soutenir les bailleurs sociaux dans leurs efforts pour rénover des bâtiments, logements sociaux existants. Cela ne concerne pas les grosses délibérations, ce que nous appelons « les opérations plan climat ». Cela concerne des petites opérations qui consistent à refaire les parties communes, à refaire un coup de peinture, à refaire les espaces verts, à installer des dispositifs de sécurité. Bref, garantir la qualité de vie quotidienne des habitants de nos logements sociaux. Pourquoi est-ce que nous avons décidé de faire cette délibération ? Pour une raison assez simple, c'est que comme le gouvernement a décidé de ponctions très importantes sur le budget des bailleurs sociaux, nous avons la crainte que ce type de travaux, pourtant très importants ne soit pas réalisé et que les bailleurs sociaux n'aient pas les moyens de les réaliser. Donc, le principe est simple : sur ces opérations, un bailleur met 1 €, nous mettons 1 €. En l'occurrence, ce sera 15 millions d'euros versés par les bailleurs et la Ville de Paris mettra au pot 15 millions d'euros supplémentaires mais l'idée vraiment c'est de faire en sorte que malgré les difficultés financières de nos bailleurs sociaux, grâce au soutien de la Ville de

Paris, on ne lâche pas sur l'entretien de nos immeubles, ce qui est vraiment essentiel si on veut que nos habitants y vivent bien.

**Eric LEJOINDRE** : Merci beaucoup. On a eu un long échange sur ces délibérations mais qui était tout à fait utiles et je ne vais pas y revenir.

Sur la DLH 259 : 46, rue Championnet, NPPV de la présidente d'ELOGIE-SIEMP.

Sur la DLH 279 : NPPV de Mme PREMEL.

DLH 307 : 9, impasse Letort, RIVP, NPPV de M. HONORE.

71, rue Philippe-de-Girard, RIVP, NPPV de M. HONORE.

Sur la DLH 23 : 36, rue Myrha, ELOGIE-SIEMP, NPPV de Mme PREMEL.

Sur la DLH 316 : 36, rue Myrha, ELOGIE-SIEMP, NPPV de Mme PREMEL.

Sur la DLH 325 : 6bis, 8, passage Ramey, RIVP, NPPV de M. HONORE.

13, rue Ernestine, NPPV de Mme PREMEL.

DLH 26, NPPV de Mme PREMEL.

## **VOIERIE & DEPLACEMENTS**

### **41. 2018 DVD 133 – Station « La Chapelle » de la ligne 2 du métro (18<sup>ème</sup>). Convention de financement avec Ile de France Mobilités et la RATP concernant l'étude d'opportunité et de faisabilité de son insertion urbaine**

**Gilles MENEDE** : C'est une délibération attendue de longue date puisque dans ce Conseil, nous avons voté un vœu déposé par la majorité municipale, voté par l'ensemble de l'exécutif, à Mme la présidente d'Ile-de-France Mobilités et à Mme la présidente de la RATP relatif à la création d'un accès supplémentaire à la station de métro la Chapelle. Ce vœu avait été voté par le 10<sup>ème</sup> et par le 18<sup>ème</sup> arrondissements.

En effet, plus de 6 millions de personnes entrent chaque année dans la station de métro la Chapelle sur la ligne 2. Cette station comporte seulement deux accès : un au nord pour les entrées, un au sud pour les sorties. Cette disposition nord/sud a été décidée par la RATP afin de contrer tous les mésusages de traversée de la station et de lutter contre les fraudes et vente à la sauvette qui peuvent exister.

Aujourd'hui, la situation change car depuis 2016, la Ville a engagé un ambitieux projet de rénovation sur les boulevards de la Chapelle et de la Villette. C'est la promenade urbaine entre les stations Barbès et Stalingrad. Une fois achevé au terme de diverses concertations, cet axe Barbès/Stalingrad offrira un espace public qualitatif et paysager tout au long de ces boulevards. On aura même un cheminement piéton qui sera rétabli notamment sur le terre-plein central.

Au niveau seulement de la station de la Chapelle, le projet de la promenade urbaine prévoit notamment quatre éléments principaux :

- le réaménagement du carrefour pour atténuer son caractère routier et pour permettre l'élargissement des trottoirs,

- l'élargissement du terre-plein central,
- la création de la traversée piétonne dont je vais vous parler tout de suite entre la station et la rue Philippe-de-Girard et enfin,
- la requalification des deux squares.

La réalisation prochaine de ce projet de promenade urbaine, ainsi que le lancement d'autres grands projets comme par exemple la Gare du Nord en 2024 réactualisent l'opportunité d'étudier une insertion de la station de métro dans son environnement et l'amélioration de ses accès.

Aujourd'hui, on vous demande de voter suite à l'accord entre Ile-de-France Mobilités et la Ville de Paris de demander à la RATP d'entreprendre les études, donc de voter la convention qui va préciser les modalités de réalisation de l'étude qui se feront en deux phases : d'abord un diagnostic de la station à l'échelle du quartier, puis l'étude d'opportunité.

Les résultats de cette étude seront fournis à Ile-de-France Mobilités et la Ville de Paris et le budget de l'étude est au total d'un peu plus de 98 000 € HT dont la Ville de Paris finance 30 %, donc environ 30 000 €.

Donc, je vous demande par cette délibération très importante et très attendue d'autoriser la Maire de Paris à signer la convention avec Ile-de-France Mobilités et la RATP pour le financement de ces études.

**Eric LEJOINDRE** : C'est effectivement une petite victoire mais une victoire quand même. Petite parce que cela fait des années que nous nous battons avec la RATP pour améliorer la situation de la station de métro la Chapelle ; petite parce qu'il ne s'agit que d'une étude alors que la réalité est assez simple. Il faut, bien sûr, une ouverture de cette station à l'est et il faut une transparence de la station nord/sud à l'ouest. On avance, pas assez vite à mon goût mais on avance.

**Pascal JULIEN** : Pour traduire le sentiment de beaucoup de Parisiennes et de Parisiens, c'est que la RATP est quand même lente à la détente. Dans le 18<sup>ème</sup>, le nombre d'exemples qu'on pourrait donner où il a fallu se battre pour convaincre, attendre sans parler des décisions absurdes qui ont été prises justement sur cette station dont on parle aujourd'hui, les décennies qu'il a fallu pour gagner et encore profitant de l'occasion assez opportuniste pour gagner sur la rénovation de la station Château-Rouge, je fais le vœu qu'Ile-de-France Mobilités et la RATP soient un peu plus réactifs qu'ils ne le sont. Il faut aussi rappeler tout le temps que ce n'est pas la Maire de Paris qui dirige la RATP parce que dans l'esprit de beaucoup de gens encore, quand il y a un problème de métro, on engueule la Maire de Paris ou son adjoint alors que ce ne sont pas eux les patrons.

Je proposerais, M. MENEDE, de le rappeler quasiment. Il faut faire de la pédagogie à chaque intervention : il faut rendre à César ce qui est à César. Aujourd'hui, c'est la Région qui préside Ile-de-France Mobilités mais cela dit, les problèmes ne relèvent pas de Valérie PECRESSE. Déjà avant, il fallait batailler pour obtenir la moindre chose.

**Frédéric BADINA-SERPETTE** : Soyons vigilants parce qu'effectivement, il s'agit d'une étude d'opportunité et de faisabilité. Vous avez raison de le remettre dans le contexte de la promenade urbaine, il ne faudrait pas que RATP profite des aménagements que nous allons faire sur la promenade urbaine et des élargissements pour dire que finalement, il n'y a plus besoin de faire cette fameuse sortie de l'autre côté. Je le dis pour connaître un peu comment il fonctionne, c'est plutôt le genre à faire ces petits coups dans le cadre des études.

Donc, il faudra qu'on soit très vigilant sur le contenu des études et qu'on veille à ce qu'on ne se retrouve pas un peu pieds et poings liés au final. Mais on peut faire confiance aux opérateurs et au STIF pour défendre ce point de vue.

**Eric LEJOINDRE** Je partage absolument tout ce qui a été dit et les points de vigilance. En attendant, on a déjà obtenu cela, prenons-le et on verra pour la suite.

## COMMERCE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

### **42. 2018 DAE 137 – Mission Vital Quartier 2 et dispositifs « Paris Commerces » : compte rendu annuel d'activité**

**Afaf GABELOTAUD** : Il s'agit d'une délibération qui concerne plusieurs arrondissements et plusieurs dispositifs. Il s'agit, en l'occurrence, d'approuver le compte rendu annuel de la SEMAEST sur la Mission Vital Quartier 2. C'est assez rapide sur la Mission Vital Quartier 2 puisqu'elle ne concerne pas le 18<sup>ème</sup> puisqu'elle a été focalisée sur le secteur du quartier latin pour la sauvegarde des librairies, en particulier des commerces culturels, et sur quatre secteurs dans les 10<sup>ème</sup>, 12<sup>ème</sup> et 17<sup>ème</sup> arrondissements. Nous avons été impactés sur le Vital Quartier 1, sur toute la zone Château-Rouge Goutte-d'Or mais le Vital Quartier 2 n'a pas été sujet chez nous. Donc je ne m'attarderai pas sur ces détails-là. On peut lire le compte rendu de façon tout à fait transparente sur cette deuxième phase du Vital Quartier.

Il s'agit aussi d'approuver le premier bilan d'exercice du contrat Paris Commerce qui, pour le coup, impacte totalement le 18<sup>ème</sup> arrondissement sur un faisceau qu'on a appelé « faisceau nord/est » qui englobe l'est du 18<sup>ème</sup> et une partie du 19<sup>ème</sup>. Pour ce faire, c'est plutôt intéressant puisqu'on a un nombre total de DIA, délégations d'intérêt qui peuvent témoigner quand même d'une certaine dynamique dans le 18<sup>ème</sup>. Pas mal de choses changent. Nous avons, par exemple, sur cet exercice sur cette année à peu près 86 DIA déclarées et on a un prix moyen au mètre carré qui nous permet d'évaluer que sur le 18<sup>ème</sup>, 19<sup>ème</sup> sur le faisceau nord/est toujours, un prix moyen à 4 589 € le mètre carré, ce qui peut nous permettre de pousser un peu plus à plus de préemption dans le 18<sup>ème</sup> puisqu'on a un certain nombre de locaux déclarés et un prix moyen plus faible que dans l'ensemble parisien.

La SEMAEST a déjà préempté un local qui se situe 1, rue Saint-Bruno, 13, rue Stephenson qui nous avait été présenté, qui est plutôt un local stratégiquement intéressant sur un secteur qui permettrait de créer vraiment une dynamique assez intéressante au regard des autres cafés et restaurants sur ce secteur. Pour information, il s'agit d'une surface de 31 m<sup>2</sup> et à un prix moyen de 3 797 m<sup>2</sup>. On a eu d'autres demandes qui étaient un peu plus compliquées à traiter, qui émanaient aussi des conseils de quartier ou des riverains. J'en cite un puisque c'est lui qui revient le plus souvent, qui est le Montagnard 62, rue Championnet. Je souhaitais quand même apporter une information assez précise sur ce local qui est complexe puisqu'il s'agit en fait de deux locaux réunis avec une espèce de bail qui regroupe les deux locaux et en fait, qui appartiennent à deux entités, donc deux personnes différentes. Les deux locaux communiquent par une espèce de contrat moral entre les deux propriétaires et donc l'exploitant actuel, mais il y en a un qui veut vendre et pas l'autre, ce qui est un peu compliqué. Donc, on a attendu, on essaie de travailler avec la SEMAEST pour essayer de préempter, mais on a déjà obtenu pour une partie du local une espèce de protocole d'accord pour que l'activité future ne soit pas source de nuisance. Nous avons aussi des vues sur L'Alambic café. Cela, on pousse pour que, avec Mme ROLLAND, on puisse vraiment arriver à conclure avec le propriétaire.

Voilà en ce qui concerne le 18<sup>ème</sup> arrondissement sur le bilan du « Paris Commerces » qui est porté par la SEMAEST.

L'autre bilan qu'on vous demandera de valider, c'est le premier bilan d'activités du GIE Paris Commerces, en fait la façon dont travaille le GIE.

On a parlé il n'y a pas très longtemps puisque la question avait été posée par M. HONORE de faire un bilan. Ce n'est pas assez cité mais d'après l'expérience que nous avons depuis de très longues années sur le travail des pieds d'immeubles des bailleurs sociaux, le GIE aujourd'hui est l'outil qui permet de mutualiser tous les pieds d'immeubles des bailleurs sociaux sur l'ensemble parisien et de permettre sa commercialisation en regroupant l'ensemble des candidatures au niveau parisien, de pouvoir donc flécher en fonction d'un certain nombre d'études, retour d'expériences, en réunissant en amont une commission ou un petit réseau d'experts en fonction des arrondissements. On continue sur une formule plus légère que celle que nous avons auparavant.

On se réunit deux fois par an en amont pour pouvoir examiner avec le GIE en retour de ce que peuvent nous dire les associations de commerçants, les riverains, les conseils de quartier, le conseil citoyen et des élus ainsi que les bailleurs sociaux pour pouvoir un peu plus flécher les adresses que nous avons dans le 18<sup>ème</sup> arrondissement.

Je peux déjà vous citer très rapidement puisqu'on a quand même un bon bilan sur cette activité du GIE « Paris Commerces » dans le 18<sup>ème</sup> arrondissement sur les implantations puisque nous avons :

- 3WA qui est une formation professionnelle au 130, rue des Poissonniers ;
- une association au 33, rue du Nord qui est Asteria ;
- **Ginkgo** qui est 42, rue du Poteau, qui est une jardinerie de ville avec quelque chose d'innovant qui permet d'acheter des plantes mais aussi des plants, des graines, de retrouver un peu ce qui existait auparavant dans les jardinerie de ville ;
- 38, rue du Poteau, La Boudeuse qui vend de petits mobiliers et objets de décoration restaurés sur place ;
- La Laiterie de la Chapelle sont 12 ter, rue Philippe-de-Girard
- 40, rue de la Chapelle le jeu et salles d'examen du code de la route ;
- Naturalia au 54, rue Marx-Dormoy.

Tout cela est récent, c'est 2018. Ce sont les signatures de bail qui ont eu lieu entre le deuxième et troisième trimestre, jusqu'à aujourd'hui des baux.

Nous avons **Fris** qui est une épicerie bio qui sera installée au 112 ter, rue des Poissonniers ; au **61** de la rue de la Goutte-d'Or, nous avons **B en vrac** qui est une épicerie en vrac. Je vois M. BADINA-SERPETTE qui se réjouit de cela, qui accompagne lui aussi le projet.

Il y en a plus d'une vingtaine de belles installations. On peut encore citer **Dix au Nord** qui est un commerce culturel hybride – là, je regarde M. LORENZINI – qui est 9, rue André-Messager. Nous avons également sur Charles-Hermite, au 16, boulevard Ney une boulangerie attribuée qui s'appelle Les Gourmandises de Montreuil avec une boulangerie déjà existante et qui fait du très bon pain, très bonnes choses.

Voilà pour le bilan qui est un peu plus étoffé sur le GIE « Paris Commerces » dans le 18<sup>ème</sup> arrondissement. L'idée c'est de valider tous ces bilans d'activités avec vous.

**Eric LEJOINDRE** : Merci Mme GABELOTAUD pour cette présentation complète.

On parlait de l'éradication de l'habitat insalubre. C'est vrai que quand on était le nez dans le guidon d'éradication de l'habitat insalubre, la question du commerce passait forcément en deuxième plan, mais c'est aussi grâce à cette politique d'éradication de l'habitat insalubre que nous avons pu récupérer des pieds d'immeubles et donc mener depuis 2001, depuis 2008, cette politique commerciale très active qui, je crois, est une magnifique façon d'assurer plus de tranquillité, plus de sécurité et des quartiers plus agréables. Merci beaucoup à Mme GABELOTAUD de s'y atteler avec autant d'ardeur.

#### **43. 2018 DAE 277 – Installation de distributeurs automatiques de billets dans les marchés couverts Batignolles (17<sup>ème</sup>) et La Chapelle (18<sup>ème</sup>) – Conventions**

**Afaf GABELOTAUD** : Ce sont des conventions signées entre la Ville de Paris et des sociétés de distribution, qui installent les distributeurs automatiques de billets. Il en existe déjà à la Chapelle. Cela était renouvelé. C'est une convention tout à fait classique.

C'est la société **Coins Online** qui a donc déposé une offre qui porte sur deux emplacements sur trois. Il y a un marché qui n'a pas eu cette chance-là.

Pour ce qui nous concerne, c'est le marché de la Chapelle pour une durée de trois ans.

**Eric LEJOINDRE** : Pas de difficultés pour mettre un distributeur de billets à la Chapelle ?

#### **44. 2018 DAE 297 – Subvention (5 000 €) à l'association des commerçants Initiative Damrémont pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2018 (18<sup>ème</sup>)**

**Afaf GABELOTAUD** : Première délibération sur les dernières certainement de l'année, en attendant l'illumination de fin d'année 2019, il s'agit d'une délibération pour un montant de 5 000 € pour l'association Initiative Damrémont des commerçants pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2018.

**Pascal JULIEN** : Les illuminations vont commencer quand et se terminer quand ?

**Afaf GABELOTAUD** : Chaque association est libre de choisir dans une temporalité raisonnable sa date d'illumination. La seule contrainte que l'on ait réellement c'est qu'elle ne dépasse pas sept semaines d'illumination.

Voilà pourquoi certains commencent un peu tôt, à mon goût aussi parce que cela nous jette tout de suite en pâture à Noël qu'on aime ou qu'on n'aime pas. Mais le délai, c'est vraiment de respecter les sept semaines entre mi-novembre et mi-janvier. Il y en a qui préfèrent être un peu plus long sur la période de janvier pour des raisons diverses, puis d'autres qui commencent un peu plus tôt.

#### **45. 2018 DAE 299 – Subvention (14 000 €) à l'association des commerçants Lepic-Abbesses pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2018 (18<sup>ème</sup>)**

**Afaf GABELOTAUD** : Une subvention de 14 000 € à l'association des commerçants Lepic-Abbesses pour les illuminations de fêtes de fin d'année et en remerciant Brice MOYSE, son président, pour son travail sur le secteur.

**Eric LEJOINDRE** : J'en profite pour saluer le travail des commerçants du 18<sup>ème</sup>. J'ai lu comme vous tous avec attention l'article du Parisien sur les fêtes de fin d'année et les structures du 18<sup>ème</sup> organisent cinq fois plus d'événements que dans beaucoup d'autres arrondissements de Paris. Ce qui veut dire que notre vitalité commerciale est très importante, ce dont nul ne doute mais je voulais les saluer.

#### **46. 2018 DAE 331 – Signature d'un avenant à chacune des trois conventions de délégation de service public des marchés découverts alimentaires et biologiques parisiens**

**Afaf GABELOTAUD** : Au dernier Conseil de Paris, il y avait un conseil d'arrondissement d'ailleurs, nous avons approuvé la convention de délégation de service public sur la gestion des marchés découverts alimentaires et biologiques parisiens. On en a longuement discuté. L'idée n'est pas de revenir sur ni le cahier des charges ni tout cela puisque tout cela viendra après, mais c'était juste qu'en fonction des diverses concertations qu'il y a eues sur la thématique, sur le sujet, il s'avère que pour redynamiser la fréquentation des marchés, qu'en matière de propreté, qu'en matière de gestion des déchets et pour favoriser une démarche développement durable et pour le bio, la période était un peu courte. Donc, l'idée c'est de repousser de deux mois puisqu'il fallait attribuer, un renouvellement au 31 octobre 2019, donc de deux mois, cela nous rallonge au 31 janvier 2020.

Si vous n'y voyez pas d'inconvénients, le prochain renouvellement aura donc lieu le 30 janvier 2020 et non le 31 octobre 2019. Tout cela pour des questions de mieux intégrer un certain nombre de demandes qui ont été faites pour améliorer l'écriture du cahier des charges et les marchés parisiens découverts.

### **ECONOMIE CIRCULAIRE, SOCIALE ET SOLIDAIRE**

#### **47. 2018 DAE 293 – Subvention (50 000 €) et convention avec l'association Etudes et Chantiers Ile-de-France (91)**

**Frédéric BADINA-SERPETTE** : La première délibération en fait, on l'a déjà vue passer. Il s'agit d'une subvention de 50 000 € et une convention que je vous propose de passer avec l'association Etudes et Chantiers Ile-de-France.

Il s'agit de la future ressourcerie de la rue d'Oran qui s'installera dans un local ELOGIE-SIEMP, d'ailleurs grâce au travail du GIE « Paris Commerces ». C'est grâce au GIE qu'on a réussi à identifier ce local de plusieurs centaines de mètres carrés pour pouvoir installer la ressourcerie.

Lors d'un dernier conseil d'arrondissement, nous avons déjà voté cette délibération mais pour attribuer la subvention à une autre association qui s'appelle Sidonie Recycle. Mais en creusant un petit peu le dossier avec tout le monde et les différents partenaires, on s'est rendu compte que cela a été mieux de faire porter la subvention par Etudes et Chantiers, les ateliers SoliCycle. Pour assurer la pérennité du projet, garantir le fait qu'ils puissent sortir dans l'année, courant 2019, et qu'on puisse avoir une ressourcerie rapidement avant la fin du mandat dans un quartier populaire, on a souhaité changer de porteur, en accord évidemment avec les différents porteurs de projets.

C'est pour cela que je vous propose de revoter une délibération qui propose d'attribuer 50 000 € à Etudes et Chantiers Ile-de-France SoliCycle pour une ressourcerie.

#### **48. 2018 DAE 306 – Budget participatif – Subventions (155 000 €) et conventions avec quatre associations œuvrant pour le réemploi**

**Frédéric BADINA-SERPETTE** : Budget participatif, subventions et conventions avec quatre associations œuvrant pour le réemploi. Il s'agit du budget participatif 2017. Le projet « Tous récup » qui va permettre de soutenir un certain nombre de projets. Là, je vais vous en soumettre quatre.

Le premier, il s'agit de Halage que nous connaissons bien dans le 18<sup>ème</sup> puisqu'ils interviennent dans l'entretien des espaces verts notamment et du jardin partagé solidaire, L'Univert qui se trouve dans la Goutte-d'Or. Là, il s'agit de les aider à pouvoir acheter un nouveau camion pour leur permettre de faire leur tournée.

De la même manière que pour Etudes et Chantiers, là encore SoliCycle, ils ont encore besoin qu'on les aide pour acheter un camion pour pouvoir aller collecter leurs vélos. On espère que cela ne sera pas un diesel. Ce sera un peu difficile puisque comme on le sait, les camions électriques ou hybrides n'existent pas encore, c'est une manière de pousser les constructeurs peut-être à faire quelque chose.

Ensuite, Emmaüs des filles qui est là pour le coup n'est pas dans le 18<sup>ème</sup> mais dans le 19<sup>ème</sup>, à la lisière du 18<sup>ème</sup>-19<sup>ème</sup> derrière le jardin d'Eole. Là, ils ont engagé un certain nombre de travaux pour aménager un très grand espace dans un ancien parking. Le but du jeu, c'est de les aider à financer ces travaux via une subvention d'investissement.

Enfin, le groupe SOS Jeunesse qui organise un certain nombre d'événements de sensibilisation sur le réemploi et la consommation responsable. Là aussi, il s'agit de les aider à hauteur d'une subvention de 15 000 € dans le cadre toujours du budget participatif Refabriquons Paris à Paris.

## TOURISME

### **49. 2018 DAE 303 – Subvention (8 000 €) à l'association Les amis de Wecandoo**

**Eric LEJOINDRE** : En l'absence de M. BEPPO, je redonne la parole à Mme GABELOTAUD pour nous parler de l'association « Les amis de Wecandoo ».

**Afaf GABELOTAUD** : Il s'agit d'une subvention de 8 000 € pour l'association « Les amis de Wecandoo ». Alors qu'est-ce que Wecandoo ?

Wecandoo, c'est une association qui promeut l'artisanat et le savoir-faire parisien, en particulier grâce à des formations, des échanges de compétence, d'expériences et ainsi de permettre à ces artisans d'avoir aussi une vraie visibilité auprès des touristes et des différentes structures touristiques. C'est assez intéressant parce que cela permet vraiment à des petits artisans, des artisans qui font vraiment la transmission des savoir-faire aussi par leur formation pro, par leur parcours, etc. pour vraiment rayonner de façon positive et changer des produits moins intéressants qu'on propose aux touristes à Paris.

Donc, on a pas mal de structures dans le 18<sup>ème</sup> qui bénéficient de cette plateforme dont l'Atelier Maurice Arnoult, rue des Grades, que je ne cesserai de vous inviter à les visiter parce que c'est toujours magnifique de voir travailler de jeunes élèves auprès de l'informateur qui a travaillé la botte, le soulier, avec des odeurs de cuir et de colle, c'est toujours assez fantastique.

Véronique DARCON aussi qui est une mosaïste rue Lepic, c'est aussi le cas de drafts, pour tout ce qui est atelier de maroquinerie et de skate ; nous avons aussi Jean XXX qui était aussi bijoutier-acermiste rue Ramey qu'on connaît très bien. Tous leurs produits sont exceptionnels, faits à la main, faits à Paris, faits dans de très belles conditions. Ce rayonnement-là est possible grâce à Wecandoo qui permet de faire réseauter tout ce petit monde parisien et qui méritent d'être beaucoup plus connus que des Tour Eiffel chinoises.

## EMPLOI

### **50. 2018 DAE 317 – Essaimage de l'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée dans les 18<sup>ème</sup>, 19<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> arrondissements (18<sup>ème</sup>, 19<sup>ème</sup>, 20<sup>ème</sup>)**

**Myriam EL KHOMRI** : Je suis honorée de présenter cette délibération en l'absence de Mme BOUYGUES puisque c'est le prolongement d'une décision que j'ai pu prendre en tant que ministre de l'Emploi et du Travail en 2016 puisqu'il s'agit de la candidature du 18<sup>ème</sup> arrondissement à l'expérimentation zéro chômeur de longue durée qui a été créée en 2016 suite à une étude portée par l'association ATD Quart Monde qui, avec Louis GALLOIS, Michel **DE VERVILLE** et Patrick VALENTIN, ont porté ce texte de notre préambule de la constitution : le droit à chacun d'obtenir un emploi.

Cette expérimentation reposait sur trois hypothèses :

- la première, c'est que personne n'est inemployable ;
- la seconde, c'est que ce n'est pas le travail qui manque et au-delà des activités des entreprises traditionnelles, il y a des besoins auxquels nous devons répondre pour la collectivité qui ne sont pas toujours assurés,
- la troisième, c'était que ce n'est pas l'argent qui manque et que le coût de la privation d'un emploi est supérieur finalement à un SMIC brut.

Voilà les trois hypothèses portées par cette expérimentation.

A partir de là, Laurent GRANDGUILLAUME a présenté à l'Assemblée nationale cette loi, laquelle a été votée en 2016 à l'unanimité – c'est assez exceptionnel pour ici le replacer – et c'est une loi qui permet de lancer une expérimentation sur le territoire national dans cinq territoires ruraux, cinq territoires dits en Politique de la Ville sur cinq ans et après, si cette expérimentation marche, elle sera généralisée.

Ces dix territoires, il y en a un à Paris, c'est le 13<sup>ème</sup> arrondissement, avaient été habilités par un décret que j'avais signé à l'époque.

Aujourd'hui, il y a plus de 650 personnes qui sont aujourd'hui en emploi par ces entreprises à but d'emploi qui font des activités diverses ; cela peut aller de la légumerie à de la ressourcerie, de la recyclerie mais aussi du transport notamment dans des zones rurales. Cela marche bien même s'il y a deux enjeux. On a fait une grande rencontre où le Maire du 18<sup>ème</sup> était présent le 1<sup>er</sup> septembre dernier avec tous les territoires qui sont dans l'expérimentation et tous ceux qui veulent y rentrer. C'est l'objet un peu de cette délibération aujourd'hui.

Donc, il y a un enjeu qui est à la fois d'assurer l'exhaustivité des publics, c'est-à-dire que toute personne sur ce territoire qui est en situation de chômage de longue durée doit pouvoir entrer dans l'expérimentation et le deuxième enjeu, c'est la rentabilité. C'est-à-dire que les activités doivent être rentables. On utilise pour créer l'emploi les dépenses passives qu'on active, c'est-à-dire le RSA, le coût du chômage et puis on peut imaginer aussi, quand il y a une forme de désinsertion professionnelle aussi le coût sur la santé, le coût sur la famille, donc tous ces coûts-là qui sont actuellement évalués dans le cadre de cette expérimentation, très schématiquement, il y a à peu près la même proportion d'hommes et de femmes dans les 650 emplois. La moyenne de chômage c'est quatre ans et pour l'instant, cela marche très bien.

Le Président de la République a annoncé dans le cadre du plan pauvreté, nous étions nombreux à demander la généralisation et qu'il y ait une nouvelle loi pour permettre à d'autres territoires d'y rentrer, il a été annoncé qu'il y aurait de nouveaux territoires, une loi va être inscrite normalement qui devra intervenir en 2019 pour lancer et continuer à prolonger cette belle expérimentation et dans ce cadre-là, le 18<sup>ème</sup> arrondissement candidate pour que nous puissions également en bénéficier.

C'est pour cela que j'appelle à voter favorablement cette belle délibération.

**Eric LEJOINDRE** : C'est un long travail dans lequel nous nous engageons mais je pense que certains quartiers du 18<sup>ème</sup> sont particulièrement adaptés à ce type de structure.

Sur cette délibération, Mme PREMEL souhaite dire un mot.

**Danièle PREMEL** : Rappeler quand même qu'il n'y avait pas que ATD Quart Monde mais il y avait aussi Emmaüs France, la FNARS, le Pacte Civique, le Secours Catholique qui étaient aussi dans cette expérimentation, en tout cas dans ces constats. Qu'effectivement de faire le constat que, aussi tout le monde a des compétences et que quand on est chômeur longue durée, on a ses compétences à réactiver et à les réactiver en entreprise.

C'est un souci en tout cas que le 18<sup>ème</sup> arrondissement a toujours eu puisqu'il a été précurseur aussi dans le cadre du plan local d'insertion en 2005. Candidater à cette expérience me paraît quelque chose de très positif. Encore faut-il que nous soyons très vigilants à la fois sur le diagnostic, sur le respect des personnes, sur aussi les salaires qui vont être proposés. Je crois qu'il est proposé effectivement 110 % de SMIC et des CDI, donc là aussi, on change de donne parce qu'on sait comment on est passé par tout un tas de contrats en CDD qui se sont terminés malheureusement sans formation aussi et que la question de la formation et de la qualification de ces personnes-là est très importante.

On votera favorablement cette délibération en espérant être retenu en tant que 18<sup>ème</sup> arrondissement.

**Pascal JULIEN** : Je ne vais pas reprendre ce qui vient d'être développé, je suis d'accord.

Je voterai pour cette délibération mais en précisant que cela ne va pas être interprété comme une sorte de validation rétroactive de la loi Travail.

**Eric LEJOINDRE** : Ce n'était pas le même texte.

**Frédéric BADINA-SERPETTE** : On votera cette délibération, cela va être un véritable accélérateur pour l'emploi dans le 18<sup>ème</sup> et pour le nord-est parisien de manière générale.

Je partage avec Mme PREMEL les petites précautions à avoir, d'autant qu'il y a beaucoup de structures qui vont être naturellement intéressées par le dispositif et notamment les structures de l'ASS puisque là, il s'agit d'insérer, de créer de l'emploi durablement. Il ne s'agira pas de saupoudrer, de donner des subventions ici ou là pour accompagner l'emploi mais de créer une entreprise à but d'emploi, une BE et cela n'est pas du tout la même manière d'entreprendre pour les acteurs que ce qu'il se fait actuellement. Il y aura un accompagnement mais on sait que dans les différentes expérimentations, cet accompagnement a lieu. Donc, vigilance sur les travaux en amont, sur les diagnostics mais aussi sur ce qui se fera plus tard et sur la capacité à faire en sorte que ce ne soit pas forcément les très grosses structures qui puissent être en capacité de pouvoir répondre seul mais veiller à ce que ce soit, peut-être pourquoi pas, un collectif de plus petites structures qui soit associé en synergie et qui avance tous ensemble pour satisfaire l'objectif et qu'on n'est

pas un seul et gros qui prenne la totalité du dispositif, quel que soit le résultat bien entendu, mais faire en sorte tout le monde puisse contribuer à l'objectif commun.

Je pense qu'à mon avis, cela sera une bonne solution pour l'Arrondissement.

**Afaf GABELOTAUD** : Je veux juste préciser que la Maire de Paris a demandé lors de ses vœux, en début d'année, de pouvoir continuer cette expérimentation sur les 18, 19 et 20<sup>ème</sup> arrondissements. Donc, je suis très fière de porter ce projet au niveau parisien.

Je suis d'autant plus fière que le 18<sup>ème</sup> et grâce à l'expertise aussi bien de Mme EL KHOMRI qui nous permet d'avoir peut-être une longueur d'avance très sérieuse sur cette candidature et un regard vigilant, puisqu'on entend très bien toutes les recommandations qui avaient été faites, on a la chance d'avoir une expérimentation sur le 13<sup>ème</sup> arrondissement qui nous permet vraiment d'avoir le recul nécessaire et puis, le défauts aussi de l'expérimentation en milieu urbain qui est quand même beaucoup complexe que dans certaines autres régions de France où les choses sont mieux diagnostiquées.

Aujourd'hui, on est sur un territoire urbain complexe. On sait très bien que ce qui se passe dans le 13<sup>ème</sup> est tout à fait différent de ce qui se passe dans le 18<sup>ème</sup> arrondissement et qui est très différent de ce qui se passe dans le 19<sup>ème</sup>, qui sera aussi différent de ce qui se passe dans le 20<sup>ème</sup> arrondissement.

Aujourd'hui, il s'agit pour le Conseil de Paris de décembre, de pouvoir vraiment porter cette candidature parisienne et de pouvoir être le plus crédible sur cette nécessité que l'on a aussi à Paris de pouvoir traiter des secteurs qui sont beaucoup plus complexes, beaucoup plus fins à analyser et qui ont besoin d'un regard très précis, d'un accompagnement très appuyé.

Il est hors de question d'aller piocher dans des structures ou des métiers ou des propositions d'emplois qui sont déjà existants et qui fassent concurrence réellement à une structure existante puisque justement c'est éviter cet écueil-là.

L'idée, et je pense que Mme EL KHOMRI a très bien développé l'esprit et l'âme donnée dans un premier temps à cette proposition qu'elle a portée en tant que ministre, c'est vraiment de pouvoir créer quelque chose de nouveau qui soit très territorialisé et qui prenne en compte les compétences de chacun, l'avis, les besoins, les nécessités de se dire : s'ils sont depuis longtemps sans emploi, il y a peut-être aussi des problématiques qui ne sont pas compatibles avec d'autres choses et de prendre toutes ces spécificités en compte et de pouvoir leur proposer un métier qui leur convient, avec un salaire qui soit décent et un dispositif aussi général dans leur organisation de vie qui leur permette aussi d'être employés. Comme le disait Mme EL KHOMRI : nul n'est inemployable. Du travail, il y en a. Des dispositifs, il y en a ; ce dispositif-là est tout à fait intéressant et je pense qu'on a vraiment besoin de ce genre de dispositif sur Paris. On a la chance de pouvoir porter une candidature qui a une très belle allure pour qu'on puisse être retenu sur cette phase 2 pour une nouvelle loi, une nouvelle expérimentation.

J'espère qu'on aura un vote à l'unanimité pour qu'on puisse, au Conseil de Paris, porter fièrement cette candidature.

**Eric LEJOINDRE** : Sur la question de l'emploi comme sur la question de la mixité scolaire finalement, il y a toujours une pluralité de solutions à trouver. Je vais en profiter pour saluer l'excellent travail qui est fait par l'équipe de la crèche A Petits Pas, qui est une crèche d'insertion puisqu'au bout de trois mois, 100 % des parents accompagnés ont retrouvé soit un CDD, soit un CDI, soit une formation qualifiante. Toutes celles – parce que c'est très essentiellement des femmes – qui sont suivies dans ce cadre-là et qui peuvent donc régler

leur problème de garde d'enfants et en même temps être accompagnées et suivies ont trouvé des solutions. C'est une très belle réalisation aussi.

## **PREVENTION & TRANQUILLITE PUBLIQUE**

### **51. 2018 DPSP 9 – Subventions (22 162 €) et conventions avec trois structures dans le cadre de la politique de prévention de la délinquance et de lutte contre la récidive de la Ville de Paris**

**Maya AKKARI** : Ce soir, je suis comme ma collègue Mme TRAJAN. D'habitude, j'ai beaucoup de délibérations, je n'en ai pas ce soir et je félicite les services qui ont bien travaillé. Cela prouve qu'ils ont pu subventionner toutes les associations suffisamment tôt dans l'année. C'est plutôt une bonne chose.

Donc, en l'absence de ma collègue, Mme PROUST, je vais vous présenter une délibération, la DPSP 9. Il s'agit de conventions dans le cadre de politique de prévention de la délinquance et de lutte contre la récidive.

D'abord, un soutien à deux associations à hauteur de 6 462 € pour des actions de dialogue et de prévention en partenariat avec des collègues et des structures sociales. C'est un travail qui s'inscrit dans le cadre du travail de lutte contre les rixes. Nous touchons du bois, on se touche tous la tête et tout. On a bien avancé dans le 18<sup>ème</sup> et notamment à l'est sur ce sujet. Maintenant, cette vague touche plutôt les autres arrondissements mais il ne faut pas baisser la garde et il faut continuer inlassablement ce travail.

D'ailleurs, si vous permettez, M. le Maire, je souhaiterais mettre l'accent sur une délibération que nous avons pour information parce que c'est une délibération du Département de Paris, c'est la DASES 407G, une subvention de 185 000 € au niveau parisien en faveur de 13 associations dans le cadre de la prévention des rixes interquartiers entre jeunes et le 18<sup>ème</sup> va bénéficier d'à peu près 15 000 € dans le cadre du FPH ; ce seront les jeunes qui devront porter ou les familles et présenter leur projet pour maintenir notre vigilance sur la question des rixes.

Je reviens à la délibération DPSP 9 pour le deuxième point, celui de la prévention de la prévention de la récidive et je vous demande de voter pour des subventions :

- une première à hauteur de 1 800 € pour des ateliers théâtre à destination des jeunes suivi par l'UEMO Château d'eau et le STEM0 des jeunes de 13 à 21 ans suite à des problèmes liés aux rixes encore ou à la radicalisation ;
- ensuite 22 162 € pour du théâtre qui est un outil de médiation privilégié à destination des bénéficiaires des chantiers d'insertion dans les espaces verts parisiens.

La Maire de Paris vous demande de l'autoriser à signer des conventions d'objectifs avec trois associations (**Faire**, la Croix-Rouge et Théâtre de l'Opprimé).

## CAISSE DES ECOLES

- 52. 2018 DASCO 143 – Caisse des Ecoles (18<sup>ème</sup>) – Avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2020 pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire**
- 53. 2018 DASCO 123 – Caisse des Ecoles (18<sup>ème</sup>) – Subvention 2019 (7 915 609 €) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire**
- 54. 2018 DASCO 147 – Caisses des Ecoles – Modification du périmètre de financement du service public de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire**

**Dominique DEMANGEL** : Cette délibération fixe le cadre général des relations entre la Ville et les caisses des écoles puisqu'à la suite de la délibération du mois de juillet 2017 du Conseil de Paris, il avait été fixé les conditions de conventionnement de chacune des caisses des écoles avec la Mairie centrale.

Ces conventions se déclinent par arrondissement. Elles reprennent à la fois les missions évidemment des caisses des écoles, à la fois les moyens et les modalités de compte rendu de la caisse des écoles dans son activité, ses principes et ses modalités de financement ainsi que les domaines dans lesquels elles s'engagent.

En ce qui concerne le 18<sup>ème</sup> arrondissement, cette convention a été signée le 19 décembre 2017 pour trois ans. Donc, nous sommes là sur le renouvellement de la convention annuelle.

Bien évidemment, cet avenant comporte l'ensemble des objectifs, balaie tous les domaines de compétence à la caisse des écoles qu'il s'agisse de l'ensemble de la sécurité alimentaire du service, de la qualité des repas mais aussi du gaspillage alimentaire, des modalités d'inscription, de tarification, des orientations stratégiques et des conditions d'emploi et de travail des personnels ainsi que de la sécurisation et de la gestion du service.

Elle y reprend aussi les éléments sur la distribution et l'organisation qui peuvent changer d'une année sur l'autre. C'est ainsi que, en ce qui nous concerne, compte tenu des travaux pour le collège Utrillo, nous avons intégré effectivement la prise en compte du 113, Championnet pour la rentrée 2018 et nous avons aussi introduit l'ensemble des centres de loisirs et des espaces natures du Bois de Boulogne et de Boulogne hippodrome qui nous sont demandé annuellement par la Ville.

Alors, je ne vais pas rentrer dans le détail de l'ensemble de ces éléments objectifs puisqu'ils sont repris et déclinés dans le tableau qui vous avait été communiqué. Peut-être simplement un mot pour dire qu'en ce qui concerne la qualité des repas, nous y avons évidemment fait figurer pour 2019 l'ensemble des objectifs de qualité que nous avons déclinés dans le renouvellement de la délégation de service public, à savoir un taux de produits bio de 60 %, un taux de labellisation des viandes et de poissons issus de la pêche durable de 100 % ainsi bien sûr que l'expérimentation d'une alternative végétarienne quotidienne tout en maintenant un repas végétarien par semaine.

Nous ne pouvons pas faire figurer dans cette convention de manière explicite les circuits courts et les circuits locaux puisque, comme vous le savez, ils ne peuvent pas être agréés au titre d'une réglementation européenne mais nous y avons aussi fait figurer notre objectif d'éligibilité au titre du plan alimentation durable de 80 %.

Enfin, nous y avons aussi fait figurer notre objectif de lutte contre le gaspillage alimentaire avec la signature en 2019 d'une charte déjà élaborée en lien avec la Ville. Certains arrondissements ont déjà signé cette charte. Nous, nous avons attendu de signer la DSP

pour pouvoir la ratifier et d'autres projets, notamment la mise en place de centrifugeuses, de gâchimètres de pain, etc. ainsi que l'extension de la gestion de la collecte des biodéchets et du retraitement des biodéchets puisque nous avons déjà plus qu'une expérimentation puisqu'il y a déjà douze établissements et qu'il y aura une extension prévue sur à peu près la moitié des écoles, c'est-à-dire celles qui, dans le cadre actuel de l'expérimentation, peuvent fonctionner.

Sur la dématérialisation des processus d'inscription, nous l'avons élargi aussi aux nouveaux inscrits dès maintenant. Puis, nous avons prévu d'améliorer – mais c'est déjà le cas dès maintenant – la notification pour les familles de leur tarif.

Donc il s'agit du cadre général. Je peux continuer, si vous voulez, pour la suite.

La déclinaison budgétaire de cette convention est également mise à l'ordre du jour, il s'agit de la délibération 123 qui est à regarder en y ajoutant pour information la délibération départementale.

Donc, nous avons une subvention à verser qui est l'effort de la Ville de Paris à la péréquation municipale de la prise en charge des repas qui est de 7 915 609 € au titre de la Municipalité et de 1 024 000 € à titre du Département.

Cette subvention est légèrement en baisse par rapport à l'année dernière. Je dis légèrement puisqu'on a entendu tout à l'heure, M. DARRIULAT, qui nous a rappelé l'évolution des effectifs des enfants dans les écoles. La baisse que nous avons retenue est une baisse inférieure pour les effectifs de restauration scolaire qui est de 2 %, cette baisse prenant en compte la politique volontariste que nous avons de faire en sorte qu'un certain nombre d'enfants, qui a priori s'étaient désinscrits de la restauration scolaire il y a deux ou trois ans, puissent réintégrer la restauration scolaire.

C'est un travail que l'on mène de manière assez fine en termes d'identification dans les écoles, notamment dans les quartiers où on soupçonne qu'il y a des familles dans des situations difficiles de veiller à ce que cette inscription à la restauration scolaire puisse intervenir.

Je vous rappelle que c'est la solidarité parisienne qui permet l'éventail des tarifs sociaux qui vont de 0,13 € à 7 € pour le repas. On est là pour le 18<sup>ème</sup> sur un subventionnement moyen de 3,85 € par repas.

La dernière délibération, celle des modifications du périmètre de financement de la restauration collective, est une mesure de bon sens qui aura déjà dû intervenir depuis des années mais qui n'avait pas été mise en place. Comme vous savez, les animateurs qui interviennent dans les écoles pour l'accompagnement de la pause méridienne bénéficient de la restauration scolaire. Ils en bénéficient aussi pendant les grandes vacances pour des raisons dont je ne connais pas exactement d'ailleurs l'origine, ils n'en bénéficiaient pas au titre des petites vacances de Noël, les vacances de février.

L'objet de cette délibération est de permettre qu'ils puissent bénéficier la restauration scolaire, ce qui nous paraît une mesure de justice sociale tout à fait élémentaire.

**Eric LEJOINDRE :** Merci beaucoup Mme DEMANGEL. On aura l'occasion d'y revenir dans les questions et les vœux.

Nous en avons fini avec les délibérations du Conseil d'arrondissement.

## QUESTIONS ORALES ET VŒUX

**55. Q182018437 – Question orale posée par les élu-e-s du groupe EELV relative au contrôle des grammages des denrées alimentaires servies par la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire du 18<sup>ème</sup> arrondissement**

**56. Q182018438 – Question orale posée par les élu-e-s du groupe EELV relative au contrôle des produits biologiques de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire du 18<sup>ème</sup> arrondissement**

**Eric LEJOINDRE :** Comme beaucoup de questions et beaucoup de vœux portent sur les questions de restauration scolaire, je vous propose que nous les prenions d'un bloc en début. On traitera les questions orales et les autres vœux par la suite.

**Douchka MARKOVIC :** Je vais commencer par ma première question, les deux sont en lien.

Le 5 juillet dernier, le Comité de gestion de la caisse des écoles s'est prononcé pour la reconduction du subdélégataire sortant, donc la SOGERES pour confectionner et distribuer 380 000 repas aux élèves de l'Arrondissement.

Le 1<sup>er</sup> septembre, le nouveau cahier des charges entré en vigueur demandait d'appliquer la fourchette haute du grammage recommandé et qu'une quantité supplémentaire de féculent et de légumes accompagnant le plat principal serait appréciée de manière à permettre aux enfants qui le souhaitent de se resservir.

Or, les parents d'élèves nous ont alertés sur des quantités notamment sur les légumes cuits et frais qui paraissent insuffisantes.

Conformément au cahier des charges, les enfants doivent en effet pouvoir manger à leur faim et se resservir notamment en féculent et en légumes.

Considérant que dans le cadre de subdélégation de service public, la collectivité peut intervenir lorsque des défaillances qualitatives ou quantitatives imputables à la gestion de ces derniers ont été relevées, je vous souhaite donc poser les questions suivantes :

Une communication a-t-elle été faite auprès des enfants, des encadrants et des parents sur la possibilité aux enfants de se resservir pour les féculents et les légumes ?

Combien de contrôle de grammage ont été réalisés lors du précédent contrat 2013-2018 du délégataire par la caisse des écoles ou par un prestataire extérieur ?

Combien de manquements ont été relevés sur cette période et, le cas échéant, quelle sanction a été appliquée ?

Quelles dispositions ont été planifiées pour le contrôle des grammages pour ce nouveau contrat de 2018-2022 ? Combien de salariés sur les six salariés de la caisse des écoles sont affectés au contrôle des grammages ?

Ma deuxième question, qui cette fois est relative non pas au grammage mais aux produits biologiques et locaux.

Etant donné que nous devons contrôler le délégataire ; que dans le nouveau cahier des charges entré en vigueur au 1<sup>er</sup> septembre le délégataire s'engage à fournir 60 % de produits issus de l'alimentation biologique et que les produits biologiques étant rares et pouvant coûter plus cher, il y a aussi une difficulté qui peut inciter à la fraude. Nous demandons donc combien de contrôles de la qualité biologique des produits et de leur provenance ont été

réalisés lors du dernier contrat du délégataire par la caisse des écoles ou par un prestataire extérieur ?

Peut-on connaître la définition d'un manquement et savoir combien de manquements ont été relevés sur cette période et, le cas échéant, quelle sanction a été appliquée ?

Peut-on connaître les filières d'approvisionnement du délégataire et comment ils les développent ?

Quelles dispositions ont été planifiées pour le contrôle et la qualité biologique et la provenance des produits dans le contrat actuel de 2018-2022 ?

Combien de salariés sur les six salariés de la caisse des écoles sont affectés au contrôle des critères biologiques et de provenance des aliments ?

Merci.

**Dominique DEMANGEL** : Je vais répondre de manière un peu globale parce qu'il y a d'autres questions qui abordaient certains aspects de ces questions.

En ce qui concerne les grammages, je rappelle qu'ils relèvent du contrôle de la commission de suivi de la DSP du Comité de gestion de la caisse des écoles. Ces grammages sont conformes à la réglementation. Il y a des textes du ministère de l'Agriculture qui fixent le grammage et ils font l'objet de contrôles très réguliers, soit directement de la caisse des écoles laquelle se déplace dans les cantines avec une petite balance.

Pour le nouveau contrat, nous avons en plus de ces contrôles qui interviennent régulièrement et de manière aléatoire missionner une société extérieure qui réalise toute une batterie de contrôles et notamment les contrôles sur les grammages. La même société réalise aussi des contrôles sur la qualité sur le pourcentage de bio et sur la conformité de la qualité au contrat.

En ce qui concerne les salariés, c'est une question qui repose sur les modalités d'organisation de la caisse des écoles. Tous les salariés de la caisse des écoles contrôlent la délégation. C'est-à-dire que tous les salariés sont impliqués dans le contrôle de la délégation. Certains sont impliqués dans le contrôle de la réglementation, d'autres sont impliqués dans le contrôle de la qualité effective des repas. Donc, on ne peut pas véritablement donner de répartition sur ce point.

**Eric LEJOINDRE** : C'est vrai que le rôle par principe des salariés de la caisse des écoles dans le cadre de la DSP est de contrôler la DSP puisqu'ils ne sont pas chargés de faire eux-mêmes la cuisine et de livrer. Pour autant, je me rappelle pour tous ceux qui sont membres de Comité de gestion de la caisse des écoles des nombreux débats que nous avons eus sur l'achat de la balance.

Je veux redire ici aussi que le Comité de gestion de la caisse des écoles est un établissement public et qui n'est pas le Conseil d'arrondissement, un établissement public qui a ses propres modalités d'organisation et de contrôle et je souhaite qu'elles soient respectées. Dans ce cadre, les membres du Comité de gestion de la caisse des écoles sont amenés, notamment les membres de la délégation de suivi de la DSP, à travailler là-dessus et je veux remercier les membres. Il y a les élus mais aussi les parents d'élèves de cette commission qui ont ce regard tous les ans et de plus en plus acéré sur le contrôle de DSP.

Nous avons souhaité, dans le cadre de la nouvelle DSP, être encore plus allant sur ces contrôles puisque nous avons maintenant une société dont c'est la spécialité qui fait ce

travail avec beaucoup d'attention aux détails. Ceux qui ont observé un contrôle peuvent le savoir.

Je veux redire ici que la caisse des écoles, même nous, ne sait pas dans quelles écoles l'entreprise fait ses contrôles. Nous sommes informés des résultats des contrôles mais même la directrice de la caisse des écoles n'est pas informée de l'organisation du travail de l'entreprise qui travaille totalement libre.

- 57. V182018441 – Vœu déposé par les élu-e-s du groupe EELV relatif à la certification de la Caisse des écoles**
- 58. V182018442 – Vœu déposé par les élu-e-s du groupe EELV relatif à la concertation entre les parents d'élèves et la Caisse des écoles**
- 59. V182018443 – Vœu déposé par les élu-e-s du groupe EELV relatif à la création d'un poste d'animation et de suivi de la mise en œuvre de la délégation de service public de la restauration scolaire à la Caisse des écoles du 18<sup>ème</sup> arrondissement**

**Douchka MARKOVIC** : Avant de présenter mes vœux, juste spécifier que j'aurais préféré avoir une réponse un peu plus précise sur notamment l'ancien contrat mais en tout cas, je peux déjà dire que je me réjouis de savoir que sur le nouveau contrat, on a un prestataire extérieur mandaté par la caisse des écoles et qu'on aura, je l'espère, des informations précises sur les contrôles effectués par ce prestataire.

Je vais présenter le vœu relatif à la certification de la caisse des écoles.

Quand on est en DSP, on se doit aussi d'avoir un contrôle plus accru par rapport à ce qui est fait dans les cantines. On doit avoir un contrôle sur l'entretien, l'hygiène, un contrôle qualitatif, quantitatif des menus et des repas. Il est aussi possible à la caisse des écoles de mandater un organisme extérieur pour pouvoir faire ces contrôles.

On a un prestataire extérieur qui a été mandaté. Dans cette optique, nous souhaitons aussi que la caisse des écoles puisse être certifiée par un organisme extérieur qui s'appelle ECOCERT et qui a déjà fait ses preuves notamment dans les cantines des crèches parisiennes.

L'idée de cette labellisation, c'est de pouvoir engager la caisse des écoles dans une certification reconnue vers l'extérieur, de pouvoir aussi démontrer son désir d'avancer et de faire du qualitatif, notamment sur l'équilibre nutritionnel mais aussi sur tout ce qui est le contrôle au niveau des denrées biologiques, locales et toutes les démarches engagées sur la traçabilité et la lutte contre le gaspillage.

Ce vœu, je vais le retirer puisqu'il est en partie pourvue et je dis « en partie » tout simplement parce que nous avons appris que la SOGERES avait mandaté ECOCERT pour labelliser la caisse des écoles du 18<sup>ème</sup> et notamment sur un engagement débuté avec le nouveau contrat et qu'on serait passé au niveau numéro 2 donc à la rentrée 2019 et ensuite, une labellisation de niveau 3 pour arriver en 2022 à la fin du contrat sur le niveau 3, sachant que par son cahier des charges, la caisse des écoles répond déjà à un niveau 3 et que j'aurais souhaité que le niveau 3 arrive plus vite qu'en fin de contrat de DSP.

J'aurais préféré qu'ECOCERT soit mandaté non pas par la SOGERES mais par la Ville de Paris. Mais je ne peux déjà que saluer cette progression et dire que nous serons aussi attentifs sur l'avancée et l'application de cette labellisation. Donc, je retire ce vœu.

Le second vœu sur la concertation entre les parents d'élèves et la caisse des écoles.

Nous devons toujours essayer d'être le plus en concertation sur tous les projets que nous mettons en place et c'est aussi un souhait que nous avons tous ici autour de cette table. Mettre la concertation au cœur, c'est vraiment quelque chose d'important. Elle est encore plus importante quand autour de cela, on parle de la question alimentaire, la question de l'alimentation de nos enfants et associer les parents à cette concertation, c'est fondamental.

Depuis un certain temps, depuis 1995, nous avons mis en place dans la Mairie avec la caisse des écoles des commissions : menus, restauration, qui permettent justement aux parents de pouvoir participer. Nous souhaitons que cette concertation devienne plus large, que d'autres parents puissent venir et pas seulement ceux qui peuvent se libérer. Pour cela, il y a vraiment une nécessité de faire en sorte que ces commissions soient ouvertes le plus largement possible. Comment faire ?

Tout simplement en faisant en sorte que les horaires soient adaptés aux personnes qui travaillent, qu'il y ait différents types d'horaires qui soient proposés pour que le maximum de parents puissent venir dans ces commissions et qui puissent proposer et présenter leur proposition ou faire leur réclamation.

Ainsi, nous demandons à travers ce vœu que la caisse des écoles laisse ouvert l'accès aux commissions à l'ensemble des parents élus ou non, adhérents ou non à la caisse des écoles souhaitant s'y rendre ; que la caisse des écoles programme des commissions menus et restauration à des horaires permettant au plus grand nombre de parents de s'y rendre, notamment les parents qui travaillent ; ainsi nous proposons que la caisse des écoles organise des commissions en soirée ou le samedi matin.

Nous souhaitons aussi que la caisse des écoles informe tous les élus par mail de la tenue de ces commissions. Il serait intéressant que des élus viennent à ces commissions et écoutent ce qui s'y passe, tout le monde y apprendrait probablement quelque chose.

Nous demandons aussi que les fiches techniques alimentaires soient vues de façon systématique lors de ces commissions, c'est important. Les fiches techniques alimentaires, c'est ce qui permet de savoir ce qu'il y a dans les assiettes, c'est du concret. Cela intéresse en tout cas les parents et cela pourrait nous intéresser aussi.

Ensuite, nous souhaitons aussi que les comptes rendus de ces commissions soient envoyés systématiquement au Comité de gestion de la caisse des écoles. C'est vrai, je peux le déplorer, depuis quatre ans malheureusement, nous n'avons pas de restitution de ces commissions ou alors de façon très lacunaire. J'y suis allée quelquefois et je me suis rendu compte de la richesse de ces commissions. Je pense que tout le monde pourrait y gagner s'il y avait des comptes rendus de faits mais je vous invite à venir, c'est encore mieux. La prochaine, c'est demain, donc mesdames et messieurs les élus, venez, ce sera l'occasion.

Ce vœu aussi, je vais le retirer, tout simplement parce que nous avons négocié pour travailler sur un vœu commun et que nous avons réussi à avoir un engagement de la caisse des écoles sur le fait que les horaires soient élargis, notamment tôt le matin, en début d'après-midi et en fin d'après-midi c'est-à-dire à partir de 18h, ce qui va permettre aux parents qui travaillent de pouvoir venir et aussi que ces commissions aient lieu parfois dans les écoles et parfois en Mairie pour permettre aussi d'avoir des horaires plus étendus.

En revanche, les trois autres points n'ont pas été repris et c'est pour cela je les lance quand même sur la nécessité d'informer les élus sur ces commissions notamment par mail, sur la nécessité d'avoir accès aux fiches techniques alimentaires et enfin que les comptes rendus soient envoyés systématiquement au Comité de la gestion de la caisse des écoles, tout cela dans un souci de transparence.

Avant de rendre la parole, je souhaiterais revenir sur certains points, sur le fait que dans le cadre de la DSP, on a vraiment, nous, en tant que Mairie et via la caisse des écoles, une responsabilité de contrôle, notamment sur le niveau alimentaire, sur le grammage, sur le produit bio, le local, la traçabilité, le respect du menu et de ses composantes aussi.

On a la nécessité de transparence à plusieurs niveaux et notamment envers les parents d'élèves : transparence sur les contrôles effectués, transparence sur les manquements éventuels repérés, transparence sur les qualités nutritionnelles nutritives et des denrées alimentaires, notamment par l'accès à des fiches techniques alimentaires.

Je souhaite remercier les parents qui s'engagent pour l'amélioration de la cantine tout simplement parce qu'ils ne sont pas des opposants mais des partenaires et que c'est en travaillant avec eux directement, puisqu'ils sont en contact des enfants, avec les enfants, ce sont ceux qui mangent à la cantine, c'est comme cela que nous allons arriver à améliorer ensemble la qualité réelle de ce qui est servi dans l'assiette.

On peut avoir un cahier des charges le plus ambitieux possible. Si le délégataire ne se sent pas contrôlé, il ne l'appliquera pas. Donc nous avons un vrai besoin et une vraie nécessité d'être vigilant et de montrer ce désir de contrôle envers le délégataire.

Pour finir, nous devons commencer à réellement repenser l'offre de la DSP, voire même en sortir. Nous devons commencer à penser l'avenir et dès maintenant, ce sont des choses que l'on doit commencer à faire. La cuisine centrale est à bout de souffle. Elle bloque l'évolution de la production. On doit maintenant commencer à penser autrement ; nous devons changer de modèles et il y a déjà certains axes de progression, en tout cas selon moi, qui sont allés vers la liaison chaude, plus de produits bruts et frais, plus de légumes et de fruits, notamment par une légumerie, enfin vers la sortie du plastique et aller vers des contenants en inox.

Voilà trois gros axes qui permettront d'améliorer de façon, à mon avis, assez substantielle la cantine. Nous devons travailler ensemble avec les parents pour avancer collectivement vers une cantine encore plus qualitative pour le plaisir des enfants.

Merci à vous.

*[Applaudissements]*

**Eric LEJOINDRE** : Merci. Pour clarifier les choses puisque Mme MARKOVIC l'a dit mais de façon un peu lapidaire, on a travaillé un texte commun qui permet de reprendre un certain nombre ou la quasi-totalité des préoccupations que nous partageons et qui sera sûrement tout aussi applaudi d'ailleurs puisqu'il sera voté que les interventions.

**Gérald BRIANT** : Nous en sommes donc sur la restauration scolaire, avec un débat riche, animé et intéressant. En tant que groupe communiste front de gauche, nous nous en réjouissons. Par ce vœu, on veut amener un élément que l'on pense un peu central dans le débat. Nous sommes un arrondissement où cette activité est gérée en délégation de service public et c'est le seul arrondissement dans ce cas. Une délégation renouvelée, le 1<sup>er</sup> septembre 2018 et nous n'étions pas favorables à cette reconduction.

Cependant, il nous faut travailler et nous pensons qu'il faut travailler efficacement et en plus, je pense et je suis certain même que l'investissement de tous peut nous permettre de changer de modèles car nous en avons besoin.

Nous les communistes, il n'y a pas de grande surprise, nous sommes sur une municipalisation de la restauration scolaire, une municipalisation du 21<sup>ème</sup> siècle, c'est-à-dire

nous pensons aujourd'hui que le cadre du service public est le cadre pertinent pour s'occuper de la restauration de nos chers bambins, mais une municipalisation repensée aujourd'hui dans les conditions de ce début de siècle, dans des conditions évidemment des contraintes que font peser, les questions d'agrandissement de réfectoire, de cantine scolaire qui font qu'aujourd'hui, c'est un peu compliqué.

Donc, il faut prendre du temps pour le faire, il faut consulter, s'inspirer des exemples divers et variés. Il y a ce qui se fait au niveau des arrondissements parce que nous avons un mode de fonctionnement un peu singulier à Paris. On peut aussi aller voir ce qui se passe dans les arrondissements, on peut traverser les périphériques, voire même aller en province pour essayer de consulter, de voir comment aujourd'hui on peut améliorer la qualité parce que c'est cela le défi, on veut améliorer les repas de nos enfants, on peut le faire. Je pense que nous, on peut le faire dans le cadre d'un service public de qualité. Il faut aujourd'hui profiter du temps qu'on a pour pouvoir réfléchir à quelle est la meilleure solution.

On peut parler aussi d'économie sociale, tout est ouvert. Nous portons évidemment la question d'une municipalisation de ce service mais nous sommes surtout friands de la discussion.

C'est tout l'objet de ce vœu qui va être intégré car nous allons voir que l'éventualité et la possibilité de la municipalisation soient maintenant écrites noir sur blanc, ce dont je me félicite.

**Eric LEJOINDRE** : Vous dévoilez le suspens mais il n'y a pas de suspens parce que le texte a déjà été distribué, donc chacun sait autour de la table ce qu'il y a dessus.

**Pierre-Yves BOURNAZEL** : Nous sommes attachés à une alimentation saine et durable dans nos cantines et c'est bien là l'enjeu de santé publique, de bien-être et d'égalité des chances pour tous les enfants de France et singulièrement ceux du 18<sup>ème</sup> arrondissement.

Le mode de gestion, c'est-à-dire la délégation de service public de notre caisse des écoles impose particulièrement notre vigilance quant à l'élaboration du cahier des charges afin d'améliorer la qualité des repas et la gestion durable du service.

J'ai déposé en mars dernier un vœu demandant que la procédure d'appel d'offres soit déclarée sans suite pour motif d'intérêt général afin qu'un cahier des charges plus exigeant et plus précis soit rédigé pour améliorer la qualité des prestations.

Je demande également une concertation plus approfondie avec les parents d'élèves et la communauté éducative du 18<sup>ème</sup> pour cette élaboration. Depuis, un vote a eu lieu, la caisse des écoles s'est prononcé le 5 juillet dernier.

Aujourd'hui, nombreux parents d'élèves se plaignent légitimement de ne plus avoir accès aux cantines scolaires par la caisse des écoles.

Depuis la rentrée scolaire, les parents d'élèves n'ont pas été consultés dans l'élaboration des menus alors qu'il est convenu qu'ils doivent se réunir tous les deux mois. Les parents d'élèves souhaitent avoir accès aux fiches recettes des plats proposés aux élèves. Ils demandent par ailleurs la sortie du plastique, une alternative, végétarienne bio, appuyée sur des produits locaux ou encore le savoir manger, sujet essentiel que j'ai porté par plusieurs amendements à l'Assemblée nationale.

Par ailleurs, il y a aussi la question des barquettes. Le cahier des charges prévoit l'utilisation de barquettes 100 % biodégradables et compostables, mais celui qui est disponible en ligne indique, je cite : « Il est demandé aux prestataires d'utiliser de préférence des matériaux

recyclables pour le conditionnement ». Il faut donc un engagement beaucoup plus ferme et beaucoup plus clair. L'engagement de l'utilisation de barquettes 100 % biodégradables et compostables n'est donc pas respecté à ce jour. C'est la raison pour laquelle nous demandons un certain nombre d'actions de votre part. D'abord :

- que l'intégralité du cahier des charges votée le 5 juillet 2018 soit publiée et durablement sur le site internet de la caisse des écoles et consultable par tous ;
- que les fiches recettes détaillées soient mises à la disposition de tous les parents qui en font la demande ;
- que les parents d'élèves élus à la caisse des écoles puissent accéder et manger dans les cantines scolaires de leurs enfants, en prenant contact directement avec les directeurs d'établissement, sans accord préalable de la caisse des écoles ;
- de même que l'ensemble des parents qui en font la demande puissent accéder à la cantine de leur enfant au même titre que les parents élus et participer ainsi au suivi du cahier des charges en lien évidemment avec la caisse des écoles ;
- nous demandons également qu'un point d'étape soit organisé en urgence pour évaluer en toute transparence le respect des engagements du prestataire choisi par la caisse des écoles.

Je viens de lire le vœu que vous m'avez donné tout à l'heure, un certain nombre de ces demandes y sont, je vous laisse le soin de le présenter et qu'on puisse en débattre.

*[Applaudissements]*

**Eric LEJOINDRE** : C'est Mme DEMANGEL qui va le présenter. Simplement, quelques éléments de contexte. D'abord, ces vœux, je m'en réjouis, ils retracent un certain nombre de préoccupations, certaines que je partage, d'autres que je ne partage pas. Ils nous ont permis d'établir un texte que Mme DEMANGEL va vous présenter, qui, je pense, retrace, qui est une forme de feuille de route pour la restauration scolaire, qui ne reprend effectivement tout de tous les vœux parce que toutes les demandes sont légitimes et elles ne sont pas toutes souhaitables et Mme DEMANGEL pourra y revenir.

Je veux juste redonner un élément de contexte sur le moment dans lequel nous sommes. Nous avons renouvelé la DSP et nous avons changé profondément le cahier des charges qui nous permet, je crois dans le 18<sup>ème</sup>, d'avoir une des offres de restauration scolaire les plus exigeantes qui soient. D'ailleurs, je le redis ici, il est normal que le contrat signé avec les délégataires soit plus exigeant que les documents publiés préalablement sur le site internet. C'est le principe même du mode de fonctionnement. On fait un cahier des charges et on choisit l'offre qui propose le plus d'améliorations. Le cahier des charges est une base. Comme dans toutes les procédures de ce type, il est tout à fait normal que le document qui a été publié sur le site de la caisse des écoles soit moins exigeant que celui signé avec le délégataire, quel que soit le délégataire.

M. BRIANT a posé la question du mode de gestion. J'ai dit depuis le départ que j'étais tout à fait prêt à ce qu'on en discute, mais je n'étais pas prêt à ce qu'on mette un terme au fonctionnement de la restauration scolaire à la rentrée 2018, voilà pourquoi il nous a semblé indispensable – d'ailleurs, le comité de gestion l'a réalisé – que nous maintenions une offre. Or, on ne passe d'une DSP à une régie directe ou tout autre modèle en trois ou en quatre mois, vous connaissez l'ampleur des débats qui ont eu lieu à l'échelle parisienne sur cette question, qui nous ont amenés à ne pas engager nous-mêmes ce débat au sein de la caisse des écoles.

Dans aucun programme présenté au vote des électeurs du 18<sup>ème</sup> ne figurait cette idée de la remunicipalisation, ce ne sera peut-être pas le cas pour les prochaines élections, d'ailleurs, je ne sais pas moi-même ce que proposeront les uns et les autres, mais en tout état de cause, ce n'était pas un engagement que nous avons pris en 2014 sur cette question de remunicipalisation. Mais j'ai toujours dit que la question sur les modes de gestion est posée. Elle est posée mais pas plus que les deux autres questions sur lesquelles nous avons avancé : la première est sur le contenu de l'assiette, c'est la nouvelle délégation de service public et la seconde, M. BRIANT en a dit un mot mais qui est très exigeante en matière de réflexion et ensuite, de prise d'engagements, c'est celle du mode de production. Changer de mode de production, c'est plus important que de changer de mode de gestion, cela veut dire construire. Ce n'est pas moi qui l'ai décidé, ce n'est d'ailleurs pas mon prédécesseur qui l'a décidé, ce n'est d'ailleurs sans doute pas son prédécesseur qui l'a décidé non plus, mais il n'y a plus de cuisine dans les écoles du 18<sup>ème</sup>, il n'y en a pas. Cela ne veut pas dire qu'il n'y en aura pas toute la vie, mais compte tenu aujourd'hui des contraintes sur le bâtiment, c'est un peu compliqué. Changer de mode de production veut dire prendre des engagements très clairs, chiffrés, millimétrés sur ce que nous souhaitons faire.

Je ne prendrais pas d'engagements, je ne l'ai jamais fait, que je n'aurais pas vocation à tenir. Donc, nous nous engageons – vous le verrez dans le vœu – à un travail de fond sur cette question des modes de production. C'est trop facile de dire : « il suffit de, il n'y a qu'à, il faut qu'on », c'est assez bon, cela fait plaisir aux uns et aux autres, mais ce n'est pas comme ça que cela fonctionne. Si l'on change les modes de production, il faut que je sache dans quel délai ? Où ? A quel endroit on produit ? Comment on fait ? Comment on livre ? Comment tout cela améliore les conditions de la restauration scolaire ?

Il y a la question du mode de gestion qui, d'une certaine façon également, en découle ; qui est plus simple à réfléchir mais qui a des conséquences très importantes, notamment sur le plan social, parce que je veux le redire aussi, il y a derrière la restauration scolaire non pas des machines mais des êtres humains qui font le travail, qui font la cuisine, qui servent les repas, qui travaillent dans des conditions comme tous les travailleurs qui ne sont pas toujours faciles et qui ont aussi à être respectés, que ce soient les salariés de la caisse des écoles du 18<sup>ème</sup>, que ce soient les salariés du délégataire qui sont au travail tous les jours, pour faire la cuisine et pour servir le repas des enfants, ils méritent aussi d'être respectés. C'est vrai sur leur temps de travail, c'est vrai sur la façon dont on s'adresse à eux ; c'est vrai aussi sur la capacité qu'on a à juger du travail des uns et des autres. Voilà pourquoi j'ai toujours dit que j'étais tout à fait favorable à ce que tout le monde vienne dans les cantines pour déjeuner, pour goûter, pour dialoguer. C'est ce que nous avons continué à faire. Personne n'est interdit de cantine ou soit si on vient manger, le mieux est quand même de prévenir, d'ailleurs si on veut avoir quelque chose dans son assiette, il faut prévenir, de payer son repas aussi, ce n'est pas totalement impossible et d'avoir ce dialogue, parce que c'est comme cela qu'on avancera et c'est comme cela qu'on permettra d'améliorer encore les choses.

Voilà pourquoi nous avons proposé avec les élus de la majorité, un vœu qui reprend tout cela. Je vais demander à Mme DEMANGEL de le présenter de façon plus précise et je laisse la parole à M. LORENZINI.

**Loïc LORENZINI** : S'agissant aussi d'un vœu porté par les élus écologistes, c'est peut-être bien qu'on puisse refaire une représentation avant le vœu présenté par la majorité. Il est inscrit à l'ordre du jour, puisqu'on parle beaucoup de concertations, on parle beaucoup de commissions, d'animations, de réflexions, le vœu dont nous sommes porteurs vise justement à donner les moyens de faire vivre cette concertation et cette réflexion.

Considérant la nécessité de mettre en œuvre cette concertation, ce projet de vœu vise à la création d'un poste d'animation et de suivi pour la mise en œuvre de la délégation de service

public. Un poste au sein de la caisse des écoles, un poste pour le suivi de la mise en œuvre de la DSP, un poste aussi qui permettrait d'animer et de pouvoir développer le dialogue entre les différentes parties prenantes, qu'il s'agissent des parents, de la communauté scolaire, des élus mais aussi de toutes personnes ressources et parties prenantes liées à la restauration, puisque si on ouvre une grande et large concertation, je pense qu'il faut qu'elle soit la plus large possible et qu'elle puisse nourrir des réflexions et des acteurs en général liés à la restauration.

Considérant la charge de travail de l'équipe actuelle de la caisse des écoles et de la qualité du travail qu'elle effectue actuellement, je tiens aussi avec l'ensemble des élus, rendre hommage au travail de la caisse des écoles. Le vœu que je proposais visait à créer un poste supplémentaire au sein de la caisse des écoles, sachant qu'évidemment, il n'est pas question pour nous que le Conseil d'arrondissement se substitue à la caisse des écoles, mais simplement d'apporter son soutien pour la création de ce poste et qui soit un signal fort pour se donner les moyens de faire vivre nos politiques publiques.

**Eric LEJOINDRE** : J'en profite pour évoquer un sujet que M. LORENZINI évoque souvent mais qui ne figure pas dans le vœu, on aurait pu le rajouter mais c'est un peu tard, s'agissant de la question des animateurs de la géographie des réfectoires et de tout le travail qu'on doit faire, qui n'est pas le travail de la caisse des écoles mais celui de la Mairie, sur les conditions dans lesquelles tout cela est servi. Cela ne figure pas dans le vœu parce que le vœu s'est concentré sur autre chose mais cela fait évidemment partie de nos priorités aussi qu'on mène avec Mme DEMANGEL et avec M. DARRIULAT sur les animateurs, leur professionnalisation et la question des réfectoires.

#### **60. 2018 DASCO 90-G – Caisse des Ecoles (18<sup>ème</sup>) – Avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2020 pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire**

**Dominique DEMANGEL** : Avant de vous présenter en détail le vœu, je voudrais faire deux, trois remarques. La compétence de la restauration scolaire est confiée à la caisse des écoles qui est un établissement public. La caisse des écoles du 18<sup>ème</sup> a été créée en 1885. Dès cette époque, il y avait un dialogue entre l'autorité municipale ou pas municipale d'ailleurs, pas élus, avec le 18<sup>ème</sup> et la caisse des écoles qui était difficile, tout au moins avec des épisodes variés. Je ne résiste pas à vous lire ce que disait Louis LUCIPIA qui était à l'époque vice-président de la caisse des écoles, qui remerciait assez ironiquement la municipalité du concours qu'elle ne cessait de donner à la caisse des écoles, mais il la félicitait surtout de n'avoir jamais cherché ce que le péché mignon de l'autorité conduit souvent à faire, c'est-à-dire de porter atteinte aux caractères spécifiques de l'institution.

Je vous donne à méditer cette affaire, d'autant que les atteintes portées à l'indépendance des Caisses des écoles ont été multiples, je ne citerais pas quelques exemples nominativement, mais en 2007, il n'y a pas très longtemps, certains disaient que c'était un système ancien et complexe. D'ailleurs que des enseignants d'extrême gauche à la retraite y siégeaient, donc cela n'avait strictement aucun intérêt. D'autres, des écologistes disaient que l'existence de la caisse des écoles était une garantie sur la connaissance effective des coûts de la restauration scolaire.

Je clos ces petites remarques pour dire qu'il y a un établissement public, que cet établissement public est contrôlé par l'autorité de l'Etat, par l'autorité préfectorale, qu'il travaille – comme disait le Maire tout à l'heure – avec non seulement des fonctionnaires mais des représentants de la communauté éducative qui s'y investissent à longueur d'année et dont la qualité de l'engagement ne s'est jamais démentie.

Je précise d'ailleurs que l'ensemble des débats et des sujets que nous venons d'évoquer ont tous été des débats sur lesquels le comité de gestion s'est prononcé et que le mode de délégation de service public qui n'a pas été décidé par la majorité actuelle, mais par une majorité antérieure, a été débattu à chaque fois qu'il convenait de renouveler le contrat. Ensemble, pas uniquement des élus de la majorité, mais des élus représentant l'ensemble du Conseil d'arrondissement, se sont jusqu'à présent prononcés de manière positive sur le renouvellement d'une DSP. Les choses peuvent changer mais il y a à chaque fois eu un débat, que l'ensemble des élus ici présents y ont participé et ont adopté la situation dans laquelle nous sommes. C'était la première remarque introductive.

La deuxième porte sur la procédure de la délégation du service public qui est une procédure extrêmement lourde et contraignante, fixée par les textes et que nous subissons. Elle est lourde et contraignante surtout parce qu'elle est très encadrée, elle nous interdit de communiquer de manière explicite sur le cahier des charges et sur les négociations pendant une période très longue, c'est d'un maniement compliqué. Je le rappelle peut-être à M. BOURNAZEL, le lancement d'un appel d'offres comporte un cahier des charges. Qu'est-ce que l'on dit dans le cahier des charges de l'appel d'offres ? On dit : « Voilà ce que nous souhaitons, voilà les orientations vers lesquelles nous voulons aller. Voilà ce à quoi on vous demande de réfléchir pour nous faire des propositions ». Ensuite, les sociétés qui présentent des offres répondent, chacun à leur manière, aux objectifs qui figurent dans ce cahier des charges.

Ce cahier des charges a été mis en ligne, il est publié. Evidemment, aussitôt qu'il est lancé, il est connu de tous, mais ceci n'est pas la loi des parties, ce sont uniquement les objectifs que nous nous fixons comme l'orientation sur le bio, comme une alternative végétarienne, comme des contenants issus, non issus du plastique. Ce que nous avons demandé, c'est une orientation, que ces contenants soient biodégradables et compostables. Dans les propositions qui nous sont faites, nous avons retenu des contenants qui sont intégralement biodégradables. Ceci fait partie du contrat qui est un élément différent, qui est un élément contractuel et qui a été signé après la délibération du comité de gestion du mois de juillet.

Je rappelle enfin, parce qu'il me semble qu'il y avait une petite ambiguïté là-dessus, que nous avons à peu près 2 300 000 repas par an, ce qui correspond à une prestation de 14 000 repas par jour.

Dernière remarque introductive avant de passer à la lecture du vœu, l'ensemble des contrôles, les contrôles n'ont rien à voir – je suis désolée de le dire – avec le mode de gestion. Les contrôles sont des procédures déterminées de manière extrêmement précise sur ce que l'on doit contrôler, qui le contrôle et à quel moment. L'idée qu'un prestataire extérieur devrait ou impliquerait beaucoup plus de contrôles qu'un système en régie directe est une forme d'illusion. Dans tout système de contrôle, si nous voulons que notre activité de restauration scolaire soit auditable, nous devons avoir un plan de contrôle, ce que la caisse des écoles a. Dans ce plan de contrôle, nous donnons telle et telle catégorie de contrôle, soit aux autorités de l'Etat qui contrôlent bon nombre d'installations aux offices dans les écoles, à la sécurité sanitaire. Il y a, après les contrôles pris en charge directement par la caisse des écoles, des contrôles confiés à une société extérieure, comme on l'a fait sur la qualité de la prestation alimentaire, mais il y a d'autres contrôles. Lorsque nous avons des pesées par exemple quotidiennes dans certaines écoles, des biodéchets, cela fait partie évidemment des contrôles. Ce plan de contrôle est un élément qui doit exister.

Dernier point, pour ne pas revenir dans les différents considérants et dispositifs de ce vœu sur ce qui a été dit, la certification, c'est nous qui l'avons demandée dans les négociations. C'est une prescription de la caisse des écoles. La proposition faite par une des sociétés, la société que nous avons retenue, était une certification Ecocert avec un passage au niveau 2,

puis au niveau 3 et également une certification ISO9001. C'est notre demande et c'est la manière dont la société a répondu et que nous avons acceptée.

Sur les commissions de restauration et sur les commissions de menu que nous avons nous-mêmes créées comme étant un élément de dialogue avec les parents, ces commissions ont lieu maintenant depuis plusieurs années tous les deux mois, les élus en sont informés, le calendrier en est informé par mail. Les comptes rendus figurent sur le site dans un délai de 15 jours, les parents peuvent les consulter au même titre que les élus.

Enfin, dernier élément, je rappelle aussi, mais M. DARRIULAT pourra peut-être vous le confirmer, qu'autant la sécurité, c'est-à-dire l'entrée dans les écoles, les personnes qui rentrent dans les écoles, quel qu'en soit le moment, est sous l'autorité des responsables d'établissement. En revanche, l'organisation de la plage méridienne est sous la responsabilité de l'autorité municipale et de la caisse des écoles en ce qui concerne la prestation et la sécurité, notamment des personnels qui contribuent à cette prestation.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, je vais vous donner lecture du projet de vœu commun :

« Considérant que la restauration scolaire est un enjeu majeur pour la santé de nos enfants et que la Mairie du 18<sup>ème</sup> a toujours porté la volonté de faire de la cantine un moment de convivialité et d'éducation au goût ;

Considérant que les efforts pour renforcer la qualité de l'offre à apporter le meilleur pour les enfants de l'Arrondissement sont constants depuis des années ;

Considérant que la Mairie du 18<sup>ème</sup> a renouvelé en juillet la délégation de service public après avoir travaillé de concert avec les élus et les parents pour un cahier des charges toujours exigeant ;

Considérant que notre offre reflète notre volontarisme et nos ambitions en matière de restauration scolaire, puisqu'elle propose désormais aux demi-pensionnaires une alternative végétarienne, quotidienne pour les enfants qui le souhaitent et le maintien d'un repas hebdomadaire végétarien pour tous, 100 % de viandes labélisées et 100 % de poissons issus de la pêche durable, 60 % de produits issus de l'agriculture biologique, 60 % de produits issus du circuit court et locaux, soit au total 80 % d'éligibilité au plan alimentation durable de la Ville ;

Considérant que la démarche de labellisation Ecocert engagée par le prestataire et mentionnée dans le contrat doit monter en puissance pour atteindre le niveau 2 à la rentrée 2019 et au plus tard, à la fin du contrat ;

Considérant que dans cette offre, les contenants de réchauffe en plastique ont été remplacés par des contenants biodégradables, biosourcés composés d'une cellulose qui provient de bois issus des forêts français, certifiés PFC et neutres et que cette avancée importante n'est que le début de la réflexion sur le contenant ;

Considérant que l'ensemble du nouveau cahier des charges voté le 5 juillet est publié sur le site internet de la caisse des écoles ;

Considérant que les parents élus à la caisse des écoles au même titre que l'ensemble des parents d'élèves peuvent accéder aux cantines du 18<sup>ème</sup> pour y manger, en prévenant en amont la caisse des écoles ;

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des établissements scolaires et la tranquillité, l'ensemble de la communauté éducative sur le temps scolaire et périscolaire ;

Considérant l'absolue nécessité de préserver des conditions de travail dignes et sereines pour les employés de la caisse des écoles comme pour ceux du prestataire ;

Considérant que la qualité du travail des agents et la charge que cela représente présentent la nécessité de renforcer l'équipe ;

Considérant que toutes les nouvelles recettes sont testées auprès d'un panel d'enfants et que leur avis est déterminant pour décider si elles sont retenues ou pas. (Je précise que les tests n'ont pas pu avoir lieu au mois d'août pour la rentrée évidemment parce que les enfants ne sont pas là au mois d'août. Donc, on a commencé le cycle aussitôt que les enfants sont rentrés).

Considérant que les commissions restauration sont accessibles à tous les parents élus et à tous les parents non élus qui en feraient la demande auprès de la caisse des écoles ;

Considérant que les commissions sont organisées pour qu'un maximum de parents puissent y participer, c'est le cas puisque pour l'instant, on n'en fait pas en matinée, mais on peut essayer d'en faire tôt le matin, on en fait généralement déjà en début ou en fin d'après-midi en tournant dans les différents quartiers, dans les différentes écoles pour que les parents puissent, de la manière la plus facile, y assister ;

Considérant que la caisse des écoles informe tous les élus de la tenue de ces commissions par mail et que chaque compte rendu est disponible sur le site de la caisse des écoles ;

Considérant que le grammage relève des compétences suivies du grammage des compétences de la commission de suivie et de la délégation du service public qui veillent au strict respect des cahiers des charges ;

Considérant que les membres de la commission de délégation du service public ont été désignés par le comité de gestion de la caisse des écoles ;

Considérant que soient mises en place des procédures de contrôle à la fois internes et externes, notamment par une société de contrôle indépendante, qui effectue des examens très réguliers sur la traçabilité des produits, l'organisation des locaux, les conditions d'hygiène, la prestation alimentaire, label, grammage, qualité, nature des denrées ; les résultats de ces contrôles seront communiqués lors du comité de gestion et figureront d'ailleurs sur le site de la caisse des écoles ;

Le Conseil d'arrondissement, en conséquence, propose d'ouvrir une large concertation séquencée et organisée par les élus de l'Arrondissement et les membres de l'assemblée générale de la caisse des écoles concernant le mode de production et le mode de gestion, incluant la possibilité d'une remunicipalisation et le recours à des structures issues de l'ESAS. Ce processus sera notamment ouvert aux parents d'élèves et aux acteurs de l'alimentation.

Enfin, le Conseil d'arrondissement souhaite s'associer étroitement au travail lancé par la Ville de Paris depuis cet été, puisque la délibération et le débat ont eu lieu au mois de juillet. Sur l'ensemble des contenants : transport, réchauffe, service, etc. afin de mettre en œuvre le plus rapidement possible les solutions les plus durables proposées. »

Sur ce dernier point, je peux vous dire que le travail de la Ville de Paris a déjà commencé puisque des questionnaires extrêmement importants sur les contenants de livraison, les

contenants de réchauffe, les contenants de transport sont en cours de travail par l'ensemble des Caisses des écoles de la Ville.

**Eric LEJOINDRE** : Merci pour ce vœu qui rassemble un grand nombre de questions qui n'est pas limitatif, on ne peut pas tout écrire sur la restauration scolaire en un vœu, mais qui reprend beaucoup des préoccupations exprimées et qui est une forme de feuille de route pour la suite.

**Pierre-Yves BOURNAZEL** : D'abord, il y a des considérants avec lesquels je ne suis pas en accord. Il y a des manques aussi dans les demandes formulées et dans les préoccupations des parents d'élèves. Un vœu, on peut le voter sans tenir compte des considérants puisque « la partie propose d'ouvrir une large concertation séquencée et organisée par les élus de l'Arrondissement et des membres de l'assemblée générale de la caisse des écoles concernant le mode de production et le mode de gestion qui sera voté et ce processus sera notamment ouvert aux parents d'élèves et aux acteurs de l'alimentation. »

Avant de voter cette demande, j'ai deux questions à vous poser : « séquencée » qu'est-ce que cela veut dire concrètement ? Quelle est l'organisation de ces séquences ? Deuxièmement, « ce processus sera notamment ouvert aux parents d'élèves » la question est tous ou pas ?

**Eric LEJOINDRE** : C'est vrai que « séquencée » ne veut pas dire grand-chose en soi, l'idée qui était derrière cette expression était qu'on puisse faire régulièrement des points d'étape, que ce soit au Conseil d'arrondissement ou dans un autre cadre, parce qu'on sait que c'est un travail au long cours, on aurait pu utiliser un autre mot. C'est vrai que ce n'était pas forcément clair.

Qu'en est-il de ce processus ? Quelle forme prendra-t-il ? Il sera bien indispensable d'en discuter avec ceux qui voudront y participer, notamment avec le comité de gestion de la caisse des écoles, voir comment on fait ce travail parce que ce travail n'a de sens que s'il est fait de façon – je ne vais pas utiliser le mot « séquencée » – concomitamment avec les discussions que nous pouvons avoir avec le bureau de la restauration scolaire et la Ville de Paris puisque chacun le sait ici, ce n'est pas les mairies d'arrondissement qui tiennent les cordons de la bourse.

Si nos propositions – et c'est forcément le cas – entraînent des dépenses en investissement ou en fonctionnement, en l'occurrence plutôt pour ce qui concernent les modes de production en investissement, cela ne peut se faire que dans un dialogue long et fécond avec la Ville de Paris. De toute façon, tout cela nous amène a priori à ce que les uns et les autres puissent faire un certain nombre de propositions au moment où les citoyens auront à délibérer et à engager les choses. Voilà pourquoi je disais que pour ce qui me concerne, je ne ferais pas de propositions qui proposent tout et n'importe quoi. Je souhaite qu'on ait une base de travail qui permette de rassembler et surtout de veiller à la crédibilité de tout cela.

**Pascal JULIEN** : Il y a 25 ans, j'étais parent d'élèves, j'étais assis au fond où sont les parents maintenant et c'est moi qui applaudissais plus ou moins en fonction de ce que j'entendais. Le maire était Roger CHINAUD, son adjoint Jean-François BOURGE en charge de la restauration scolaire. Nos premières manifestations – on était très organisé dans tout l'Arrondissement – étaient pour protester contre ce qui nous avait été imposé. Là, la concertation n'existait pas, c'est ce que je disais tout à l'heure, on peut toujours gueuler contre l'insuffisance de concertations mais au moins ici, elle existe. On a connu une période où cela n'existait pas.

On a vu arriver un jour la liaison chaude, c'est-à-dire que l'alimentation était fabriquée comme aujourd'hui de manière industrielle et elle allait de la cuisine centrale dans les écoles

de l'Arrondissement. C'était chaud, je ne vous raconte pas dans quel état arrivaient les spaghettis qui étaient partis chauds de la cuisine centrale, quand ils arrivaient dans les écoles, c'était ignoble, immangeable. Cela avait provoqué les premiers débuts d'organisation de résistance à cette liaison chaude qui était littéralement infecte. La même municipalité est passée, croyant nous satisfaire avec liaison froide. En même temps qu'on nous imposait la liaison froide, ils ont commencé à casser une par une chaque cuisine d'école.

Je m'excuse, mais M. VAILLANT qui était dans l'opposition à l'époque ne votait pas contre ces destructions de cuisines dans les écoles. D'ailleurs, ils ont continué après 1995. On a cassé toutes, une par une et puis, on en a fait selon le cas des salles pour les enfants. On vient de là, c'est ainsi qu'un modèle de cuisine industrielle est né. Comme on n'a fait qu'un seul lot et qu'il y avait de plus en plus de mômes, 14 000 repas jour, on en vient à un truc monopolistique, il n'y a quasiment plus de concurrence ou elle est bidon parce qu'il ne faut pas rêver, les propositions sont quand même vaguement, il y a des hauts, cela se compense mais enfin, elles ne sont pas très éloignées les unes des autres.

Voilà où on est arrivé. C'est ce modèle qui est à bout de souffle. Je comprends franchement les parents. On peut ensuite et bien sûr chacun dans son rôle déplorer ceci cela, mais fondamentalement, cela ne peut plus durer.

Maintenant, je voudrais corriger une erreur dans le programme des écologistes, j'en sais quelque chose, j'étais tête de liste, il y avait bien la remise en cause de la DSP au plan juridique, même si je ne suis pas sûr, cher M. BRIANT, que parce que c'est municipal, la bouffe est meilleure, parce que c'est la DSP, la bouffe est meilleure, parce que c'est privé, la bouffe est meilleure. Ce n'est pas le caractère juridique qui fait la qualité de ce qu'il y a dans l'assiette des enfants. Je m'intéresse à la qualité de ce qu'il y a dans l'assiette, ce n'est pas le régime juridique de l'assiette. C'est pour cela que – on a toujours été un peu pragmatique – on a voté contre les DSP mais une fois qu'elles étaient là, on agissait dans ce cadre. Nous avons remis en cause évidemment ce lot unique. Nous demandions que soient étudiés différents lots pour au moins réintroduire un peu de concurrence. J'ai même demandé, quand j'étais dans la mandature précédente, que soit fait à titre expérimental le retour dans des cuisines d'écoles. Je prendrais modèle sur ce qui se fait dans les crèches parce que dans les crèches, on fait la cuisine en achetant sur un catalogue de la Ville de Paris sur lequel on pourrait peut-être revenir ici, mais un autre modèle est possible. Ce qui est possible pour les crèches, si c'est possible pour les écoles primaires élémentaires, ce serait déjà un gros progrès.

Voilà pourquoi je voterai le vœu comme le groupe, je vais suivre ce vote avec conviction et évidemment, cela ne fait de doute pour personne, cette question sera au cœur des prochaines municipales qui vont venir.

Je termine en disant que cela fait plaisir, vous ne vous rendez pas compte, on peut parler de bio sans se faire ricaner. J'ai connu ici – excusez-moi, chers collègues – quand on se faisait ricaner parce que je me souviens, j'avais demandé à ce que le pain vienne de boulangers d'Arrondissement, avec de la farine bio, je me souviens des ricanements, il n'y a pas si longtemps que cela. Quand avec Mme MEES ici présente, on s'est battu dans la caisse des écoles où nous représentons le groupe écologiste, pour avoir un premier repas végétarien. Je regrette que mon ami M. VAILLANT ne soit pas là parce qu'il ne m'aurait pas contredit, après une dure bataille, a dit : « OK pour essayer mais alors une fois tous les trois mois à titre expérimental et sous condition qu'on n'appelle pas végétarien, cela fait trop écolo, on l'appellera repas nougarnet ». Je ne vais pas raconter l'histoire d'ancien combattant mais je dois dire que nous avons quand même un peu gagné une partie de la bataille culturelle.

*[Applaudissements]*

**Eric LEJOINDRE** : Je n'étais pas là il y a 25 ans ; je n'étais d'ailleurs pas à Paris il y a 25 ans, je n'ai pas toute cette historique. Je connais la réalité comme elle l'est aujourd'hui dans le 18<sup>ème</sup>, mais pas que dans le 18<sup>ème</sup> parce que c'est un peu gros aussi de faire porter sur la restauration scolaire l'ensemble du débat sur l'alimentation et sur la restauration scolaire dans le 18<sup>ème</sup>. L'ensemble des débats sur la restauration scolaire, parce que honnêtement, y compris en regardant des mairies d'arrondissement proches de nous, les modèles ne sont pas si éloignés, notamment dans le 2<sup>ème</sup>, l'éloignement entre leur modèle et le nôtre est de moins en moins important. Je ne sais pas si dans le 2<sup>ème</sup>, ils ricanent sur le bio, je sais quand même où sont produits leurs repas, comment ils sont livrés, comment cela fonctionne et avec qui.

Ce débat a évolué ces 25 dernières années. On peut dire que c'est grâce à nous, que c'est à cause d'eux. Peu importe, les questions élémentaires ne sont pas les mêmes aujourd'hui qu'il y a dix ans et elles ne sont même pas les mêmes aujourd'hui qu'il y a deux ans. Nous avons, les élus, à prendre en compte ces évolutions et à les traduire dans la réalité parce que c'est facile de prendre en compte des évolutions dans la théorie ; ensuite, il faut les traduire dans la réalité. La réalité est cela, qu'on regrette que les cuisines fussent détruites dans les années 80 ou pas, c'est qu'il n'y a pas de cuisine aujourd'hui dans les écoles. Les locaux dans lesquels il y avait ces cuisines ont été occupés, pas pour le plaisir de les occuper mais pour faire de la pédagogie et pour faire en sorte que dans nos écoles, les enfants puissent apprendre et apprendre mieux. Cela compte aussi.

Vous ne me verrez pas détruire des bibliothèques pour construire des cuisines, mais par contre, nous pouvons penser à des modèles hybrides comme il existe par exemple dans le 13<sup>ème</sup> ou dans d'autres villes de France où on arrive à faire les deux. Mais nos bâtiments scolaires sont ce qu'ils sont, notre démographie scolaire est ce qu'elle est.

La réalité est que les classes à douze, les temps d'activités périscolaires, le confort des locaux scolaires sont importants pour le 18<sup>ème</sup>. Je ne serais pas dans la facilité parce que ce n'est pas l'habitude des élus du 18<sup>ème</sup> et ce n'est en tout cas pas la mienne de dire « qu'il n'y qu'à, il faut qu'on, il suffit de » et on claque des doigts et on règle les problèmes. Ce n'est pas comme cela que les choses se font. Je ne ferais pas porter sur le 18<sup>ème</sup> et sur la restauration scolaire du 18<sup>ème</sup> l'ensemble du débat sur l'alimentation. Ce n'est pas dans le 18<sup>ème</sup> qu'on décidera quelle est la proportion de bio qui sera cultivée en France. On peut y contribuer parce qu'on est un gros arrondissement.

Nos exigences sont importantes, mais ce n'est pas dans le 18<sup>ème</sup> qu'on traitera l'ensemble des problèmes qui sont portés par l'ensemble du débat public sur ce sujet, d'ailleurs comme sur aucun autre. Mais nous allons essayer, comme on l'a toujours fait, d'être un peu à la pointe, en prenant en compte la réalité des contraintes. Je n'aime pas qu'on balaie la réalité des contraintes d'un trait de plume parce que c'est trop facile et surtout, cela crée ensuite des déceptions.

Par contre, tout ce sur quoi nous pouvons avancer, nous avançons et nous continuons à avancer. Je le redis avec une relation de confiance très forte avec les équipes de la caisse des écoles, que je veux vraiment saluer et avec une relation normale avec un délégataire que nous avons à contrôler mais avec qui nous avons aussi à travailler au quotidien et à faire en sorte qu'ils fassent aussi les efforts qu'ils ont à faire.

L'autre question posée était sur le processus ouvert aux parents : sous quelle forme ? Ce sera à définir, mais bien sûr, c'est cette idée que non seulement il y a les parents mais pourquoi pas aussi des professionnels qui puissent venir éclairer notre réflexion. Par exemple, je pense au travail que je souhaite que nous engagions et j'ai demandé à la Ville de Paris, je crois que nous allons l'obtenir, avec la fondation présidée maintenant par Audrey PULVAR qui s'intéresse à ces questions. Je pense que nous allons pouvoir entamer

– je ne vais pas encore m’y engager – un travail par exemple aussi avec elle pour faire en sorte que nous puissions sur ce chemin, être accompagnés nous, dans le 18<sup>ème</sup> mais partout ailleurs parce que la réalité est que ce débat est ici et c’est bien, qu’il soit ici. Il est bon qu’il soit partout et de plus en plus, il l’est.

Sous quelle forme ? On pourra en discuter, y compris avec les élus puisque vous êtes, en tant que parlementaire, membre non seulement de l’assemblée générale mais aussi du comité de gestion de la caisse des écoles qui a d’ailleurs déjà eu à traiter de l’ensemble de ces sujets.

**Pierre-Yves BOURNAZEL** : Après ces réponses, votre vœu, nous allons le voter mais avec vigilance, puisque la question des séquences et la question de l’ouverture de ce processus à tous les parents d’élèves doit être dans les actes. Là, nous serons très vigilants. Il y a deux réserves, le vote du vœu ne vaut pas quitus sur les considérants parce que nous ne sommes pas en accord avec tous les considérants et qu’il y a encore des manques assez importants dans ce vœu et des préoccupations portées par les parents d’élèves, d’ailleurs par un certain nombre d’élus ici qui ne sont pas dans le vœu.

C’est une petite avancée mais qui, pour nous, est insuffisante mais nous la voterons.

**Douchka MARKOVIC** : Juste un petit point, pour repositionner les choses sur liaison froide et liaison chaude. Cela n’a rien à voir avec la température, c’est avant tout un mode de production, c’est la façon dont les denrées vont être préparés, notamment le temps. Liaison chaude veut dire que c’est préparé le jour même alors que liaison froide, on est sur du J-2, J-3 voire du J-4, si jamais il y a le weekend plus un jour férié. Ce n’est pas juste une question de température, c’est un vrai sujet, notamment dans la liaison froide, on a les fameux plats en sauce puisque la sauce avec le sucre permet une meilleure conservation. C’est un vrai sujet sur cette liaison.

Ensuite, le second point dont je voulais parler, pour répondre à votre question, est sur le séquençage puisque c’est une chose que nous avons, avec M. LORENZINI, souhaité rajouter dans ce vœu justement pour bien signifier que ce n’est pas juste la question d’une concertation, ce n’est pas la question d’une réunion, mais que c’est vraiment une séquence. On va vraiment impulser une dynamique parce qu’il faut plusieurs rendez-vous pour pouvoir avoir une réflexion. Pour pouvoir avancer, il faut plusieurs réunions. On sera aussi vigilant sur le cadencage, sur le calendrier pour pouvoir mettre en place un vrai processus de réflexion pour changer de modèle, comme nous le souhaitons pour beaucoup autour de cette table.

**Loïc LORENZINI** : Le vœu qui nous est présenté reprend partiellement le vœu sur les moyens humains. Néanmoins, je retire le vœu parce que toutes les conditions ne sont pas forcément réunies pour qu’on puisse aller plus loin sur cette réflexion. J’espère que dans un avenir très proche, on puisse avancer ensemble sur les moyens de renforcer les moyens humains de la caisse des écoles.

Par rapport à ce que disait M. JULIEN, en réponse à M. BRIANT, c’est le projet de production qui donnera le la du mode de gestion, ce n’est pas le contraire. Ce n’est pas parce qu’on veut un modèle de gestion que cela donnera un mode de production. En tant qu’écologiste, on est plutôt favorable à un mode hybride qui reprenne ce qu’il y a de bon dans la régie et dans les modèles privés. Ce qui nous intéresse c’est la gouvernance, c’est-à-dire la place qu’on donne dans ce futur modèle aux différentes parties prenantes.

**Eric LEJOINDRE** : Je suggère que nous n’entamions pas tout de suite les débats qui vont durer dans les prochaines semaines, mais vu que M. BRIANT souhaitait reprendre la parole, je la lui donne pour quelques instants.

**Gérald BRIANT** : Juste pour dire que je veux bien tout entendre sur l'idée que ce qui est important, c'est la gouvernance, c'est ce qu'on met dans l'assiette et tout, mais il faut parler des choses, il faut parler du réel. Quand il y a une entreprise, en l'occurrence la SOGERES, une plus grosse entreprise au-dessus et qui fait des bénéfices par rapport à une assiette et par rapport à un service, le bénéfice retiré de cela va dans une poche qui n'est pas dans le contenu de l'assiette, cela se discute.

Ne pas faire comme si cela n'existait pas est faire preuve de mal gouvernance. Quand je pense qu'on veut vraiment décider, avoir une bonne décision, il faut mettre toutes les options sur la table, regarder ce qui se fait, choisir et décider. Commencer à dire non, telle proposition n'est pas bonne, etc. attendez, cela va être le débat avec tous les acteurs. Je pense que chacun aura des choses intéressantes à apporter dans ce débat. Vous pouvez faire confiance au groupe communiste pour apporter quelques munitions.

**Eric LEJOINDRE** : Ce sera forcément un des sujets. D'ailleurs, dans toute cette diversité, je sais comment je contrôle ma DSP, je discute avec d'autres présidents de caisse des écoles, maires d'arrondissement sur les difficultés qu'il y a à contrôler aussi une régie directe parce qu'il ne faut pas imaginer que ce soit si simple que cela. Quand vous avez des dizaines et des dizaines de salariés ou des centaines et des centaines de salariés à contrôler, ce n'est pas exactement la même chose que d'avoir un acteur. Cela ne veut pas dire que c'est plus favorable dans un sens ou dans l'autre, mais cela veut dire que les questions ne sont pas si simples que cela. Si on veut être assuré que les grammages, les pourcentages de produits spécifiques, le bio, tout cela soit respecté, ce n'est pas si simple que cela. Croyez-en l'expérience d'un certain nombre de maires avec qui j'ai longuement discuté dans un cadre de régie directe. D'ailleurs, il suffit de se rappeler ce qui s'est passé dans une précédente mandature, il y a prescription dans des caisses des écoles gérées en régie directe, mais même dans le 18<sup>ème</sup>, quand on a à contrôler nous-mêmes ce que font les conservatoires ou d'autres lieux, ce n'est pas si simple que cela. On peut parfois même découvrir nous-mêmes dans le 18<sup>ème</sup> sur un certain nombre de sujets, dans d'autres arrondissements de Paris, des difficultés qui ont mis en cause la capacité pour une caisse des écoles à servir des repas. Mais on aura l'occasion d'y revenir sur tout cela tout au long des mois qui viennent.

Je propose qu'on en revienne aux questions orales que nous n'avons pas encore traitées.

**61. Q182018439 – Question orale posée par les élus du groupe PCF-Front de Gauche relative à la transformation de la place Mac-Orlan dans le cadre de l'aménagement du futur parc « Chapelle Charbon »**

**Danièle PREMEL** : Les plans préfigurant le futur parc Chapelle Charbon dont je me réjouis qu'il se fasse et très vite, laissent penser toutefois qu'un des accès au parc passerait par la rue Jean-Cottin, en détruisant de fait la partie piétonne de la place Mac-Orlan et sa fresque, d'où une grande inquiétude des habitants du quartier de Mac-Orlan et de nombreuses associations. Au moment où l'on revalorise l'art des rues, où l'on rénove les places de Paris, où l'on souhaite valoriser ce quartier Tristan-Tzara Mac-Orlan, où enfin, nous avons un parc, il est difficile que soit envisagé de détruire cet espace de respiration, de repos où les arbres, les bancs et le décor de mosaïque appellent à se poser. Je n'oublierai pas non plus que cet espace a été investi par la Bonne Tambouille qui fêtera ses trois ans ce samedi 8 décembre, je vous conseille tous de venir, toujours aussi positive et dynamique.

Depuis le début, dans les ateliers, les visites, l'ensemble des habitants et des associations ont toujours demandé de préserver ce bout de la rue Jean-Cottin qui n'a plus que le nom de rue pour remplir une autre fonction urbaine d'un lieu de rencontre des habitants.

Alors, M. le Maire, pouvez-vous nous rassurer et si nos craintes étaient fondées, prendre position pour que ce lieu reste un espace pour les habitants, d'autant plus que de nombreux accès au futur parc de Chapelle Charbon sont prévus. Je vous remercie.

**Michel NEYRENEUF** : La réponse est simple, cette préoccupation est déjà exprimée de nombreuses fois, mais nous sommes actuellement en concertation. Il n'y a pas de plans qui existent, tout au moins, ce sont simplement des idées. Cette idée a priori de garder cette partie du quartier comme partie calme et lieu de rencontre sera certainement mise en œuvre, moyennant la possibilité évidemment – puisque derrière, des bâtiments vont être construits – d'éventuelles contraintes que pourra apporter la sécurité pompier ou incendie.

A part cela, on peut très bien concevoir que même s'il y a une possibilité de passage qui pourrait se faire, que ce soit une possibilité qui reste à taille humaine et qui permettrait de continuer l'utilisation de cette quasi place comme elle l'est actuellement. Pour le moment, rien n'est fait et on aura l'occasion d'y travailler dans les concertations qui continuent.

**Danièle PREMEL** : Cette réponse est encore vague, mais je conçois qu'on peut y réfléchir. Je voulais qu'on soit bien tous d'accord que cet endroit reste un espace pour les habitants.

**Eric LEJOINDRE** : Sur cette question, la réponse est oui. Sur la question quelle forme prend cet espace ouvert aux habitants, c'est là où la concertation doit continuer, y compris parce qu'un certain nombre d'habitants souhaitent pouvoir traverser par cet endroit, ce qui ne veut pas forcément dire tout casser. Mais on aura l'occasion d'y revenir. En tout cas, cette place a du sens aujourd'hui, elle aura plus de sens encore une fois que le parc existera. Il faudra voir comment tout cela est géré, mais je pense que là-dessus, on peut être totalement rassuré.

#### **62. Q182018440 – Question orale posée par les élus du groupe LR-CI relative au projet d'aménagement de la place du Tertre**

**Pierre-Yves BOURNAZEL** : La place du Tertre est un lieu exceptionnel du patrimoine parisien chargé d'histoires, c'est un lieu de passage incontournable pour les visiteurs du monde entier. Depuis très longtemps, le réaménagement de cette place mythique est un sujet qui préoccupe tous les habitants, les associations, les artistes et les commerçants. Je suis déjà intervenu au Conseil d'arrondissement et au Conseil de Paris pour vous alerter et relayer les légitimes inquiétudes.

L'ensemble des parties prenantes expriment toujours la même demande, que ce projet fasse l'objet de larges discussions et de décisions coconstruites qui vont dans le sens de l'intérêt général. Des réunions publiques ont certes eu lieu, mais votre conception de la concertation est remise en cause par des artistes et des riverains. Selon eux, ces réunions n'ont eu pour objet que de leur signifier que le projet allait être effectué avec ou sans eux, même si la Mairie et les commerçants étaient prêts à consentir à quelques compromis. Les riverains, les artistes, les associations ont eu l'impression d'assister à des réunions d'informations et non de concertation, car ils n'ont été que peu consultés en amont dans toutes les décisions. D'autres habitants du quartier disent ne pas avoir été du tout informés des réunions.

Par ailleurs, de nombreux points soulèvent encore aujourd'hui des doutes, l'aménagement d'un accès PMR sur le côté, rue Norvins, de la place par exemple, alors que cet accès déboucherait directement sur un bloc de contreterrasse, clôturé et fixé au sol, entre les mois d'avril et de novembre. La non-conformité au règlement municipal de l'absence de passage pour la circulation du public entre les terrasses pour des raisons de sécurité ou encore le nivelage du pavé de la place qui ferait perdre le charme et l'authenticité de cette place mythique.

La question que je vous pose M. le Maire et que se posent les habitants et artistes de la place du Tertre, sont au nombre de deux :

- la première : pouvez-vous nous préciser le calendrier précis des travaux et leur coût ;
- enfin, pouvez-vous nous confirmer que comme annoncé lors des réunions publiques, les conseils d'arrondissement, le projet a effectivement été l'objet d'un consensus avec l'ensemble des parties prenantes, justifiant ainsi le début des travaux et qu'aucune partie prenante n'ait été délaissée.

**Jean-Philippe DAVIAUD** : Bien. Nous revenons donc à notre sujet de la place du Tertre. C'est bien parce que c'est une sorte de feuilleton comme cela et grâce à vous, le feuilleton continue. Ecoutez, plusieurs éléments de réponse.

D'abord, vous faites allusion aux artistes et aux riverains. Je voudrais vous dire qu'il y a des artistes et des riverains qui ne sont pas en accord – et les riverains, je n'en connais pas beaucoup d'ailleurs – avec le projet qui, finalement, va se traduire par les travaux qui démarrent.

Qu'est-ce qui s'est passé dans l'année qui précède ce moment où nous sommes et même avant ? Cela fait des années que ce projet fait l'objet de débats, de discussions sur le contenu du projet de voirie, sur les discussions entre les artistes et restaurateurs. Nous avons, nous-mêmes, fait le constat il y a un an maintenant, quasiment jour pour jour, lors de la première réunion publique de présentation du projet établi par les services, le 29 novembre 2017, l'école de la rue Houdon et nous avons fait le constat qu'il n'y avait pas de consensus sur le projet, qu'il y avait même des oppositions. Je peux même le dire, des questions assez légitimes qui étaient soulevées.

Quelle a été notre réaction ? Elle a été de ne pas passer en force, mais de ne pas renoncer à agir pour autant. Donc, nous avons entrepris ce qui n'est pas un simulacre de concertation. Je voudrais vraiment rectifier ce qui vous est remonté peut-être un peu par erreur ou une interprétation pas tout à fait adaptée, de ce qui s'est passé. Il n'y a pas eu de simulacre de concertation, il y a eu de véritables concertations, dans des périmètres extrêmement variés, en réunions publiques, avec les restaurateurs, avec des artistes, réunions communes restaurateurs et artistes pour essayer d'aboutir à un accord entre eux, qui avait été obtenu d'ailleurs. Puis après, à la suite de réflexions post-réunions manifestement, l'accord a été rompu.

Nous avons beaucoup travaillé, un an de travail. Je crois que tous les projets aujourd'hui dans le 18<sup>ème</sup> et plus globalement, parce que c'est comme cela que ce doit se passer, font l'objet de longues concertations. Je pense que celui-ci a fait l'objet de concertations vraiment très assidues, soignées, respectueuses et avec la volonté d'aboutir à un point d'équilibre qui soit le plus satisfaisant entre toutes les parties.

Mais vous savez comme moi que, quel que soit le projet, que ce soit celui-ci à Montmartre, même si à Montmartre tout prend un peu des proportions plus importantes qu'ailleurs, un projet ne fait jamais consensus, il y a toujours des parties ou une autre qui n'est pas en accord avec le projet. Aujourd'hui, la réalité à laquelle nous nous heurtons tous et que vous connaissez bien, c'est que nous avons à faire à une juxtaposition de demandes et d'intérêts parfois contradictoires. Dans ces conditions-là, comment avoir un consensus ? Donc, ce n'est pas la porte d'entrée par laquelle nous pouvons rentrer pour arriver au bout de ce projet.

A l'issue de tout le travail qui a été fait, nous avons modifié assez sensiblement le projet voirie et cela me permet de répondre à deux points inexacts dans votre question, c'est qu'il y a certes un accès PMR au nord qui pourrait être bouché dans les moindres occupations par

les terrasses effectivement. C'est la raison pour laquelle, sensible à cette réflexion qui nous avait été faite lors d'une réunion publique, d'où son intérêt, ce point avait été soulevé. Nous avons donc prévu un deuxième accès PMR au sud, qui va permettre d'accéder par l'arrière du plateau aux artistes qui sont présents et toutes les personnes PMR pourront accéder, quelle que soit la période de l'année, à ce plateau.

Par ailleurs, le projet initial qui prévoyait en effet le rehaussement de la chaussée tout autour du plateau afin de permettre un accès égal partout PMR, nous avons bien vu les inquiétudes que cela soulevait quant à l'identité ou l'atteinte à l'identité historique de cette place. Il a donc été décidé de ne pas procéder ainsi et c'est la raison pour laquelle, ce sont des accès spécifiques nord et sud PMR qui ont été faits.

Au final, je crois que nous avons tenu compte de maximum des demandes faites sur ces travaux de voirie. Nous avons essayé d'emmener certains artistes qui avaient des demandes peut-être plus fortes que d'autres, de répartitions différentes de l'espace sur le plateau, entre ces artistes et les restaurateurs. Nous avons essayé d'être facilitateurs pour un accord entre eux. Cela a partiellement abouti, peut-être pas autant que certains artistes l'auraient voulu, mais cela a partiellement abouti parce que je le rappelle, les restaurateurs ont consenti à un retrait de leur terrasse au sud, de deux mètres. Deux mètres, cela fait un certain nombre de couverts. Cela a des conséquences économiques pour les restaurateurs. Mais ils avaient compris aussi qu'il était de l'intérêt de tout le monde de faire un effort et ils l'ont fait. Donc considérant qu'au meilleur moment, nous étions arrivés aussi loin que nous pouvions arriver et que je le redis, nous n'avons pas renoncé à agir, parce que cela aurait la solution de facilité de dire on ne touche à rien, mais ce n'est pas comme cela qu'on fait, nous avons considéré que le moment était venu, y compris parce que les travaux devaient être engagés impérativement pendant la durée hivernale, pour ne pas gêner l'exploitation des terrasses du restaurant et pour ne pas gêner non plus le travail des artistes. Il fallait pouvoir engager sans délai les travaux. Pour répondre aux questions du calendrier, qui commenceront dans la partie la plus active après les fêtes, pour ne pas gêner là aussi toute l'activité qui pourrait avoir lieu pendant la période des fêtes autour de la place du Tertre, pour s'achever à la fin du mois du mars.

Donc, je pense qu'on peut avancer là et que l'ensemble des élus que nous sommes pourrions soutenir le projet tel qu'il se déploie maintenant. Je ne suis pas sûr qu'on ait pu aboutir à un autre projet que celui-là et qu'en tout état de cause, la concertation nécessaire a été faite.

**Eric LEJOINDRE :** Merci à M. DAVIAUD pour cette réponse. Je pense qu'il a, notamment au courant du mois de juillet, beaucoup facilité les choses et permis qu'un certain nombre de dialogues se nouent sur cette question de la place du Tertre.

Je veux aussi remercier Mme GABELOTAUD qui travaille avec les commerçants depuis plusieurs années sur ce projet, dont je rappelle qu'il a commencé par le fait que les commerçants ont accepté d'investir pour améliorer, notamment sur le plan esthétique, l'aspect de leurs terrasses, c'est de là qu'on part. On part d'une nécessité de faire des travaux de voirie et on part d'un engagement pris, notamment par les commerçants, d'améliorer l'aspect visuel de leurs terrasses. Ce long travail qui les a amenés à investir à juste raison à un certain nombre de leurs moyens, aboutit aujourd'hui à ce que non seulement leurs terrasses seront plus belles, mais qu'ils aient accepté une réduction plus importante encore que celle initialement prévue de l'espace qu'ils occupent sur la place du Tertre.

Sur cette question, comme sur d'autres questions, il faut partir de la réalité. Ce n'est pas nous ici qui avons décidé qu'il y aurait des terrasses sur la place du Tertre, elles sont là.

Cela crée des obligations aux commerçants mais aussi à la Ville. Nous avons œuvré pour que la situation soit améliorée pour laisser plus de places aux artistes, pas toute la place.

Ce n'est pas moi qui ai décidé qu'il y aurait des terrasses place du Tertre, elles y sont. J'ai décidé de ne pas mettre en difficulté trop importante les emplois et les entreprises de la place du Tertre.

Ce n'est pas moi qui ai décidé qu'il y ait des terrasses, elles y sont. C'était peut-être bien quand il n'y en avait pas. Mais aujourd'hui, elles sont là et elles sont là depuis plus de trente ans. Mais nous avons voulu rééquilibrer les choses. Est-ce qu'on aurait pu aller encore plus loin ? Je ne sais pas. Ce qui est sûr, c'est que personne n'imagine qu'on atteigne 100 % de la solution souhaitée par un certain nombre d'artistes, c'est-à-dire la suppression totale des terrasses. Au contraire, je pense que les pas que nous faisons sont importants.

Donc, je veux vraiment remercier M. DAVIAUD, Mme GABELOTAUD, Mme ROLLAND, M. MENEDE, M. BEPPO, qui ont porté ce sujet, qui dure depuis plusieurs années. Un moment, il faut décider, il faut faire. Je ne sais pas si le consensus est possible en général, je ne sais pas si le consensus est possible sur la butte Montmartre en particulier. Mais je sais que le projet, tel qu'il est aujourd'hui, il est gagnant pour la voirie, puisque nous aurions une voirie mieux adaptée ; il est gagnant pour les arbres qui seront mieux protégés ; il est gagnant pour l'accessibilité aux personnes handicapées. Je rappelle qu'un budget participatif avait été voté en la matière. Il est gagnant pour les artistes qui récupèrent plus d'espace comme les piétons et il est gagnant aussi, même si eux ne le pensent pas, pour les commerçants, parce que l'aspect plus qualitatif de leurs propositions, va sans doute amener plus de clients ou une clientèle un peu différente. L'engagement qui est le nôtre autour de la table est pour l'évolution plus générale du Haut Montmartre et de la place du Tertre ; qu'il y ait un peu cette idée qu'il faut que cet espace appartienne bien sûr aux touristes, mais soit réinvesti aussi par les Parisiens.

Le projet de la place du Tertre, c'est une façon supplémentaire de faire revenir aussi les Parisiens sur la place du Tertre. Vous savez, l'attrait touristique sur lequel on discute beaucoup, il est important pour les commerçants. Quand on propose aux artistes peintres de réduire le nombre de touristes à Montmartre, ils ne sont pas d'accord non plus parce que c'est aussi leur clientèle à eux. Donc cet équilibre a été trouvé, il est ce qu'il est. Il entraîne un certain nombre d'oppositions chez un certain nombre d'artistes, un certain nombre d'artistes sont heureux aussi ; un certain nombre d'oppositions chez un certain nombre de commerçants. En même temps, ils ont accepté de faire des efforts. Un certain nombre d'oppositions chez un certain nombre de riverains et en même temps, certains sont contents parce qu'ils vont pouvoir accéder plus facilement au plateau de la place du Tertre. Donc, je pense qu'on est dans un bon équilibre et que ce sujet dans six mois, quand on verra la nouvelle place du Tertre et la nouvelle configuration, tout le monde se dira que c'est quand même vachement mieux qu'avant et c'est l'essentiel.

**Pierre-Yves BOURNAZEL** : De manière générale, je suis pour la paix des ménages et l'harmonie, donc je suis pour que les commerçants, les artistes et les riverains vivent bien ensemble à la place du Tertre et je souhaite faciliter bien sûr les choses. Il n'en reste pas moins vrai qu'il y a eu des difficultés réelles et le mécontentement des artistes et des riverains existe. Il est bien légitime de les relayer et de poser un certain nombre de questions. D'autant qu'il est souvent dit – je n'étais pas présent – que lors d'une visite des Montmartrois à l'Hôtel de Ville, la Maire de Paris s'était engagée à ce qu'il y ait un consensus. C'est à vous de voir, c'est peut-être aussi un des problèmes qui s'est posé, ou une incompréhension entre la Maire de Paris et les Montmartrois présents à ce moment, où je n'étais pas présent encore une fois.

Je suis très attaché à la beauté de Montmartre et à la beauté de Paris. Je crois que chacun peut y contribuer en bonne intelligence, qu'il faut avancer, mais qu'il faut savoir écouter et que ce n'est pas le consensus qui compte, c'est la coconstruction, c'est-à-dire arriver à mettre toutes les parties prenantes autour de la table et à construire ensemble le projet et le sentiment qu'un certain nombre de parties prenantes ont eu, dans la coconstruction, des choses étaient décidées.

Voilà ce que je relaye et voilà les questions qui ont été posées. Vous avez fait les réponses et vous n'avez pas répondu à une question, c'était le coût des travaux.

**Eric LEJOINDRE** : Sur le coût, il est public, il n'y a pas de sujet pour vous le...

*Hors micro*

**Eric LEJOINDRE** : Vous donnerez à M. BOURNAZEL le coût définitif, je ne l'ai pas en tête, pour des travaux qui par ailleurs étaient tout à fait indispensables, puisque comme toute voirie, il faut régulièrement retravailler. D'ailleurs, peut-être que les commerçants pourraient aussi donner le coût que eux vont avoir à payer sur les améliorations que eux-mêmes ont décidé. Peut-être que les artistes peuvent aussi faire ce travail-là, de savoir le coût pour eux de cette évolution. Je suis pour la coconstruction, pour le consensus, pour tout ce qu'on veut. Il faut que chacun soit dans la même optique. Beaucoup des commerçants le sont, beaucoup des artistes le sont, pas tous et je le regrette, mais c'est la vie.

**63. V182018446 – Vœu déposé par les élu-e-s du groupe PCF-Front de Gauche relatif à la pose d'une plaque en hommage à Raúl Damonte Botana dit Copi sur l'immeuble 10, rue Cauchois**

**Danièle PREMEL** : Restons à Montmartre et parlons de quelqu'un assez exceptionnel.

Chassé par la dictature, l'argentin Raúl Damonte Botana dit Copi, avait trouvé refuge à Paris sur la butte Montmartre Cauchois. Copi, c'est celui qui nous a fait rire des années durant avec sa drôle de femme, assise, dans le Nouvel Observateur. Mais c'est aussi avant tout un homme debout. Une copie non conforme, un artiste pluridisciplinaire, un des pionniers de la lutte pour la visibilité gay, trans et lesbienne. Copi fut emporté par le sida il y a 31 ans, quasiment jour pour jour. Aujourd'hui, plus que jamais, son parcours de vie et son œuvre continuent à nous appeler et à laisser éclore dans notre société, comme dans nos vies, de grandes bulles de liberté.

Son œuvre faite de récits, de dessins et de nombreuses pièces de théâtre, fut à son époque pas si lointaine du reste, perçue comme subversive, provocante, dérangeante. Elle reste encore aujourd'hui une invitation à regarder l'étrangeté, comme chacun d'entre nous l'a en soi. Nous pensons que notre municipalité se doit de rendre hommage à cet habitant du 18<sup>ème</sup> arrondissement comme nous le propose le Conseil syndical de la copropriété de l'immeuble du 10, rue Cauchois.

Même si Copi se réclamait de l'oubli, même si pour Copi tout était dans l'étincelle, l'élégance de l'instant, nous qui ne sommes pas Copi, nous voulons garder en mémoire cette figure à travers une plaque en sa mémoire.

**Eric LEJOINDRE** : Je voulais juste rappeler que nous avons défini dans le 18<sup>ème</sup> depuis un certain temps, une modalité de travail qui permet d'inscrire avant que cela vienne au Conseil d'arrondissement, ces propositions à la commission présidée par M. MENEDE. Ce qui évite d'avoir des vœux sur toutes les dénominations. Mais le vœu est là, donc on va quand même y répondre.

**Catherine LASSURE** : Vous avez dit l'essentiel M. le Maire. Effectivement, la procédure pour l'apposition de plaque, c'est d'abord d'avoir l'assentiment du Conseil syndical, apparemment là c'est fait. Ensuite, de passer non pas par un vœu, mais par la Commission de dénomination qui se réunit plusieurs fois par an, sous la présidence éclairée de M. MENEDE. Donc à ce moment-là, de faire la demande. La Commission a eu lieu il y a pas longtemps.

*Hors micro*

**Catherine LASSURE** : M. MENEDE dit qu'il y en aura une en début d'année. Ce que je vous suggère, c'est de venir à cette commission, d'y participer et de faire la demande. A ce moment-là, nous l'envoyons après. C'est transmis à la Mairie de Paris, puisqu'il faut que la procédure passe par la Mairie de Paris.

**Eric LEJOINDRE** : Je voulais redire, puisqu'on en est aux dénominations, même s'il s'agit d'une plaque et pas d'une dénomination, que nous avons lancé le travail de concertation sur les voies de Chapelle International, pour faire en sorte que nous puissions avoir des dénominations cohérentes.

**Pierre-Yves BOURNAZEL** : Je vais voter le vœu de Mme PREMEL parce que je trouve que c'est bien qu'on puisse en parler aussi en Conseil d'arrondissement.

Ce que vous avez dit tout à l'heure m'a touché, qu'il est mort il y a 31 ans du sida. Rappelons-nous dans quelles conditions ces hommes et ces femmes sont morts du sida il y a 31 ans. Ils sont morts souvent seuls, dans des difficultés sanitaires atroces, oubliés parfois pas de tout le monde parce que certains étaient accompagnés bien sûr et puis des médecins étaient là, mais on ne pouvait vraiment absolument rien. C'est avec beaucoup d'émotions, parce que chacun a connu probablement autour de soi des gens morts dans des conditions atroces. Je trouve que c'est bien qu'à cette occasion-là, on puisse aussi rappeler ce qu'a été cette histoire, de ces hommes et de ces femmes qui ont disparu et qui ont été des victimes, que certains, il ne faut pas l'oublier aussi, à l'époque voulaient parquer, qui voulaient faire des centres sidaïques. Il faut rappeler le contexte de l'époque qui était dur et violent. Je voudrais en profiter pour rendre hommage à tous ces hommes et à toutes ces femmes.

#### **64. V182018447 – Vœu déposé par les élu-e-s du groupe LR-CI relatif à la gratuité des transports parisiens pour les personnes sans domicile fixe bénéficiant d'une domiciliation administrative et répondant aux conditions d'âge**

**Christian HONORE** : Ce vœu porte sur la gratuité pour les personnes sans domicile fixe bénéficiant d'une domiciliation administrative et répondant aux conditions d'âge.

Aussi curieux que cela puisse paraître, j'ai rencontré dans une structure qui fait de la domiciliation administrative une personne de 70 ans ; elle n'a pas pu avoir la gratuité des transports, le Pass Navigo. Donc j'ai insisté. Le responsable de la structure a appelé les services de la Mairie et on lui a répondu, non ce n'est pas prévu.

Je l'ai envoyée à M. BOURNAZEL pour qu'il fasse une intervention personnelle, pour voir comment on pouvait aider cette personne. Je me suis renseigné auprès des services de la Ville de Paris et auprès d'une de mes collègues qui connaît et qui est au fait de ce dispositif. En effet, il semble que les personnes sans domicile fixe, qui répondent aux conditions d'âge, qui ont plus de 65 ans, qui ont une domiciliation administrative depuis plus de trois ans, qui répondent donc aux conditions de vivre à Paris et des conditions d'âge, n'ont pas droit à la gratuité du Pass Navigo. Donc imaginez cette personne qui est dépourvue, désemparée, et qui me dit, chaque fois que je veux entrer dans le métro, j'ai peur d'être pénalisée. Je sais que les agents de la RATP, on comprend bien qu'ils peuvent faire attention à ne plus fermer

les yeux sur ces situations, mais quand même. Je crois que là, il y a des documents, mais ces documents sont flous, imprécis sur ces personnes.

Donc, le vœu que je vous propose, je dois vous dire que je l'ai présenté au Conseil de Paris. Mais M. le Maire vous le savez, les conseillers de Paris savent que le vœu peut être posé de trois façons différentes : soit c'est un vœu simple, soit c'est un vœu rattaché à une délibération. Mais si c'est un vœu rattaché à une délibération du budget, vous avez une quinzaine de vœux qui passent, ils sont présentés bien entendu, mais ils ne peuvent pas être défendus comme je le fais actuellement, par l'élu qui est auteur de ce vœu. Donc, mon vœu n'est pas passé, sans que je puisse oralement le défendre comme je le fais aujourd'hui devant vous.

Je me suis renseigné auprès de l'administration et j'ai pris la liberté de vous le reposer aujourd'hui. Je ne l'avais pas fait au Conseil d'arrondissement, je ne l'avais fait qu'au Conseil de Paris, pour attirer votre attention sur ce problème. J'ai interrogé plusieurs élus de la majorité qui m'ont dit, oui il faut voir cela. En plus quelqu'un m'a dit, mais en plus, cela ne va pas coûter une fortune de permettre à ces personnes de bénéficier de la gratuité du Pass Navigo, lorsqu'elles répondent bien entendu aux conditions d'âge et du nombre d'années passées à Paris : plus de 65 ans et plus de trois ans à Paris.

**Gérald BRIANT** : Pour bien se comprendre. Depuis 2018, on a mis la gratuité intégrale du titre de transport pour les Parisiennes et les Parisiens de plus de 65 ans, c'est ce qui a été décidé, sous condition de ressources. Donc, il y a des critères.

Les autres conditions sont, habiter à Paris depuis au moins trois ans. Cette situation est appréciée dans les cinq années qui précèdent la date de la demande, c'est-à-dire qu'on peut avoir habité Paris pendant trois ans de manière discontinue au cours des cinq dernières années précédentes.

Ce plafond n'est pas opposable aux anciens combattants titulaires de la carte de combattant, aux veuves et veufs d'anciens combattants et aux veuves et veufs de guerre de 65 ans et plus. Une exception tout de même, sont aujourd'hui éligibles des personnes justifiant d'un suivi pendant trois ans par une permanence sociale, PSA ou ANESI ou un autre organisme social. Techniquement, il y a un règlement intérieur à Paris, sur tout ce qui concerne la question du social et ce sont les critères qui sont posés.

Ce qui se passe aujourd'hui, c'est qu'on s'est aperçu qu'il y avait des gens qui, d'une certaine manière, étaient toujours un peu dans le désordre, cela existe, c'est vrai, vous êtes tombé sur cela. Ce qu'on vous conseille, si vous avez ce genre de cas qui sont vraiment des cas très particuliers... A mon avis, cela ne vaut pas le coup de modifier le règlement intérieur. Donc, je ne vais pas voter le vœu. Mais en tout cas, quand on a ce type de situation, elle se règle. Cela va plus vite de passer par la Mairie que passer par M. BOURNAZEL, avec tout le respect que j'ai pour M. BOURNAZEL.

Donc si vous avez des cas comme cela, vous nous les amenez directement à Mme BOUYGUES par exemple qui suit sur les personnes âgées etc. On est en situation de régler. En plus, maintenant, on est organisé à l'échelle d'un territoire ; il y a possibilité de régler cette position. Après, plus généralement, j'en profite pour dire quand même que tout ce qui est sans domicile fixe relève de la compétence régaliennne de l'Etat. On a quand même une décision forte qui pourrait être prise, pour justement permettre de solutionner beaucoup de cas, autre que la personne que vous avez vue, mais à laquelle vous avez prêté attention. Je pense que vous avez bien fait parce qu'on va pouvoir régler son problème. Donc, ce serait d'aider aussi tous les bénéficiaires de l'AME en Ile-de-France en matière de transport.

Or depuis le 1<sup>er</sup> novembre, la réduction des tarifs des transports pour les bénéficiaires de l'AME qui résident en Ile-de-France, a été remise en cause partiellement par le STIF, en posant des problèmes d'accès effectif de réduction ; la réduction de 50 % au lieu de 75 %, contrairement aux réductions accordées aux bénéficiaires du RSA et aux demandeurs d'emplois qui bénéficient à la fois de la CMU et de l'ASS.

Pour l'achat de forfait Navigo, mois et semaine, il s'agit d'un remboursement à posteriori, par lettre-chèque et jusqu'en septembre 2019. La réduction n'est pas valable pour l'achat de Pass Imagine'R ou Navigo. Le remboursement de 50 % du prix du forfait peut être demandé pour les forfaits achetés à partir du 29 octobre 2018.

Je vous dis tout cela, pour votre information, parce qu'on parle des critères, et pour dire qu'aussi qu'il y a moyen d'améliorer la vie des gens qui en ont le plus besoin, ceux qui sont le plus dans la difficulté. J'espère qu'avec cette volonté politique dont vous nous témoignez aujourd'hui dans le 18<sup>ème</sup>, vous puissiez aussi aller glisser quelques mots dans l'oreille de Mme PECRESSE. Je crois que ce serait de bon aloi.

Donc, je ne vous propose pas de voter, mais si cela arrive parce qu'il s'agit de cas particuliers, qu'on puisse les régler et de façon très rapide. Cela peut se faire. On s'est renseigné au niveau de l'Hôtel de Ville. Dès que c'est signalé, on arrive à régler les situations.

**Pascal JULIEN** : C'est une question. Finalement, Valérie PECRESSE n'a pas respecté la loi pendant deux ans quasiment, c'est si long qu'on ne sait plus combien. Qu'est-ce qui pourrait obliger Valérie PECRESSE à respecter la loi sur le remboursement ? Cela m'étonne quand même qu'une élue régionale bafoue la loi au vu, et que cela continue. Qu'est-ce qu'on peut faire ?

**Eric LEJOINDRE** : Je ne propose pas qu'on réponde à la question ce soir.

**Claudine BOUYGUES** : Je veux dire qu'il y a ceux qui ne respectent pas la loi et nous ici, on essaie de faire en sorte. Je crois que ce soir d'ailleurs, on y a répondu en partie. On essaie de faire en sorte de la respecter.

Simplement M. HONORE, je reprends ce que vous a dit M. BRIANT. Le Maire reçoit des lettres tous les jours pour attirer l'attention sur des cas particuliers. Effectivement, il y a des fois des choses à la marge qui ne sont pas toujours dans la réglementation, qui peuvent se régler. Notre travail, comme élu, c'est aussi de faire cela, comme vous le faites à votre place. Mais quand on est adjoint, on fait cela avec plaisir. Donc, n'hésitez pas à nous faire ce type de signalement.

Peut-être que la personne que vous avez rencontrée, elle n'était juste pas suivie depuis un certain temps dans une permanence sociale et que du coup, elle ne pouvait pas avoir accès. Si elle avait fait l'objet d'un suivi, elle aurait sûrement pu avoir accès. Il se trouve que dans les SDF, malheureusement il y a plein de gens qui ne sont pas suivis. On les rencontre de temps en temps. Dans ce cas-là, quand on peut faire avancer le sujet, il faut le faire. Mais sur ce type de problème, les gens on les voit tous, il n'y a pas de problème là-dessus. Quand on peut régler le problème en direct, c'est aussi simple.

**Christian HONORE** : M. BRIANT, mes chers collègues, est-ce qu'on peut de temps en temps ne pas faire de l'idéologie ? J'ai cru avoir été très précis. Je rencontre une personne, le responsable de la structure a appelé les services. Bien entendu, je ne suis pas compétent, je ne connaissais même pas qu'il y avait ce problème. J'ai été là pour une réunion de travail, puis on me dit, M. HONORE, je veux vous présenter ce monsieur. Je découvre le problème, je me fais expliquer et réexpliquer, j'ai fait la communication, je sais ce que c'est que de

l'information. Je me fais confirmer l'information. Quand je lui ai dit, je sais très bien que M. BOURNAZEL ne peut pas tout. Mais je lui dis, ce problème je ne le connais pas, allez voir à la permanence et M. BOURNAZEL va faire quelque chose, il va écrire. Ce n'est pas quelque chose de...

*Hors micro*

**Christian HONORE** : Comment ? Je n'agresse personne.

Maintenant M. BRIANT et Mme BOUYGUES, vous entendez ce que vous avez dit ? Oui, le problème existe, donc cela signifie qu'il n'y a pas que ce monsieur, il y a d'autres messieurs qui ont plus de 65 ans, SDF et pas de ressources. Je vous signale, j'ai le papier là, le responsable de la structure a bien vérifié que la personne répond aux conditions d'âge et de vie à Paris. Le responsable de la structure ne va pas s'amuser à appeler un responsable de l'Hôtel de Ville comme cela. C'est un individu, c'est un SDF le gars, bien entendu qu'on l'aide. Et vous êtes en train de me dire, mais c'est extraordinaire, le problème existe, donc il y a des angles morts mais on ne va pas changer un règlement. Mais vous vous rendez compte, le règlement, il est au service de l'individu. Donc le règlement monsieur, vous savez ce que je lui dis, je ne souhaite pas vous le dire, parce que ce serait un gros mot. Mais le règlement, on le change. Ce n'est pas parce que cela va fatiguer quelqu'un d'écrire un règlement qu'on ne va pas le faire, parce que sinon je vais vous dire le mot que je vais dire au règlement. Je m'en fous du règlement, vous comprenez. Si on peut essayer de faire un petit geste à ces gens-là, puisque vous recevez tous des gens dans les permanences, vous voyez bien ce que c'est un gars de 70 ans, un SDF qui n'a pas d'argent, qui se fait aider, sans doute que les gens l'aident pour rédiger les lettres. Vous dites non, on ne va pas changer un règlement. Le type était là.

Donc je maintiens mon vœu et vous allez voter contre, bien évidemment.

**Eric LEJOINDRE** : Il est tard, donc on ne va pas s'énerver.

D'abord, je pense que vous n'avez pas écouté avec attention les éléments de réponse qui vous ont été apportés par M. BRIANT, qui a dit exactement l'inverse de ce que vous venez de dire. Mais non, on ne modifie pas des règlements municipaux, c'est une démarche qui est un peu compliquée et qui entraîne beaucoup de choses, pour régler des cas particuliers. Les cas particuliers, on les règle. Personne ne vous a mis en cause pour le fait d'avoir essayé d'ouvrir une porte plutôt qu'une autre, mais la bonne porte pour régler un problème municipal, cela s'appelle la municipalité. La municipalité, c'est nous, je suis désolé de vous le dire.

Quand vous avez des problèmes individuels de ce type, le mieux c'est de vous tourner vers ceux qui sont là pour les régler, c'est-à-dire en l'occurrence nous et on les règle avec ce qui nous caractérise, c'est-à-dire une attention aux détails et à la réalité des situations. Le rôle des élus, c'est parfois d'être une courroie de transmission, c'est d'ailleurs pas que d'être une courroie de transmission. Mais franchement, le rôle du Conseil d'arrondissement, si on a un tout petit peu de respect pour ceux par qui nous avons été élus et si nous avons un tout petit peu de respect pour l'assemblée que nous formons, le Conseil d'arrondissement n'est certainement pas le lieu pour des dépôts de vœux en permanence sur tout et sur n'importe quoi, pour attirer l'intérêt de chacun sur des situations individuelles. Ce que nous faisons ici nous les élus, c'est de régler les problèmes généraux. Bien sûr que nous allons avoir une attention aux détails. Si la seule façon qu'un élu d'opposition a de travailler, c'est de faire des vœux, je pense que c'est réduire très largement le rôle des élus et notamment le rôle des élus de l'opposition. Donc non, les vœux ne sont pas faits pour traiter de ces sujets, les vœux sont faits pour traiter des sujets d'ordre général.

Dernier mot, vous l'avez dit vous-même. Ce vœu, il a été débattu au Conseil de Paris. La PSI et le premier adjoint, vous n'avez pas pu vous exprimer vous-même sur le sujet, mais le premier adjoint à la Maire de Paris a fait une réponse sur ce vœu, que vous n'avez certes pas présenté, mais qui a pourtant été débattu, puisque réponse y a été apportée par le premier adjoint à la Maire de Paris, en charge notamment du budget et qui avait déjà donné des éléments de réponse qui ont été ceux de M. BRIANT. Je veux bien qu'on se le retape une deuxième fois ici, puis encore une fois au Conseil de Paris et une troisième fois et puis encore une quatrième fois ici. Il y a un moment, il faut juste un tout petit peu respecter l'assemblée que nous formons. Respecter l'assemblée que nous formons, c'est aussi respecter le niveau du débat qui doit être celui que nous avons ici aujourd'hui.

Voilà pourquoi je souhaite comme M. BRIANT, comme Mme BOUYGUES, que nous réglions les problèmes individuels qui sont posés et nous le faisons, mais pas que nous votions ce vœu, s'il est maintenu.

Le vœu n'est pas adopté.

#### **65. V182018449 – Vœu déposé par Pierre LISCIA relatif au projet de doter la Ville de Paris d'une charte de la laïcité et des valeurs de la République**

**Pierre LISCIA** : Puisque j'ai la parole, j'ai été assez discret ce soir, je vais peut-être répondre à deux ou trois questions soulevées par le débat précédent, répondre à M. BRIANT sur la condamnation d'Ile-de-France Mobilités sur la tarification des transports pour les titulaires d'AME, il se trouve qu'il y a eu un appel et que la loi sera respectée, le président de la Région l'a dit, dès lors que la décision sera définitive et sans appel.

Par ailleurs, sur la tarification des personnes en situation irrégulière, je rappellerais simplement qu'il est exclu de la gratuité pour les plus de 65 ans, les personnes en situation irrégulière, c'est la Mairie de Paris elle-même qui met cela en avant.

Hors micro.

**Eric LEJOINDRE** : Je vous propose que vous présentiez votre vœu.

**Pierre LISCIA** : Je souhaitais simplement répondre à cela.

Je présente mon vœu : ces dernières années, les principes fondamentaux de notre modèle républicain tels qu'ils sont garantis par les textes constitutionnels, ainsi que le principe de laïcité sont régulièrement mis à l'épreuve par la multiplication de violences verbales, physiques à caractère raciste, xénophobe, antisémite, homophobe et sexiste et par la banalisation de discours discriminants, radicaux et d'incitation à la haine. Pourtant, ces principes constituent le socle de la cohésion nationale de notre Pays. Nul doute que la Ville de Paris est attachée à promouvoir et à faire respecter ces principes fondamentaux de la République dans toutes ses chaînes d'intervention. C'est la raison pour laquelle, je vous propose de doter la Ville de Paris d'une charte de la laïcité et des valeurs de la République sur le modèle de la charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité adoptée par les élus du Conseil régional en mars 2017 selon laquelle tout soutien en octroi de subventions par la Ville sera conditionné à la signature et au bon respect de cette charte.

**Carine ROLLAND** : M. LISCIA, je vous saurais gré de soumettre à la discussion un sujet sur lequel nous sommes unanimement d'accord. C'est évidemment l'importance de la laïcité comme principe essentiel d'organisation de notre vie en commun au sein de la République française, la liberté de chacun de tous, l'égalité devant la loi aussi.

Là où nous pouvons bien sûr diverger, cela nous arrive, c'est sur la manière de faire respecter la laïcité et surtout de la faire vivre. Depuis 2015, la Mairie de Paris a renforcé les actions mises en place en faveur de la laïcité, l'observatoire parisien de la laïcité, dit OPL, existait déjà auparavant, il a été mis en place en 2012, il a été renouvelé en 2015 avec pour objectif de faire respecter les bonnes mises en pratique du principe de la laïcité à Paris.

Donc, le cadre existe, certes il est général, mais au-delà de ce terme, au-delà de la possibilité aussi d'interroger l'observatoire parisien de la laïcité, bien de dispositifs ont été mis en place avec un guide laïcité et neutralité au sein du service public de la Ville de Paris, à destination des agents municipaux ; guide destiné aussi aux sociétés d'économistes de la Ville, aux délégataires de service public et puis, la charte de laïcité et service rédigée cette fois par l'observatoire national de la laïcité était aussi affichée dans tous les services de la Ville. J'ajouterais à cela les actions de formation dont on a souvent connaissance.

L'appel à projet citoyenneté, laïcité, valeur de la République, je précise ici que le 18<sup>ème</sup> en prend sa part, puisque depuis 2015 existent les ateliers de la République, portés à la fois par Mme PREMEL et par Mme AKKARI, entre autres élus, qui redisent chaque année l'importance de débattre, de discuter de la manière dont ce principe fondamental doit et peut être mis en œuvre. Je pourrais égrainer ainsi les actions de la Ville qui sont encore une fois nombreuses et importantes.

Sur le plan juridique maintenant, vous mentionnez la charte mise en place le 9 mars 2017 par le Conseil régional d'Ile-de-France. Vous considérez que le tribunal administratif de Paris en a réitéré le principe il y a de cela quelques semaines. Ce n'est toutefois pas tout à fait exact parce que vous n'êtes pas sans savoir que cette charte qui a fait l'objet d'une attaque en justice par des élus du Conseil régional, s'est justement revue par le tribunal administratif sur deux affaires : l'article 4 et l'article 6 sur les signes distinctifs d'ordre vestimentaire, mais aussi sur la liberté d'expression et de pensée. Donc, la charte en l'occurrence n'est pas exempte de difficultés pour la mettre en œuvre et en tout cas, pour en faire un modèle.

Mais plus pertinent pour le sujet que vous abordez ce soir, à savoir les associations, selon le tribunal administratif, les autres mentions de la charte qui s'imposent aux organismes subventionnés par la Région, je cite : « Se doivent de rappeler le respect des principes et valeurs de la République ». Autant dire que le tribunal administratif considère que ladite charte n'apporte rien de plus que les textes déjà existants, que ce soit la constitution de notre République, que ce soit la loi de 1901 ou la loi de 1905.

Sur un point plus politique peut-être, nous considérons enfin que la liberté d'association fait partie des principes à valeur constitutionnelle, d'ailleurs, ce n'est pas nous qui le considérons, cela date du Conseil constitutionnel de 1971. La liberté d'association implique la liberté de pensée qui va avec, en l'occurrence lorsqu'une collectivité attribue des subventions, c'est bien sur la base de ce qui est réalisé, des actions qui sont menées, en l'occurrence une charte a certainement une vocation incantatoire, peut-être un effet d'affichage mais, en rien elle ne serait plus efficace, en rien elle n'apporterait d'obligations plus fortes que les actions que j'ai évoquées et les principes des textes préexistants.

**Gérald BRIANT** : L'exercice est délicat, la Région Ile-de-France a essayé, elle s'est un peu emmêlé les fils. Maintenant, on propose de décliner au niveau Ile-de-France, ensuite on pourrait aller plus loin, je ne vois pas pourquoi s'arrêter à Paris, je ne sais pas, au niveau conseil de quartier aussi, il y a une charte pour un conseil de quartier, non ? Je ne sais pas, pour un immeuble, on rentre dans un nouveau service public, on fait une charte, etc.

Mais pourquoi se compliquer la vie, qu'est-ce que c'est que ce bavardage ? On parle de la République française, la Nation, on a ce qu'il faut, on est outillé, il y a même une charte qui est disponible et qui est utilisée. Enfin, qu'est-ce que cela veut dire, qu'est-ce qu'on cherche

à faire ? On a un problème avec la charte nationale ? Elle ne va pas bien ? Elle pose un souci ? Il faut le dire parce que si on veut la changer, c'est qu'il y a un souci, ou alors Ile-de-France n'est pas la France, ou alors Paris n'est pas la France. Je ne sais pas, non ?

Donc, qu'est-ce que cela veut dire ? C'est de la basse politique comme d'habitude, il s'agit encore de mettre une pièce dans la machine, donc M. LISCIA remet sa pièce dans la machine mensuelle, donc voilà, c'est à cela à quoi on est confronté, je trouve cela détestable.

**Pascal JULIEN** : Le 6 juillet 2018, le tribunal administratif a définitivement annulé la délibération du 7 février 2016 par laquelle Valérie PECRESSE privait 117 000 Franciliens de l'aide médicale d'Etat, donc elle n'applique pas la loi, mais malgré tout ce que vous disiez, bien qu'elle ait perdu en appel, elle aurait dû inscrire cela à l'ordre du jour mobilité **ex-STIF**, elle ne l'a pas fait parce qu'elle est comme cela Mme PECRESSE.

Je ne suis pas hors sujet, M. le Maire, parce que M. LISCIA nous parle beaucoup de liberté, d'égalité et de fraternité ; l'égalité et la fraternité, on y est, avec le fait qu'on doit tous être égaux même devant les délibérations, même quand on est bénéficiaire, parce qu'on est très pauvre de l'aide médicale d'Etat, parce qu'on est très pauvre, mais aussi peut-être parce qu'on est étranger, mine de rien, parce qu'il y a une façon de dire les choses sans les dire, de ne pas assumer les choses, c'est par ailleurs sur la charte de la laïcité, on voit très bien quelle religion spécifique est visée, l'islam, mais on ne l'assume pas, alors on ne le dit pas.

Je peux vous dire, votre charte a été discutée en marge de l'observatoire parisien de la laïcité auquel je participe et auquel vos amis de droite d'ailleurs, sans vraiment dire pourquoi, ont cessé de participer et de venir. C'est bien dommage parce que leur éclairage était aussi utile.

A Paris, on n'a pas fait une nouvelle charte, comme cela a été bien dit par M. BRIANT, les textes existent, il n'y a pas besoin de faire un texte particulier et restrictif. On a fait un observatoire et on agit concrètement. Par exemple, on a produit un document que je pourrais vous donner, mais que vous pouvez vous procurer sur internet, qui indique aux chefs de service quelle attitude avoir, comment se comporter face à certains comportements, refuser de serrer la main à une femme, faire sa prière au vestiaire, porter une croix grande de 20 cm sur 30. On se pose des questions concrètes et nous avons mis au point, avec une équipe de juristes et un représentant par groupe politique, un texte pragmatique, référencé au plan juridique, qui aide en quelque sorte les chefs de service au sein de la Mairie à se positionner. C'est du concret, ce n'est pas de l'idéologie comme vous le faites.

Je pourrais ironiser votre texte, vraiment, d'abord le premier paragraphe, il y a quelques lacunes, la déclaration universelle des droits de l'homme 1948, vous auriez pu remonter 1804 le Code civil est très important parce qu'il fixe l'égalité face à toutes les religions.

Ensuite, « Considérant que le projet de **xxx** défini dans ces pratiques », défini par qui ? Vous ne le dites pas parce que vous êtes toujours dans l'insinuation nauséabonde.

Vous continuez plus loin : « Considérant que les atteintes à la laïcité au sein des associations et entreprises », ah oui ? Lesquelles ? Les exemples, il n'y en pas. De l'insinuation toujours et toujours.

« Considérant l'attachement de la Ville de Paris à promouvoir et à faire respecter ces principes fondamentaux », vous n'avez pas dit comment on respecte et cela va du début à la fin.

Je termine en disant qu'il y a plusieurs façons de faire des informations fallacieuses, ce qu'on appelle *fake news*, il y a celles qui consistent à dire des choses fausses, puis il y a celles qui consistent à demander des choses qui existent déjà, de telle sorte aussi qu'évidemment, quand on cite, on se met en scène dans nos petites vidéos, évidemment, cela laisse croire xxx au domaine puisque pourquoi vous ne faites pas un truc sur la laïcité, oui, effectivement, xxx enfin je veux dire, cela a été dit, on va continuer comme cela, on a jusqu'en mars 2020, il n'y a pas de raison de continuer. En revanche, affirmez-vous parce que vous êtes un petit peu rustique dans votre manière d'avancer, bien que vous soyez extrêmement insinueux.

**Eric LEJOINDRE :** Je crois que vous avez compris que nous n'invitons pas à voter ce vœu, pour une raison qui est assez simple, c'est que cette charte n'est ni nécessaire ni utile et que le travail qui est fait sur cette question de laïcité est évident et nul ne peut imaginer que la Ville de Paris et nous-mêmes ne soyons pas porteurs de ce principe. On demande aux associations de respecter les principes de la République, il n'y a pas besoin de réaffirmer, ils le font par définition. Le réaffirmer, c'est donner le sentiment que cela peut être très intimidant en soi.

Je demande à M. LISCIA s'il maintient son vœu, dans ce cas, j'inviterais à voter contre.

**Pierre LISCIA :** Je ne mets pas en cause généralement dans cette assemblée les élus ad hominem, j'aimerais qu'il en soit fait autant pour moi.

Simplement, pourquoi est-ce que je maintiens ce vœu et je vais le dire très clairement, il ne s'agit pas de stigmatiser qui que ce soit, il ne s'agit pas de faire du fake news, il s'agit de proposer quelque chose qui serait un garde-fou et là, M. le Maire, vous nous parliez de l'utilité de cette charte, un garde-fou qui a manqué, selon moi à nos débats le mois dernier, justement puisqu'il vous aurait été à vous M. le Maire, à vous majorité, d'être désavoué par la Maire de Paris contre le versement d'une subvention à la FACI qui tient un discours extrémiste et clairement incompatible avec les valeurs de la République.

Voilà la raison d'être de cette proposition et voilà pourquoi je maintiens ce vœu.

**Eric LEJOINDRE :** Je n'ai pas du tout été remis en cause par la Maire de Paris, elle a souhaité qu'on donne un certain nombre d'informations et faire un certain nombre de vérifications.

Allons au bout de votre réflexion, imaginez une association qui ne respecterait pas les principes de la laïcité, vous croyez que cela va faire le contraire de signer une charte et que le fait qu'ils l'aient signé vaudrait pour respect des principes de la République alors qu'ils ne les respectent pas ? C'est un peu absurde comme manière de réfléchir. Je pense que les garde-fous qui sont les nôtres sont largement suffisants et je pense que ce sera démontré dans les semaines qui viennent.

Le vœu n'est pas adopté. Merci beaucoup. Bonne soirée.